

MARNE et GONDOIRE

Une intercommunalité de projets pour un développement équilibré et solidaire



2002 - 2014

MARNE et GONDOIRE

communauté d'agglomération



*Merci à Nacera Torche, vice-présidente de 2011 à 2014,
et Thomas Umiastowski, directeur de la communication,
pour leur implication dans la réalisation de ce document.*

Michel Chartier
Président de Marne et Gondoire

Sommaire

1. Développer l'intercommunalité	p. 6
1.1 De 9 à 18 communes.....	p. 8
1.2 Des communes solidement ancrées par l'intercommunalité.....	p. 10
1.3 Les compétences de Marne et Gondoire.....	p. 12
1.4 Représentation des communes en 2014.....	p. 16
1.5 Ressources fiscales.....	p. 18
1.6 Un budget équilibré.....	p. 20
1.6 Une équipe en mode projets.....	p. 23
2. Élaborer un projet de territoire	p. 24
2.1 Du constat.....	p. 26
2.2 ...à un projet de territoire : équilibre entre pérennisation de nos espaces naturels et agricoles et urbanisation maîtrisée.....	p. 30
2.3 Un outil opérationnel pour la mise en œuvre du projet de territoire : Marne et Gondoire Aménagement.....	p. 32
3. Répondre à la demande de logement	p. 34
3.1 Répondre à la diversité des besoins.....	p. 36
3.2 Redynamiser le Cœur urbain.....	p. 40
3.3 Redynamiser les centre-villes.....	p. 50
3.4 Les aires d'accueil des gens du voyage.....	p. 54
3.5 Les actions pour le logement.....	p. 56
4. Favoriser le développement économique	p. 60
4.1 Un tissu économique dynamique.....	p. 62
4.2 L'aménagement et la gestion des ZAE.....	p. 65
4.3 La promotion et l'animation de la vie économique.....	p. 77

5. Structurer les déplacements	p. 78
5.1 Le transport collectif : une priorité.....	p. 80
5.2 La restructuration du pôle gare Thorigny-Pomponne.....	p. 86
5.3 L'aménagement de liaisons douces.....	p. 91
6. Valoriser l'environnement	p. 96
6.1 Les dispositifs de protection.....	p. 98
6.2 Le maintien d'une agriculture viable.....	p. 108
6.3 La valorisation des paysages.....	p. 114
6.4 L'assainissement.....	p. 127
7. Des équipements et services publics intercommunaux pour tous les habitants	p. 134
7.1 Le Parc culturel de Rentilly.....	p. 136
7.2 Le centre aquatique.....	p. 140
7.3 Le moulin Russon.....	p. 142
7.4 La halte-fluviale.....	p. 144
7.5 Musique en Marne et Gondoire.....	p. 146
7.6 Bibliothèques en Marne et Gondoire.....	p. 152
7.7 Le tourisme.....	p. 153
8. Offrir des moments de partage aux habitants	p. 156
8.1 Le festival Printemps de paroles.....	p. 158
8.2 Le festival Frisson baroque.....	p. 160
8.3 Le marathon de Marne et Gondoire.....	p. 162
8.4 Les événements touristiques.....	p. 164

1.1 De 9 à 18 communes	p. 8
1.2 Des communes solidement ancrées par l'intercommunalité	p. 10
1.3 Les compétences	p. 12
• Compétences obligatoires	p. 12
• Compétences optionnelles	p. 13
• Compétences facultatives	p. 15
1.4 Représentation des communes	p. 16
1.5 Ressources fiscales	p. 18
• La fiscalité des entreprises	p. 19
• La fiscalité des ménages	p. 19
• Une fiscalité mixte : la taxe foncière	p. 19
1.6 Un budget équilibré	p. 20
• Budget lié au fonctionnement	p. 20
• Budget lié à l'investissement	p. 22
1.7 Une équipe en mode projets	p. 23

1. Développer l'intercommunalité



Marne et Gondoire est le fruit d'une volonté de se regrouper afin de mener ensemble des projets qu'une commune ne pourrait porter seule.

Les 9 communes fondatrices s'étaient alors données pour ambition de «préserver et valoriser la qualité de leur patrimoine naturel, agricole et historique, et promouvoir solidairement le développement durable de leur territoire, où l'homme et tout ce qui concourt à sa vie quotidienne, son environnement et son avenir sont au cœur du dispositif.»

Un esprit qui demeure dans une intercommunalité qui compte aujourd'hui 18 communes et 91 500 habitants.

1.1 De 9 à 18 communes

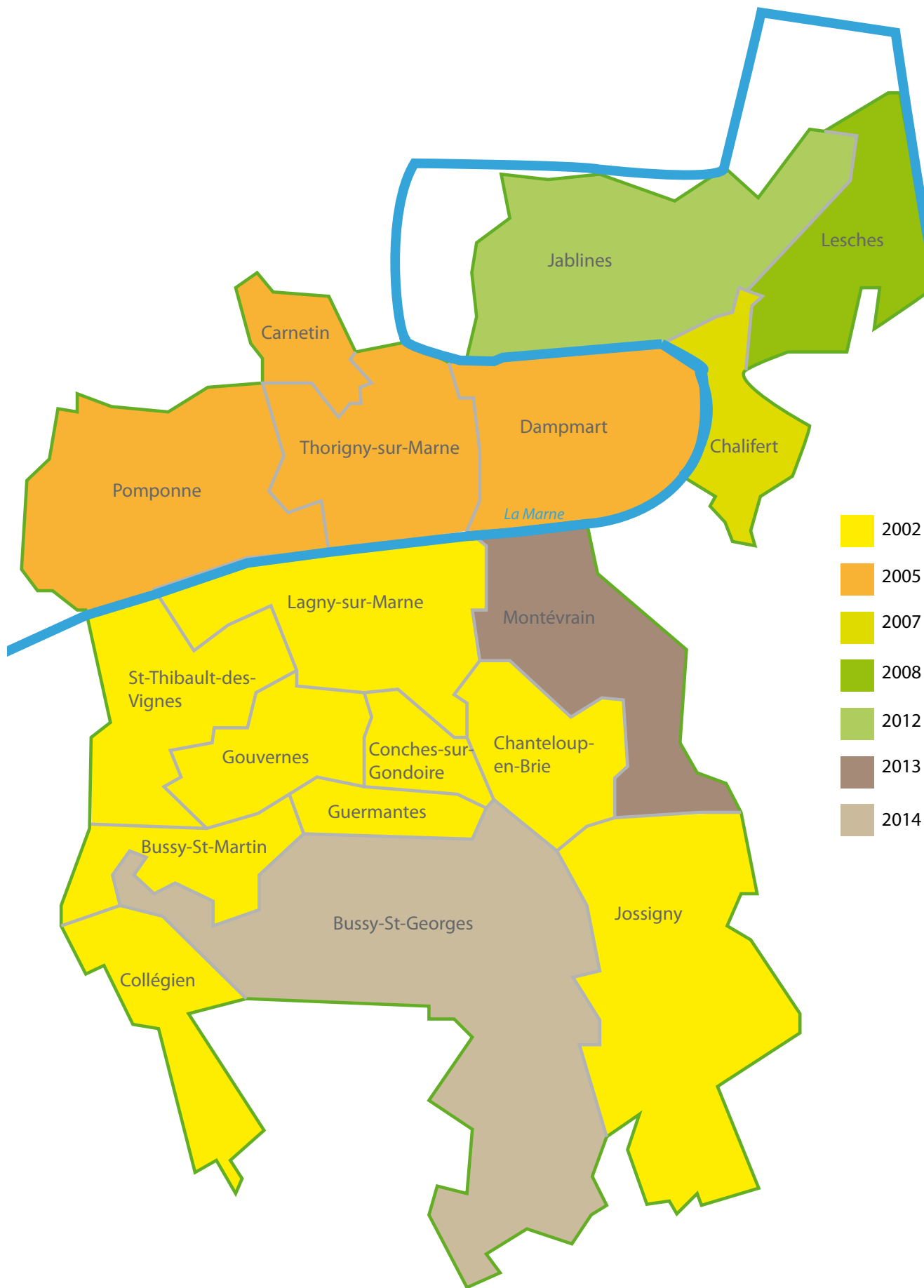
Marne et Gondoire est née en 2002 du regroupement de 9 communes de droit commun du secteur III de Marne-la-Vallée : Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes.

En 2005, Marne et Gondoire s'étend à 4 communes situées au nord de la Marne et formant un même bassin de vie autour de Lagny-sur-Marne : Carnetin, Pomponne, Thorigny-sur-Marne, Dampmart.

Marne et Gondoire évolue alors en communauté d'agglomération. Ses caractéristiques le lui permettent puisque le territoire constitue désormais un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants.

Les extensions se feront ensuite au nord-est et à l'est du territoire avec l'intégration de communes partageant le projet de territoire de Marne et Gondoire : Chalfert en 2007, Lesches en 2008, Jablines en 2012 et Montévrain en 2013.

Enfin, l'arrêté de la Préfète du 4 décembre 2013 a intégré Bussy-St-Georges à Marne et Gondoire au 1^{er} janvier 2014 dans une optique de cohérence territoriale.



1.2 Des communes solidement

Le territoire de Marne et Gondoire est maillé par une alternance de grandes et petites communes. Sur 18 communes :

- 2 communes ont plus de 20 000 habitants ;
- 3 communes ont entre 5 000 et 10 000 habitants ;
- 13 communes ont moins de 5 000 habitants.

Les 18 communes

Commune	Population municipale
Bussy-Saint-Georges	25 469
Lagny-sur-Marne	20 640
Thorigny-sur-Marne	9 258
Montévrain	9 053
St-Thibault-des-Vignes	6 346
Pomponne	3 591
Dampmart	3 213
Collégien	3 129
Chanteloup-en-Brie	2 422
Conches-sur-Gondoire	1 770
Chalifert	1 249
Guermantes	1 245
Gouvernes	1 121
Bussy-St-Martin	736
Lesches	709
Jablins	656
Jossigny	638
Carnetin	497
TOTAL	91 742

ancrées par l'intercommunalité

Aujourd'hui obligatoire, la coopération intercommunale permet de créer des entités ayant un poids démographique conséquent. La taille de Marne et Gondoire (en population et superficie) lui confère une place importante dans le département de la Seine-et-Marne et en fait un interlocuteur local de premier plan pour l'État, la Région et le Département.

Marne et Gondoire en Seine-et-Marne

Intercommunalité	Population	nombre de communes	Superficie en hectares
CC Plaines et Monts de France	111 176	37	30 255
CA Melun Val de Seine	109 836	14	8 819
CA Marne et Gondoire	91 742	18	8 780
CA Pays de Meaux	88 145	18	14 000
Ca Val Maubuée	87 610	6	3 800
CA Marne et Chantereine	76 997	4	3 000
SAN Val d'Europe	28 593	5	3 200
CC Brie Boisée	7 968	5	7 100

1.3 Les compétences de Marne et Gondoire

Les communautés d'agglomération ont été créées par la loi Chevènement de 1999. Elles désignent le regroupement de communes dans une structure légale afin de coopérer ou gérer des compétences communes sur la base d'un projet de territoire commun.

La principale distinction entre communautés et collectivités territoriales concerne l'étendue de leurs compétences. Les collectivités territoriales ont une compétence générale tandis que les intercommunalités détiennent une compétence spécialisée. Les communes leur transfèrent des compétences que les intercommunalités exercent ensuite pour elles. Il s'agit ainsi de mener des projets qu'une commune seule ne pourrait engager.

Compétences obligatoires

Exercées de plein droit par les communautés d'agglomération

Aménagement de l'espace communautaire (2001)

Schéma de cohérence territoriale, création et réalisation de zones d'aménagement concerté ; organisation des transports urbains.

- En 2003, ajout de la compétence optionnelle Transports collectifs intercommunaux et déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains d'Île de France
- Délibération du 17 décembre 2007 définissant l'intérêt communautaire des travaux du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne
- Délibération du 14 mai 2012 définissant l'intérêt communautaire en matière d'aménagement
- Délibération du 17 juin 2013 : adhésion au Syndicat Seine-et-Marne numérique

Développement économique (2001)

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité d'intérêt communautaire et actions de développement économique

- Délibération du 4 avril 2005 définissant l'intérêt communautaire des ZAE.
- Délibération du 19 décembre 2005 définissant l'intérêt communautaire en matière d'action de développement économique
- Intégration de la maison nord ouest seine et marne aux actions définies d'intérêt communautaire en matière de développement économique par la délibération du 21 mai 2007
- 2007 : modification du périmètre des ZAE

Équilibre social de l'habitat (2001)

Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville (2004)

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Délibération du 5 février 2007 définissant l'intérêt communautaire de la politique de la ville.

Compétences optionnelles

Compétences que les communes ont choisi de confier à la CAMG parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi

Environnement et cadre de vie (2001)

Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013 : Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Le conseil communautaire a complété cette compétence par les points suivants :

Aménagement et gestion des espaces verts et naturels concourant à la fonctionnalité écologique du territoire et reconnus d'intérêt communautaire

Mise en valeur et préservation des espaces agricoles comme définis dans le cadre du PPEANP
Valorisation, aménagement et sauvegarde de la « trame bleue » du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire ainsi que du site classé des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire

Protection et mise en valeur du patrimoine architectural remarquable d'intérêt communautaire (2001)



*Bureau
communautaire*

Eau (Assainissement 2001 - Eau potable 2014)

Assainissement (eaux usées et eaux pluviales)

En 2005, le passage de communauté de communes en communauté d'agglomération a étendu le domaine de cette compétence.

Eau potable

Délibération communautaire du 12 mai 2014 : prise de la compétence Eau

Équipements d'intérêt communautaire (2001)

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Centre aquatique
- Parc culturel de Rentilly
- Moulin Russon
- Halte-fluviale

Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire (2001)

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

- Délibération du 14 novembre 2005 définissant l'intérêt communautaire des voiries et parcs de stationnement.
- Délibération du 17 décembre 2007 définissant l'intérêt communautaire des voiries communautaires.
- Délibération du 8 avril 2013 : modification de la liste des chemins ruraux

Compétences facultatives

Compétences transférées par les communes à la communauté d'agglomération

Aires d'accueil des gens du voyage (2010)

Création, aménagement, entretien et gestion d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage

Enseignement et événements musicaux (2010)

Définition, financement et mise en œuvre de l'ensemble des actions d'enseignement musical public

Organisation et gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal, en lien avec la compétence « enseignement musical » ou avec les activités du parc culturel

Bâtiment «Pôle musique» de Lagny-sur-Marne déclaré d'intérêt communautaire le 28 juin 2010

Développement numérique (2013)

Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes



Le siège de la communauté d'agglomération dans le parc de Rentilly

1.4 Représentation des communes

Dans la perspective d'une hausse du nombre de communes membres et des modifications législatives s'appliquant en 2014 (loi du 16 décembre 2010), la représentation au sein de la CAMG a été adaptée lors du conseil communautaire du 14 mai 2012. Cette modification des statuts s'appliquera lors des élections municipales et communautaires de 2014.

La nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire prend en compte le poids démographique de chaque commune tout en veillant à ce que chacune d'elle conserve sa capacité d'expression.

En effet, les enjeux d'une intercommunalité se posent à l'échelle d'un territoire dont chaque commune constitue un élément à part entière. Il est ainsi apparu nécessaire que chaque commune conserve une réelle représentation afin de pouvoir s'exprimer car chaque projet concerne l'ensemble des parties ou spécificités du territoire.



Conseil communautaire

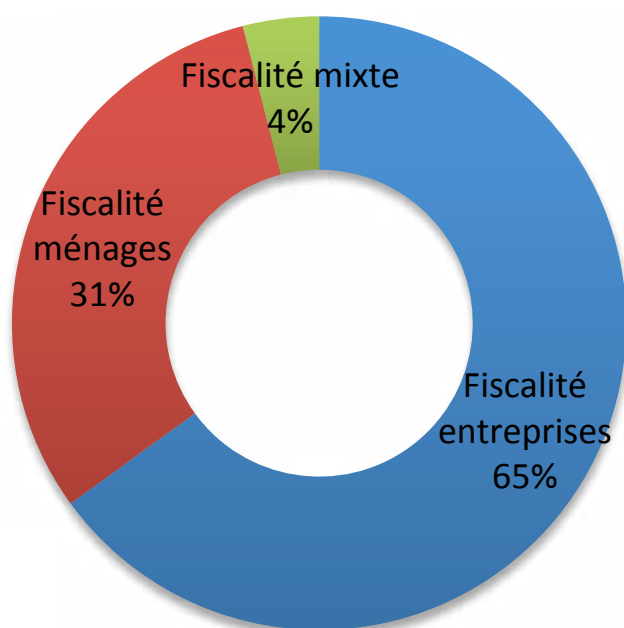
45 sièges au conseil communautaire

- 5 délégués pour les communes de plus de 20 000 habitants
- 4 délégués pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants
- 3 délégués pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants
- 2 délégués pour les communes de moins de 5 000 habitants

Commune	Sièges
Bussy-Saint-Georges	5
Lagny-sur-Marne	5
Thorigny-sur-Marne	3
Montévrain	3
St-Thibault-des-Vignes	3
Pomponne	2
Dampmart	2
Collégien	2
Chanteloup-en-Brie	2
Conches-sur-Gondoire	2
Chalifert	2
Guermantes	2
Gouvernes	2
Bussy-Saint-Martin	2
Lesches	2
Jablins	2
Jossigny	2
Carnetin	2
TOTAL	45

1.5 Ressources fiscales

Les intercommunalités sont des établissements publics à fiscalité propre. Leurs ressources financières proviennent en majeure partie des entreprises. Du fait de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, leurs recettes proviennent aussi des ménages, par transfert d'une partie des recettes fiscales des départements.



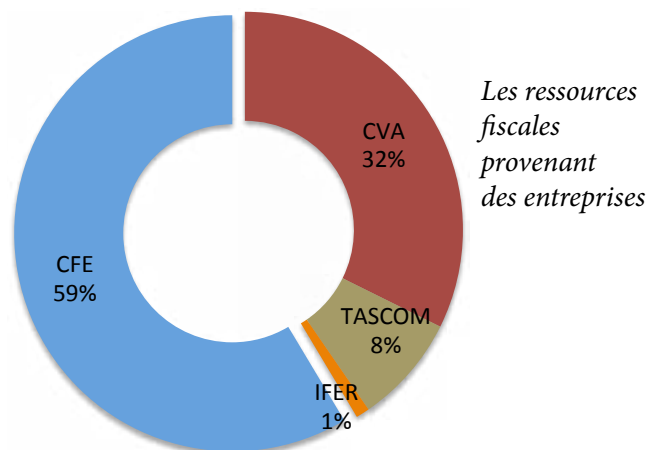
Les ressources fiscales de Marne et Gondoire

Taux d'imposition 2013

- Contribution foncière des entreprises : 25,67 %
- Part de la taxe d'habitation revenant à l'intercommunalité : 7,91 %
- Part de la taxe sur le foncier bâti revenant à l'intercommunalité : 0,886 %
- Part de la taxe sur le foncier non-bâti revenant à l'intercommunalité : 3,02 %

La fiscalité des entreprises

15,4 millions d'euros en 2013, 65 % des recettes fiscales



Les entreprises acquittent :

- la contribution foncière des entreprises (CFE) : La CFE représente 59% des recettes fiscales provenant des entreprises.
- la cotisation sur la valeur ajoutée (CVA) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaire supérieur à 152 500 euros
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).
- la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) qui ne concernent que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000 €.

À noter : Marne et Gondoire ne maîtrise ainsi que 60 % des ses recettes fiscales provenant des entreprises (ce qui représente 35 % des recettes fiscales totales). En effet, les intercommunalités maîtrisent en partie la CFE dont elles fixent le taux (les bases sont fixées par les services fiscaux). La CVA et l'IFER sont en revanche de l'entière responsabilité de l'État.

La fiscalité des ménages

7,4 millions d'euros en 2013 (31 % des recettes fiscales)

La part de la taxe d'habitation (acquittée par les ménages) auparavant perçue par le département échoit depuis 2011 aux intercommunalités.

Une fiscalité mixte : la taxe foncière

1 million d'euros en 2013 (4 % des recettes fiscales)

Marne et Gondoire perçoit désormais une partie de la taxe foncière, taxe acquittée par les entreprises et les ménages.

À noter : depuis 2011, les intercommunalités perçoivent la part de la taxe d'habitation qui revenait jusqu'alors au Département.

Les recettes provenant des ménages ne sont donc pas liées à un nouvel impôt mais un simple transfert fiscal.

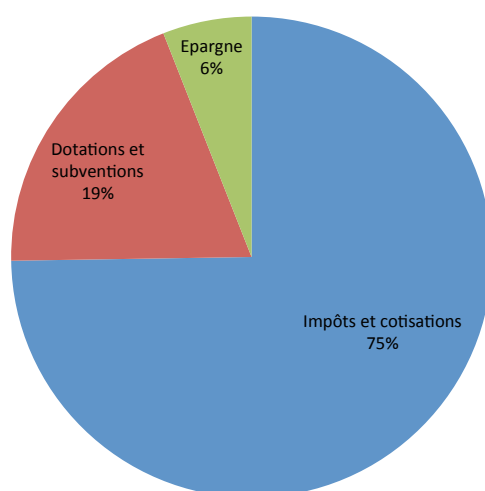
1.6 Un budget équilibré

Budget lié au fonctionnement

Le budget primitif de fonctionnement 2013 de 33,3 millions d'euros (hors opérations comptables de 2,1 millions d'euros équilibrées en dépenses et en recettes).

Recettes de fonctionnement

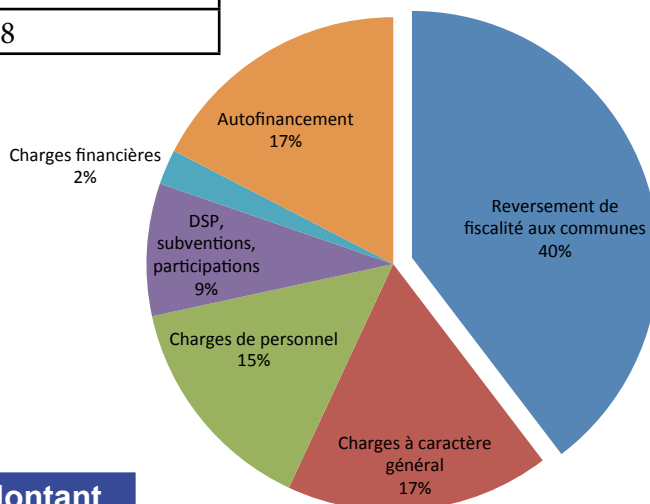
Recettes de fonctionnement	Montant en millions d'euros
Impôts et cotisations	24,9
Dotations de l'Etat et subventions	6,4
Epargne	2



Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

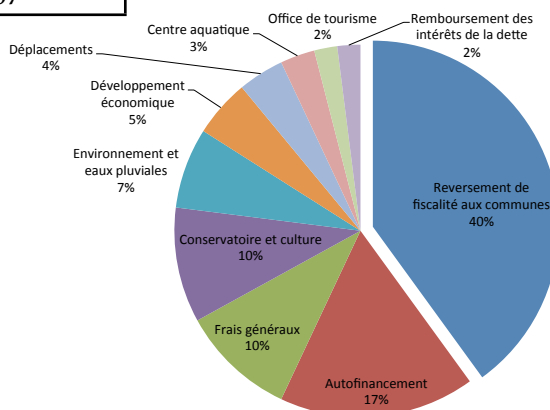
Dépenses de fonctionnement par chapitre comptable	Montant en millions d'euros
Reversement de fiscalité aux communes	13,2
Autofinancement	5,8
Charges à caractère général	5,8
Charges de personnel	4,9
Délégations de service public, subventions, participation	2,9
Charges financières	0,8



Classement par chapitre comptable

Dépenses de fonctionnement par fonction	Montant en millions d'euros
Reversement de fiscalité aux communes	12,99
Autofinancement	5,66
Frais généraux	3,66
Conservatoire et culture	3,33
Environnement et eaux pluviales	2,33
Développement économique	1,67
Déplacements	1,33
Centre aquatique	1
Office de tourisme	0,67
Remboursement des intérêts de la dette	0,67

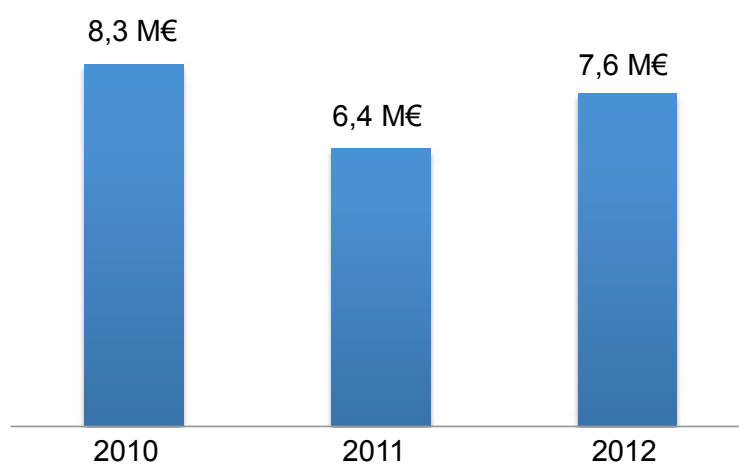
À noter : 40 % des recettes de fonctionnement de Marne et Gondoire sont reversés directement aux communes membres.



Classement par fonction

Budget lié à l'investissement

	2010	2011	2012
Dépenses d'investissement	8,3 M€	6,4 M€	7,6 M€
Subventions	2,4 M€	1,7 M€	2,5 M€



Des agents de Marne et Gondoire à l'occasion de la visite de l'exposition Saint-Jean à la Gourdine

1.7 Une équipe en mode projet

Marne et Gondoire regroupe une équipe restreinte de 200 agents (dont 138 professeurs de musique) entièrement tournée vers la mise en œuvre du projet de territoire.

La direction générale

La direction générale exerce ses fonctions auprès des élus du territoire et informe les habitants sur les événements et les projets mis en œuvre par Marne et Gondoire.

La direction de l'aménagement

Ce pôle conduit les opérations d'aménagement et regroupe les services développement économique, habitat et déplacements.

La direction du pôle urbain opérationnel

Ses agents se consacrent entièrement à l'opération Cœur urbain.

La direction de l'environnement

Préservation et valorisation des espaces naturels, pérennisation de l'agriculture et assainissement sont ses 3 domaines d'action.

La direction des ressources

Ce pôle soutient les services opérationnels en prenant en charge l'administration générale, les ressources humaines, les finances, les marchés publics et les systèmes d'information.

La direction de la culture

Cette direction rassemble le Parc culturel de Rentilly, le conservatoire intercommunal et anime le réseau de bibliothèques communales.

L'office de tourisme

Cet établissement public met en œuvre la politique touristiques selon 3 axes : le tourisme vert, le tourisme fluvial et le tourisme patrimonial, faisant découvrir les atouts du territoire et les réalisations de Marne et Gondoire en faveur des espaces naturels et du patrimoine.

2.1 Du constat.....	p. 26
• Un territoire attractif.....	p. 26
• Une importante consommation de l'espace ces 30 dernières années.....	p. 26
• Une urbanisation subie et à 3 vitesses, dans un contexte de Ville nouvelle.....	p. 28
• Le pôle urbain historique.....	p. 28
• Les pôles urbains à fort développement récent.....	p. 29
• Le pôle rural de respiration.....	p. 29
 2.2 ... à un projet de territoire : équilibre entre pérennisation de nos espaces naturels et agricoles et urbanisation maîtrisée.....	p. 30
• Le socle de base.....	p. 30
• 4 axes stratégiques pour bâtir l'avenir de Marne et Gondoire.....	p. 31
 2.3 Un outil opérationnel pour la mise en œuvre du projet de territoire : Marne et Gondoire Aménagement.....	p. 32



2. Élaborer un projet de territoire

L'objectif de rééquilibrer l'est francilien au regard du développement de l'ouest francilien a souvent conduit à une urbanisation non-maîtrisée au détriment des espaces naturels. C'est pourquoi, pour maîtriser le développement de son territoire, Marne et Gondoire a fait le choix en 2009 de se doter d'un outil au service d'un véritable projet de territoire, un Schéma de cohérence territoriale. Approuvé le 25 février 2013, ce document fixe les orientations en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

Au cours de son élaboration, chacun a pu s'exprimer et participer à la construction de ce projet de territoire. La stratégie d'aménagement qui en ressort est le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs (élus, acteurs socioéconomiques, et citoyens), tout au long de la démarche.

L'enjeu pour Marne et Gondoire est de s'appuyer sur les atouts existants de son territoire pour répondre de manière équilibrée à l'ensemble des besoins : valorisation des espaces naturels, viabilité de l'agriculture, logements, développement du tissu économique, équipements publics...

C'est cet équilibre d'ensemble qui est posé comme garantie d'un développement durable du territoire. Notre projet de territoire s'est construit sur la base d'un constat partagé quant à l'évolution de son développement.

2.1 Du constat...

Un territoire attractif

Le territoire de Marne et Gondoire compte 90 500 habitants et représente la troisième agglomération de Seine-et-Marne. Localisé à un peu plus de 30 km de Paris, sa situation autour de la vallée de la Marne, de la Brosse et de la Gondoire, au carrefour d'axes routiers et ferroviaires majeurs, le place à proximité de la capitale : l'autoroute A4 ; la francilienne, le RER A, et la ligne SNCF Paris-Meaux.

Les aéroports Roissy-Charles-De-Gaulle et Orly, situés à proximité, constituent par ailleurs des infrastructures de rayonnement international.

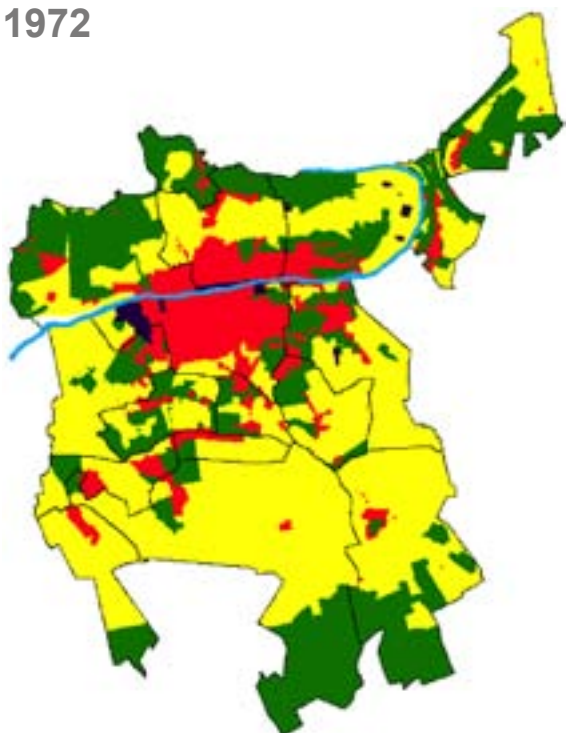
Cette localisation stratégique se traduit directement par le fait que de nombreux résidents des communes de l'agglomération travaillent au cœur de Marne et Gondoire.

Son positionnement particulier à l'échelle régionale, sa proximité de l'agglomération parisienne et son inscription dans Marne-la-Vallée lui confèrent ainsi une attractivité remarquable.

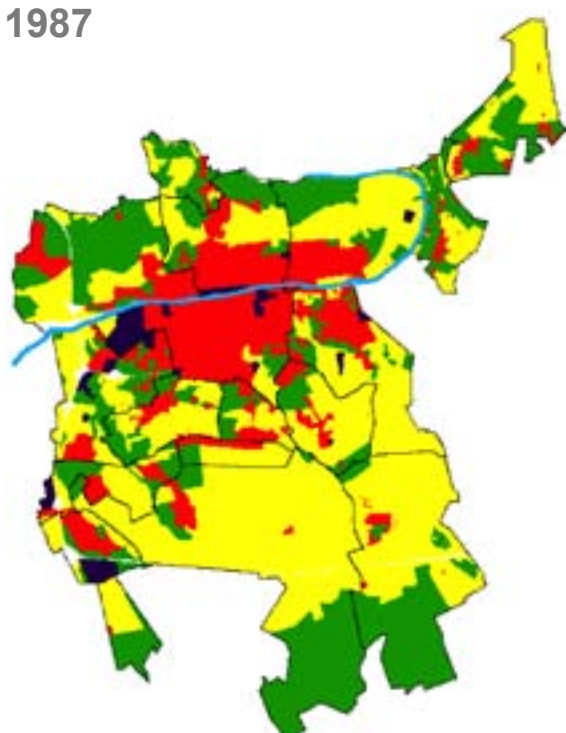
Une importante consommation de l'espace ces 30 dernières années

Fortement agricole en 1972, ce territoire, fait l'objet dès 1987 d'une forte augmentation des espaces urbanisés au détriment des espaces naturels et agricoles : avec une diminution des surfaces agricoles à hauteur de 39% entre 1972 et 2008. En 36 ans, ce sont 1810 ha de ces espaces qui ont été consommés, soit la superficie communale de 4 des 18 communes de Marne et Gondoire (Thorigny-sur-Marne, Pomponne, Dampmart et Chalifert) : 55% à destination d'habitat, 25% à destination d'activités et 20% pour les infrastructures de transports et les équipements (notamment la construction de l'A4, du RER A et de la LGV-Est) **soit une surface multipliée par 10 en 30 ans.**

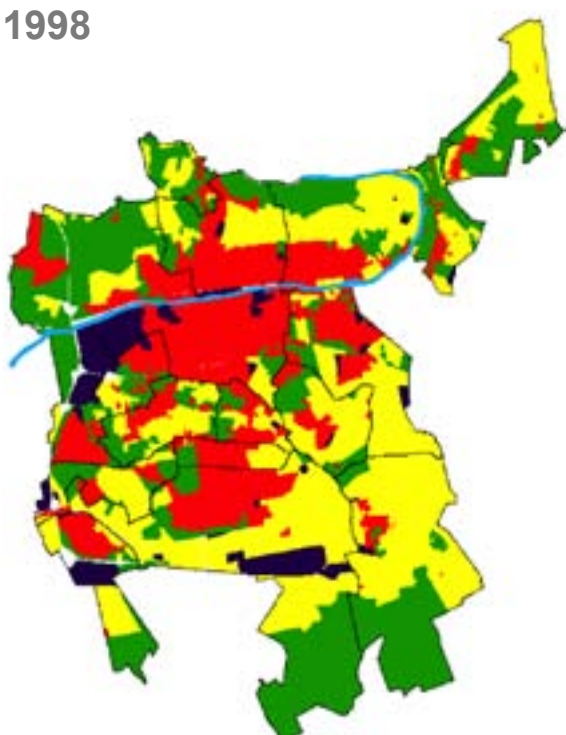
1972



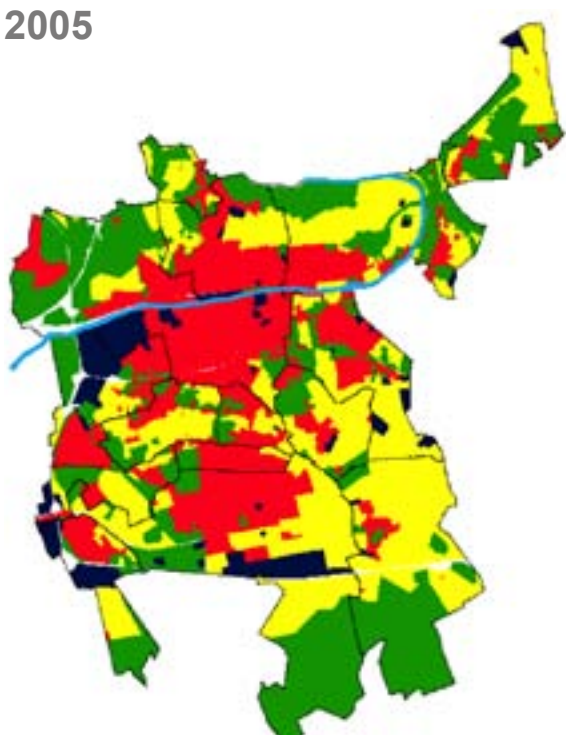
1987



1998



2005



Une urbanisation subie et à 3 vitesses,, dans un contexte particulier de Ville Nouvelle

Le pôle urbain historique



Il s'agit du cœur urbain historique qui s'est progressivement développé autour des communes de Lagny-sur-Marne, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Dampmart, et de la gare SNCF. Il est riche d'un patrimoine architectural qui témoigne de son histoire : châteaux de la Renaissance, demeures bourgeoises, fermes briardes... À l'image de Lagny-sur-Marne, le territoire a connu de nombreuses évolutions : cité médiévale, développement industriel et marchand, intégration du secteur III de la ville nouvelle. Une étude de l'évolution de l'urbanisation traduit l'histoire du territoire. Les villages les plus anciens sont regroupés autour de la Marne, cours d'eau qui permettait les échanges et donc la dynamique du territoire. C'est naturellement que ce cœur historique est devenu le cœur de Marne et Gondoire.



Les pôles urbains à fort développement récent



Ils correspondent au pôle de Bussy-Saint-Georges (faisant l'objet d'une Opération d'Intérêt National), de Montévrain – Chanteloup-en-Brie et de Collégien. Ces pôles ont connu ou connaissent un développement rapide en lien avec la présence d'une gare RER et grâce à l'existence

de disponibilités foncières importantes en extension urbaine dans le cadre d'un processus d'urbanisation subi. Il est essentiel pour Marne et Gondoire d'assurer un développement urbain encore à venir maîtrisé, équilibré et respectueux de l'environnement.

Le pôle rural de respiration



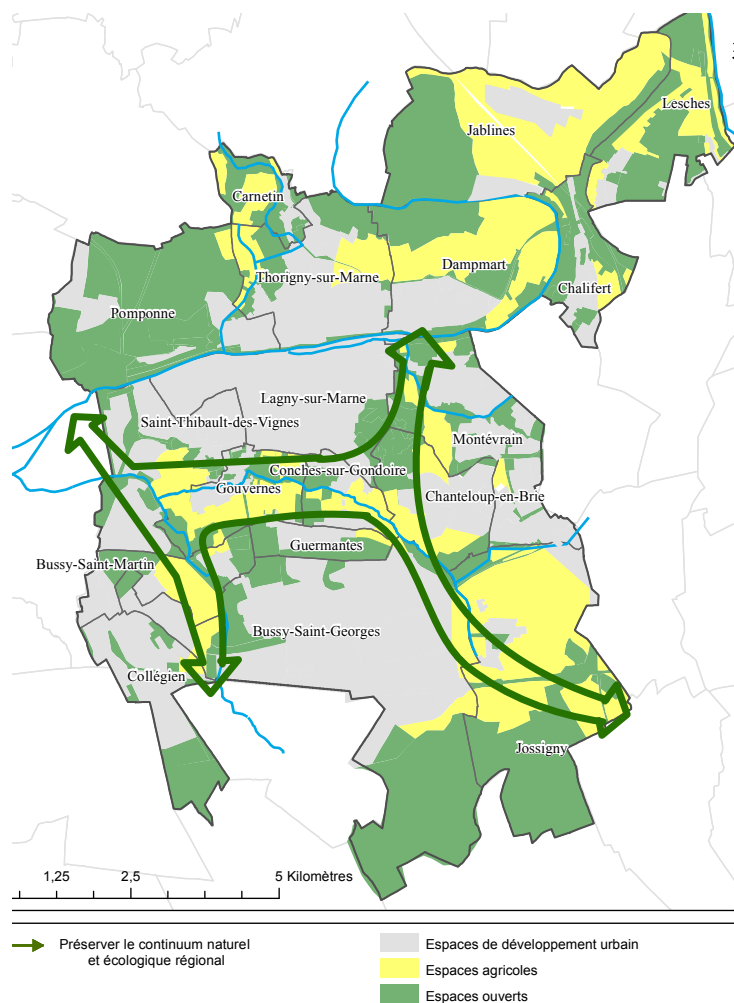
Ce pôle correspond aux communes de Jossigny, Gouvernes, Guermantes, Bussy-Saint-Martin, Lesches, Chalifert, Carnetin, Conches-sur-Gondoire. Ces villages constituent des lieux de vie marqués par une forte ruralité. Les enveloppes urbaines anciennes sont ainsi disséminées sur l'ensemble du territoire mais les évolutions ont été nettement moins importantes qu'autour du pôle urbain de Lagny-sur-Marne. Les villages dont l'existence est la plus ancienne ont



très peu évolué depuis les années 1950. Elles ne bénéficient pas des mêmes atouts que les autres communes du territoire en faveur de leur développement (absence de desserte ferrée, présence importante d'espaces naturels et agricoles). C'est pourquoi l'un des enjeux réside notamment dans le renforcement des centres bourgs pour améliorer la qualité urbaine, et revitaliser ces communes.

2.2 ... à un projet de territoire

Équilibre entre pérennisation de nos espaces naturels et agricoles et urbanisation maîtrisée



Le socle de base

C'est en faveur d'un développement durable que les communes de Marne et Gondoire se sont fédérées pour l'écriture d'un projet de territoire autour d'orientations partagées qui concernent tant la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels (à travers notamment la mise en place du PPEANP) que la réponse aux besoins en logements (à travers notamment le PLH) et emplois sur le territoire, dans une logique de mixité sociale et de diversité des fonctions urbaines. Les choix qui ont été faits en termes d'organisation des transports (à travers notamment le PLD) ou encore de sauvegarde des continuités écologiques permettent de garantir les échanges et interconnexions sur l'ensemble de notre territoire.

4 axes stratégiques pour bâtir l'avenir de Marne et Gondoire

Le projet de territoire de Marne et Gondoire s'organise autour de 4 piliers qui représentent les fondements de la politique territoriale voulue par les élus du territoire pour les 15 années à venir dans le cadre d'un développement cohérent, maîtrisé, réfléchi et concerté, afin de rompre avec l'urbanisation SUBIE.

Axe 1 : Pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole, levier du projet de territoire

Cet axe traduit la volonté d'assurer la préservation de l'environnement naturel et agricole du territoire et d'affirmer la lutte contre l'étalement urbain comme condition du développement de l'urbanisation.

Axe 2 : Maîtriser une urbanisation active et solidaire

Les communes du territoire souhaitent mettre en œuvre un développement solidaire et qui réponde aux besoins de mixité sociale, de proximité et fort d'un cadre de vie préservé. Ainsi la stratégie d'urbanisation mise en place s'appuie sur le renouvellement urbain, la revitalisation des centres anciens, un développement maîtrisé (optimisation du foncier à bâtir) et la réalisation de constructions à haute performance environnementale.

Axe 3 : Structurer une mobilité durable

Marne et Gondoire poursuit des objectifs ambitieux en matière de mobilité durable et affirme la relation forte entre ouverture à l'urbanisation de secteurs et leur desserte par les transports alternatifs à l'automobile. Il s'agit notamment de réduire la circulation automobile au profit des modes doux et des transports collectifs. Les projets de développement du réseau de transports en commun doivent servir de colonne vertébrale au développement urbain du territoire

Axe 4 : Affirmer l'image du territoire dans la dynamique départementale et régionale

Il s'agit d'une volonté de conforter la place du territoire de Marne et Gondoire dans la dynamique régionale en tant que pôle prioritaire de développement, et d'organiser les échanges avec les pôles d'intérêt national. Outre la nécessité d'inscrire le développement du territoire dans la logique de développement de l'est francilien (et plus particulièrement du secteur III de Marne-la-Vallée), le rôle de poumon vert du périmètre de Marne et Gondoire est confirmé et les grands objectifs de la politique culturelle, vecteurs de l'image du territoire, sont déclinés.

2.3 Un outil opérationnel pour la mise en œuvre du projet de territoire



Marne et Gondoire Aménagement
Société publique locale

Après avoir élaboré et validé son projet de territoire, Marne et Gondoire s'est attaché à sa mise en œuvre opérationnelle.

Marne et Gondoire impulse des projets d'aménagement respectueux de l'identité locale, économes en ressources, peu consommateurs d'espaces, intégrant des modes de gestion alternative (eau, énergie, déplacements, matériaux...) et prenant en compte les préoccupations et attentes des habitants. Ceux-ci contribuent en particulier à favoriser de nouvelles formes urbaines dans une logique de mixité sociale et à optimiser l'utilisation de l'espace.

Compte tenu de la contribution majeure de ces actions à la mise en œuvre de son projet de territoire, Marne et Gondoire est convaincue que seule une maîtrise publique des opérations d'aménagement, allant de leur conception à leur réalisation, permet de garantir ces objectifs.

Cette maîtrise publique est rendue d'autant plus nécessaire que les opérations d'aménagement envisagées sont extrêmement ambitieuses et innovantes. Elles ont en commun d'adapter durablement l'espace urbain aux besoins de chacun et d'impulser une dynamique territoriale planifiée, raisonnée et maîtrisée.

C'est pourquoi, après une première phase d'identification et de définition de ces principales opérations d'aménagement, Marne et Gondoire a proposé au printemps 2012 aux communes membres qui le souhaitaient de la rejoindre pour créer la Société publique locale (SPL) Marne et Gondoire Aménagement. Il s'agit d'une entreprise privée à capitaux 100% publics, entièrement contrôlée par les élus de Marne et Gondoire.

14 communes* ont souhaité s'associer à l'Agglomération et se doter de cet outil opérationnel commun qui permet en particulier d'assurer une parfaite transparence financière des projets, de sécuriser les opérations dans la durée et d'offrir une souplesse de mise en œuvre.

** Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches-sur-Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches et Pomponne*



Depuis cette date, Marne et Gondoire Aménagement assure la conception et la mise en œuvre des projets intercommunaux de développement urbain décidés par les élus. Marne et Gondoire Aménagement ne peut intervenir que sur le territoire de la CAMG. Elle intervient par le biais de contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de mandats et de concessions d'aménagement pour :

- Partager conseils et expertises
- Définir et concevoir les opérations d'aménagement
- Bâtir les bilans financiers
- Définir et conduire les politiques foncières
- Réaliser les travaux d'aménagement et d'équipement
- Assurer la commercialisation des opérations

Pour mener à bien ces tâches, Marne et Gondoire Aménagement s'est dotée d'une équipe resserrée à l'écoute des attentes des collectivités et au service du développement des territoires. Elle réunit toutes les compétences nécessaires à la conception urbaine et techniques des opérations, au pilotage budgétaire, au suivi des procédures administratives et juridiques.



3.1 Répondre à la diversité des besoins	p. 36
• État des lieux du logement en Marne et Gondoire	p. 36
• Les objectifs pour le logement	p. 37
• Assurer un parcours résidentiel complet aux habitants et diversifier le parc de logement....	p. 37
• Répondre aux besoins grandissants en hébergement des publics spécifiques.....	p. 38
• La répartition géographique	p. 39
3.2 Redynamiser le Cœur urbain	p. 40
• Le projet	p. 41
• Rénover la ville.....	p. 41
• Répondre à la demande de logement.....	p. 42
• Préserver les espaces naturels.....	p. 42
• Le site Saint-Jean à Lagny-sur-Marne	p. 43
• Maîtriser le devenir du site.....	p. 43
• Reconvertir le site en s'appuyant sur son patrimoine.....	p. 44
• Une concertation exemplaire.....	p. 47
• Quelques autres opérations du Cœur urbain	p. 48
• La Résidence intergénérationnelle à Thorigny-sur-Marne.....	p. 48
• Les Sauvières à Thorigny-sur-Marne.....	p. 48
• Le site Cofane à Thorigny-sur-Marne.....	p. 49
• Le site du Grimpé à Pomponne.....	p. 49
3.3 Redynamiser les centres-villes	p. 50
• ZAC des Cordonniers à Dampmart	p. 50
• Opération multi-sites à Dampmart	p. 51
• Îlot de la ferme à Carnetin	p. 52
• Château des Cèdres à Conches-sur-Gondoire	p. 52
• Grefte rurale à Lesches	p. 53
• Cœur d'Îlot à Jossigny	p. 53
3.4 Les aires d'accueil des gens du voyage	p. 54
• Aire d'accueil de Saint-Thibault-des-Vignes	p. 54
• Aire d'accueil de Lagny-sur-Marne	p. 55
3.5 Les actions pour le logement	p. 56
• La participation financière aux opérations de logement social	p. 56
• Les garanties d'emprunt	p. 58
• Le suivi des documents d'urbanisme	p. 59
• L'accompagnement des communes dans le suivi des ZAC d'État	p. 59

3. Répondre à la demande de logement



Dans le respect des objectifs fixés dans le cadre du schéma directeur régional et de la loi sur le Grand Paris en matière de construction de logements (territorialisation de l'offre de logements), Marne et Gondoire s'est d'abord attachée à mettre en œuvre un projet de territoire cohérent déclinant les orientations nécessaires pour répondre aux besoins en logement tout en préservant le maintien de la qualité de vie.

3.1 Répondre à la diversité des besoins



État des lieux du logement en Marne et Gondoire

- Un parc de logements peu diversifié ;
- Une majorité de grands logements individuels ;
- De nouveaux besoins en petits logements non satisfaits ;
- Un parc de logements dominé par les propriétaires occupants ;
- difficulté à retenir les jeunes familles avec enfants ;
- accès à la propriété : 25% seulement des ménages de Marne et Gondoire peut avoir accès au marché de l'ancien et moins de 20 % au logement neuf ;
- loyer moyen élevé, pénalisant particulièrement les ménages en début de parcours résidentiel ;
- offre insuffisante en logements sociaux : 6731 (soit 18,1 % des résidences principales) ;
- 48 % des logements sociaux construits avant 1970 ;*
- 826 logements du parc privé estimés comme potentiellement indignes en 2007*.

* données collectées sur le périmètre du PLH

Les objectifs pour le logement

Tels que définis dans le Schéma de cohérence territoriale

Assurer un parcours résidentiel complet aux habitants et diversifier le parc de logement

- ▶ Tendre vers le seuil de 25% de logements aidés (18,1 % aujourd'hui) en garantissant la mixité sociale à l'intérieur des programmes de logements sur tout le territoire, en veillant également à la diversité (taille et type de financement) et à la qualité (énergétique et intégration urbaine) de ces logements ;
- ▶ Permettre l'accueil de toutes les populations grâce à l'augmentation de l'offre de logements « intermédiaires » à destination des jeunes actifs et des jeunes familles avec enfants (accession à coût maîtrisé, locatif intermédiaire...) ;
- ▶ Produire en priorité des logements de petite taille pour rééquilibrer l'offre et répondre à la demande ;
- ▶ Rééquilibrer le parc en privilégiant la construction de logements collectifs ;
- ▶ Privilégier la forme urbaine et améliorer la qualité architecturale.



Répondre aux besoins grandissants en hébergement des publics spécifiques

- ▶ Assurer une production de nouveaux logements adaptés à l'accueil des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite ;
- ▶ Mettre en œuvre des projets d'habitat intergénérationnel afin de répondre aux évolutions démographiques qui laissent apparaître un vieillissement ;
- ▶ Développer une offre d'hébergement à destination des personnes défavorisées (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de Seine-et-Marne, Programme local de l'habitat de Marne et Gondoire...) : foyer de jeunes travailleurs, hébergement d'urgence... ;
- ▶ Mettre en œuvre la politique à destination des gens du voyage en produisant des aires d'accueil conformément aux objectifs du PLH de Marne et Gondoire et au Schéma Départemental des Gens du Voyage : 20 places à Lagny-sur-Marne, 30 places à St-Thibault-des-Vignes et 70 places supplémentaires liées à l'intégration de Montévrain et Bussy-Saint-Georges ;
- ▶ Favoriser le développement de produits à destination des ménages les plus modestes en veillant à la solidarité territoriale ;
- ▶ Améliorer et diversifier l'offre de logements pour les jeunes ;
- ▶ Développer une offre de logements pour les étudiants, en privilégiant les secteurs localisés près des gares.



La répartition géographique

L'ensemble de ces engagements est cohérent avec les objectifs supra-territoriaux définis dans le cadre de la territorialisation des objectifs de logement (loi de 2011 sur le Grand Paris) fixée à 1335 logements par an pour notre territoire.

Cet engagement est également repris dans le SCoT Marne, Brosse et Gondoire.



Secteurs du SCOT	Communes	Objectifs Communaux Construction Totale			Objectifs Communaux Logements Sociaux		
		Logements à construire		Indice de construction final	Total sur 6 ans	/an	% de logements sociaux (neuf ou acquisition-amélioration) dans la construction neuve
		Total sur 6 ans	/an	/an /1000 hab.			
"Cœur Urbain"	Lagny sur Marne	1178	196	9,9	353	59	30,0%
	Thorigny-sur-Marne	335	56	6,0	123	21	37,0%
	Saint-Thibault-des-Vignes	378	63	9,9	95	16	25,0%
	Pomponne	259	43	13,1	92	15	36,0%
"Pôles Urbanisés"	Collégien	145	24	7,6	36	6	25,0%
	Dampmart	123	21	6,9	76	13	62,0%
"Pôles urbains à fort potentiel"	Bussy Saint-Georges	3300	550	22,0	1200	200	36,0%
	Chanteloup-en-Brie	557	93	51,6	155	26	28,0%
	Montévrain	1500	250	29,5	316	53	21,1%
"Pôle rural de respiration"	Chalifert	19	3	2,8	4	1	20,0%
	Lesches	37	6	10,0	9	2	24,0%
	Carnetin	19	3	7,3	6	1	32,0%
	Conches-sur-Gondoire	40	7	4,1	36	6	91,0%
	Guermantes	12	2	1,5	2	0	20,0%
	Gouvernes	51	8	8,0	10	2	20,0%
	Bussy-Saint-Martin	12	2	2,9	2	0	20,0%
Jossigny	48	8	12,5	10	2	21,0%	
CA de Marne et Gondoire		8 013	1335	12,1	2 210	370	32,9%

3.2 Redynamiser le Cœur urbain

L'opération Cœur urbain vise à redynamiser plusieurs sites de l'agglomération Lagny - Thorigny - Pomponne. Le but est ainsi de répondre aux besoins de logement et d'améliorer le cadre de vie en remodelant certains secteurs.



Opération d'intérêt communautaire du Cœur urbain sur les communes de Lagny, Pomponne et Thorigny.

Rénover la ville

La réflexion des élus communautaires sur la reconversion du site Saint-Jean s'est étendue à l'ensemble du pôle urbain Lagny, Thorigny, Pomponne où vit la majeure partie de la population de Marne et Gondoire.

17 sites nécessitant une restructuration ont été identifiés. Les réunir au sein d'un même projet permet de les traiter de manière cohérente et de pouvoir intégrer toutes les composantes du développement urbain :

- Les déplacements : routiers, collectifs, circulations douces (utilitaires et de loisirs).
- Le développement économique avec la réhabilitation de la ZI de Lagny-sur-Marne et de la ZAE de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes, l'extension de la ZAC des Vallières à Thorigny-sur-Marne et le renforcement du commerce de proximité.
- L'identification des équipements publics accompagnant cette urbanisation (santé, scolaire, petite enfance, périscolaire).
- les normes de haute qualité environnementale (réseau de chaleur, eaux de ruissellement, normes de construction).

Le Cœur urbain doit être considéré à la fois comme un périmètre d'intervention opérationnel et comme un projet d'aménagement multiple visant à structurer durablement l'avenir de cet espace urbanisé.



Répondre à la demande de logement

Retenir les jeunes générations dans nos communes, loger les seniors qui n'ont plus les moyens de se maintenir dans leur habitation, loger les actifs qui s'installent dans l'est de l'Île-de-France où le nombre d'emplois salariés progresse régulièrement, accueillir les familles quittant Paris ou la petite couronne : tous ces impératifs nécessitent la création de logements supplémentaires et la rénovation de logements existants afin de les réhabiliter ou de les adapter aux personnes âgées ou handicapées.

Dans le projet cœur urbain, un tiers des logements construits seront des logements locatifs sociaux. Ceci afin de respecter la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)* qui fixe un objectif obligatoire de 25 % de ce type de logements. Proposer un logement sur trois de type social parmi les nouvelles constructions permet de se rapprocher de ce seuil qui porte sur le nombre total de logements. C'est aussi un moyen de favoriser la diversité sociale, le nombre de logements étant réparti de manière harmonieuse.



Préserver les espaces naturels

La communauté d'agglomération entend limiter l'expansion des centres urbains. C'est tout le sens du Schéma de cohérence territoriale mené sur le bassin de vie. Construire de manière harmonieuse sur les sites du Cœur urbain permettra de préserver les espaces naturels et agricoles de Marne et Gondoire qui font partie de la ceinture verte régionale.

* renforcée par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.





Le site Saint-Jean à Lagny



Maîtriser le devenir du site

Quel avenir pour le site d'un hôpital occupant un terrain de 10 hectares et demi, construit et aménagé, vivant et utilisé, lorsqu'en novembre 2012 les fonctions hospitalières qu'il accueillait déménagent et laissent derrière elles un paysage déserté ?

Dès 2008, la communauté d'agglomération et la ville de Lagny-sur-Marne, anticipent ce déménagement décidé par les autorités de santé. Responsables des intérêts des habitants, elles préparent l'évolution du site afin d'éviter la naissance d'une friche au cœur de la ville ou une vente par parcelles à des promoteurs sans vision d'ensemble.

En 2012, la ZAC Saint-Jean est créée sur une superficie de 13 hectares (site de l'hôpital, plus l'école Leclerc et la Résidence Rothschild). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la maîtrise foncière du site.

Intégrer Saint-Jean à la ville

Marne et Gondoire et la ville de Lagny ont fait le choix de s'appuyer sur l'histoire du site. Les élus ont considéré que les bâtiments historiques devaient être conservés et valorisés. Les espaces verts étant déjà nombreux, il a semblé naturel de créer un vaste parc. En y aménageant des logements, des commerces, un équipement culturel, en y maintenant un pôle de santé, le site Saint-Jean sera encore demain, d'une autre manière, un lieu d'accueil pour tous et au service de tous.



Ouverture du festival Printemps de Paroles sur le site Saint-Jean en mai 2013.



Le site Saint-Jean à Lagny

Reconvertir le site en s'appuyant sur son patrimoine

Un poumon vert pour tous les habitants de Lagny

- 5 hectares et demi d'espaces verts, couvrant la moitié de la superficie totale de la ZAC, bien plus qu'actuellement.
- Des aires de jeux, des serres pédagogiques et des espaces de détente
- 3 bassins de régulation des eaux pluviales recréés sur leur emplacement historique.
- De nouvelles vues vers la vallée de la Marne.



• Un site sans bitume

Ce « verdissement » du site est rendu possible par la suppression des nombreuses voiries et parkings bitumés qui l'entrecoupent aujourd'hui. Des allées piétonnes et cycles assureront le maillage du site et le raccordement aux quartiers environnants, centre-ville et bords de Marne notamment.

Composer une variété architecturale

Reconvertir les bâtiments dotés de qualités architecturales intéressantes, témoins de différentes époques. Prendre appui sur ce patrimoine pour établir de nouvelles constructions. Détruire les bâtiments peu adaptables, trop massifs ou mal situés.

Le stationnement et les accès

Le site comportera environ 1 200 places de stationnement dans des parkings souterrains, accessibles depuis les rues qui bordent l'opération et dans 2 poches créées au niveau des bâtiments centraux. Une voie traversante sera ouverte aux véhicules pour desservir les bâtiments centraux et permettre l'accès des véhicules de secours et de service au cœur du site. La circulation ne pourra s'y faire qu'à allure très réduite.



De nouveaux logements

- 850 logements seront créés dont 30 % de logement sociaux répartis de façon cohérente sur le site soit une densité moindre au regard de celle du centre ancien de la ville.
- Conformément aux besoins identifiés dans le programme local de l'habitat, des logements de tailles variées seront construits, avec une proportion plus importante de 2-3 pièces pour répondre aux besoins des jeunes ménages.
- La résidence Rothschild sera réhabilitée par son propriétaire, l'OPH 77.



Un équipement culturel d'envergure intercommunale

Cet équipement prendra place dans le bâtiment Saint-Jean et ouvrira le site sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Une crèche créée sur le site

L'offre scolaire renforcée





Le site Saint-Jean à Lagny

La santé, un enjeu pour Marne et Gondoire

Marne et Gondoire pilote le projet de pôle de santé sur la commune de Lagny-sur-Marne, car il est apparu évident que le déménagement de l'hôpital, qui concentrait l'immense majorité de l'offre de soins de proximité du territoire, ainsi que les fermetures de la polyclinique de Lagny et de certains cabinets médicaux, allaient inévitablement occasionner une détérioration

de la prise en charge des patients, en particulier les personnes âgées et les plus modestes. Le pôle de santé contribuera ainsi à l'amélioration de l'offre de soins (proximité et accessibilité) sur notre territoire.



Le bâtiment du futur EHPAD

Le pôle de santé améliorera nettement l'offre de soins de proximité. En un même lieu seront installés :

- une maison santé pluridisciplinaire.
- une maison de garde accessible en dehors des heures d'ouvertures des cabinets de ville
- un accueil petites urgences permettant de recoudre, plâtrer, poser des pansements...
- un centre d'imagerie médicale (IRM, radiographie, mammographie, scanner, échographie).
- un laboratoire d'analyses médicales
- un EHPAD de 110 lits au lieu des 50 existants jusqu'à maintenant.
- le service hospitalier de pédopsychiatrie.

Étoffer l'activité économique et le commerce de proximité

Plusieurs espaces commerciaux seront commercialisés. À leur demande, les commerçants installés sur l'avenue du général Leclerc pourront être relocalisés sur le site. Des surfaces de bureaux seront également disponibles dans certains bâtiments du site, de même que des espaces de travail innovants tels que le « co-working ».





Une concertation exemplaire

- Avril 2010 : réunion publique sur le Cœur urbain (300 participants)
- Juillet 2010 : le projet Cœur urbain est lauréat de l'appel à projet « Nouveaux Quartiers Urbains » lancé par la région Île-de-France. Ce concours vise à soutenir des projets innovants en matière d'urbanisme, d'écologie et de lien social. Le Conseil régional s'engage par ce biais à accompagner les projets sur les plans technique et financier.
- Avril 2011 : présentation du projet de territoire de Marne et Gondoire dont le site Saint-Jean (300 participants). Lancement de la concertation sur la création d'une ZAC.
- Mai, juin 2011 : exposition publique largement consacrée au site Saint-Jean. Les projets des 5 cabinets d'architectes-urbanistes finalistes du concours sont exposés (450 visiteurs).
- Mars 2012 : conférence-débat sur le diagnostic du site Saint-Jean (300 participants)
- Octobre 2012 : réunion publique préalable à la création d'une ZAC. Présentation détaillée des orientations d'aménagement du site (350 participants).
- Novembre 2012 à janvier 2013 : transfert de l'hôpital à Jossigny.
- Décembre 2012 : création de la ZAC Saint-Jean. La ZAC Saint-Jean comprend le site de l'hôpital ainsi que l'école Leclerc et la résidence Rothschild (soit 13 hectares).
- Avril, juin, septembre 2013 : exposition Saint-Jean, hier, aujourd'hui et demain (700 visiteurs dont les 8 comités de quartiers, une association de riverains, une association de locataires et des partenaires institutionnels dont la Préfète de Seine-et-Marne).
- Janvier - février 2014 : enquête publique sur l'intérêt général du projet.
- 28 avril 2014 : délibération de la CAMG pour déclarer le projet de ZAC Saint-Jean d'intérêt général, au vu de l'avis favorable du commissaire enquêteur.
- Mai 2014 : signature de l'acte de vente des terrains de l'hôpital. Marne et Gondoire acquiert la maîtrise foncière du site (portage foncier assuré par l'EPFIF).
- Juin 2014 : approbation de la modification du PLU par la commune de Lagny-sur-Marne à la suite de l'enquête publique.
- Juin 2014 : Première phase des fouilles archéologiques.



Ci-contre : signature de l'acte de vente des terrains de l'hôpital.



Quelques autres opérations du Cœur urbain



Résidence intergénérationnelle à Thorigny-sur-Marne

Une intégration soignée au centre-ville

Cette nouvelle résidence comporte 54 logements sociaux (15 PLAI, 27 PLUS et 12 PLS). La façade continue de l'ancien bâtiment laisse place à un

ensemble de 2 bâtiments avec un passage facilitant la circulation piétonne entre le centre-ville et le square Dom Pérignon. Le cabinet d'architectes PO & PO a été sélectionné à l'issue d'un concours organisé en 2011 par la communauté d'agglomération, la ville de Thorigny et le bailleur OSICA.

Les travaux s'achèveront à l'automne 2014 pour une installation des premiers locataires en janvier 2015.

Les Sauvières à Thorigny-sur-Marne



Résorber l'habitat dégradé et aménager le coteau

Projet :

- Réhabiliter la résidence Gallieni (36 logements) et la transformer en logements locatifs sociaux accessibles à ses habitants.
- Aménager le coteau de Thorigny pour permettre la création en plus de 31 logements locatifs sociaux et une vingtaine de logements libres.

Actions :

- 2012 : définition des orientations d'aménagement et obtention d'un permis d'aménager

Signature d'un nouveau traité de concession avec la SPLA Marne et Gondoire Aménagement

- 2012-2013 : acquisitions foncières
- 2013 : obtention d'un permis de construire pour le volet social de l'opération.

2014 : dépôt des permis de construire pour les logements libres

Début 2015 : début des travaux des espaces publics

Été 2015 : début des travaux de réhabilitation de la résidence Gallieni et de la construction des logements neufs (sociaux et accessions)





Le site Cofane à Thorigny-sur-Marne

Reconvertir une ancienne usine en logements

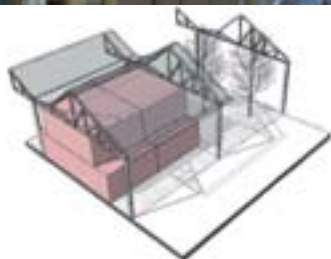
Projet :

Sur 9,7 ha, transformer une ancienne usine et créer 80 logements dont 25% sociaux.

Actions :

2012 : définition des orientations d'aménagement.

2013-2014 : négociations foncières.



Le site du Grimpé à Pomponne

Créer des logements individuels et un parc public

Projet :

Sur 3,2 ha, le projet ambitionne d'offrir un parc public aux habitants de Pomponne ainsi que des aires de jeux pour les enfants, de créer 120 logements, dont 20% de logements locatifs sociaux et de créer des connexions urbaines entre le nord et le sud de la commune. Le projet s'attache à préserver et valoriser le parc existant et conserver la maison paladienne.

Actions :

2012 : Définition des orientations d'aménagement.

2012 : Signature d'un nouveau traité de concession avec la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

2013-2014 : négociations foncières.



LES MAÎTRES PENSÉS

3.3 Redynamiser les centres-villes

À l'instar du Cœur urbain, les opérations en cours visent principalement à :

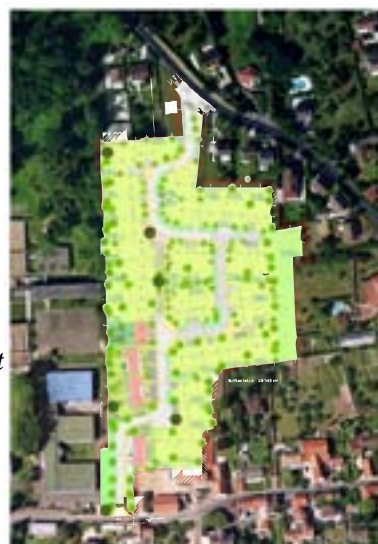
- ▶ diversifier l'offre de logements pour accueillir de nouveaux habitants
- ▶ répondre aux objectifs de la loi SRU en termes de production de logements sociaux
- ▶ saisir les opportunités foncières au sein du périmètre bâti afin de limiter l'expansion urbaine et de réhabiliter le patrimoine.

ZAC des Cordonniers à Dampmart

Maîtriser l'urbanisation de la ville



Le site



Le projet

Projet :

Créer une zone d'habitat mixte sur 2,6 hectares dans le centre de Dampmart comprenant une vingtaine de logements locatifs aidés ainsi que 31 lots à construire individuels.

Actions :

- 2005 : élaboration et mise en œuvre d'une procédure de ZAC, enclenchée par les communes et poursuivie, après avoir été déclarée d'intérêt communautaire, par la Communauté d'Agglomération.
- 2009 : signature d'un traité de concession d'aménagement avec Nexity Foncier Conseil.
- 2010 : approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics.
- 2012 : acquisition de la moitié nord des terrains d'assiette par la Communauté d'Agglomération
- 2013 : arrivée à échéance du traité de concession de Nexity. Signature d'un nouveau traité de concession avec la SPLA Marne et Gondoire Aménagement
- 2014 : études des espaces publics – phasage de l'opération
- 2014 : désignation d'un bailleur social
- Début 2015 : début des travaux des espaces publics et commercialisation des lots à bâtir

Opération multi-sites à Dampmart

*Les premiers logements
de l'opération multi-sites
livrés à l'été 2013.*



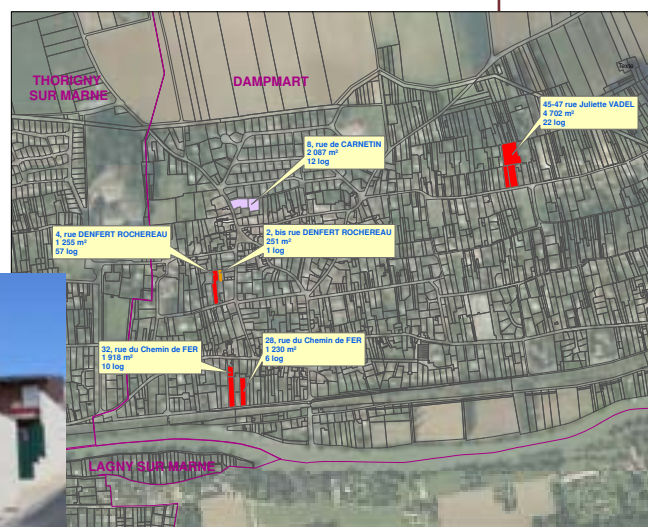
Répartir des petits ensembles sociaux dans le tissu urbain existant

Opération :

Construire 58 logements sociaux sur 5 sites. 1 site a été livré à l'été 2013 et est occupé, 2 sites seront livrés début 2014 et les 2 derniers sites sont en cours de réalisation ou d'achèvement.

Actions :

- Convention de portage foncier tripartite avec l'Établissement Public Foncier d'Ile de France et la commune de Dampmart le 30 janvier 2008.
- Prémption ou acquisition à l'amiable des terrains par la CAMG et l'EPF Île de France entre juillet 2007 et mai 2013
- 2009 : consultation de bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs sociaux
- FSM est retenu et les terrains lui sont revendus
- Participation financière de la CAMG pour la réalisation de ces logements.
- Cette participation a en partie pu être financée par une subvention au titre du FAU de 2009.
- 2012 : garantie totale des emprunts PLUS et PLAi par la CAMG.
- Livraison des logements situés rue de Carnetin en 2013 et rue du chemin de fer en février 2014. Les travaux rues Juliette Vadel et Denfert Rochereau sont en cours et les logements seront livrés en 2015.



Îlot de la ferme à Carnetin

Répondre aux objectifs du PLH, dynamiser le centre bourg, maintenir et renouveler la population

Projet :

L'opération consiste à tirer partie de l'architecture d'une ancienne ferme située dans le centre de la commune. Il est prévu la réalisation de 20 logements dont 20 % de locatifs aidés (soit 6 logements) dans des petits collectifs, dans le respect de l'organisation urbaine du village. Une deuxième tranche prévoit 15 logements supplémentaires.

Actions :

Signature en novembre 2010 d'une convention de veille et de maîtrise foncières tripartite entre la commune, l'EPPFIF et la communauté d'agglomération afin de mener les procédures de négociations et définir les modalités programmatiques.



Château des Cèdres à Conches-sur-Gondoire

Diversifier l'offre de logements et répondre aux objectifs de la loi SRU



Projet :

L'EHPAD souhaitant se séparer du château, la commune de Conches entend réhabiliter cet élément de son patrimoine et y installer 20 logements sociaux du studio au T5.

Actions :

- Mise en œuvre d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire communal.
- Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de la réhabilitation et de restructuration du Château en logements.

Greffe rurale à Lesches

Limiter l'étalement urbain, permettre le développement de la commune

Projet :

Restructurer le château pour accueillir une résidence seniors de 20 logements, et une opération de 6 logements. construire 85 logements en 2 tranches.



Actions :

- Réalisation d'études de faisabilité
- Engagement de négociations avec le principal propriétaire foncier de la zone.
- Élaboration du PLU avec un cadrage tout particulier des zones sur lesquelles s'implante le projet : règlement strict, élaboration d'orientations d'aménagement et paysagères, objectif de population fixé dans le cadre du rapport de présentation et du PADD et ouverture successive de ces zones à l'urbanisation.



Cœur d'îlot à Jossigny



Répondre à l'objectif de 10 logements aidés sans empiéter sur les espaces agricoles ou naturels dans la continuité du bourg.

Projet :

Réaliser une opération d'aménagement globale de 65 logements dont 25 % de logements locatifs aidés (maisons isolées, maisons de ville et collectifs) et les voies de desserte, conformément aux orientations inscrites au POS de la commune, ainsi que participer à l'agrandissement de l'école et réhabiliter la rue de Meaux. Ce site est classé en zone INA au POS de la commune le préservant ainsi de toute construction anarchique.

Actions :

- Opération déclarée d'intérêt communautaire.
- Traité de concession signé entre la communauté d'agglomération et la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.
- Acquisition de l'une des parcelles par la communauté d'agglomération
- Mission de négociation foncière mise en œuvre pour procéder à l'acquisition de l'ensemble des terrains d'assiette.

3.4 Les aires d'accueil des gens du voyage

Aire d'accueil de Saint-Thibault

Projet :

Réaliser une aire d'accueil de 30 places (soit 15 emplacements conformément au schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage. Ce projet déclaré d'intérêt communautaire est sous maîtrise d'ouvrage de Marne et Gondoire. Les travaux d'aménagement de l'aire ont débuté en juillet 2014 et devraient être achevés au premier trimestre 2015.



Actions :

La communauté d'agglomération prend en charge la réalisation et la gestion de deux aires d'accueil sur les communes de Saint-Thibault des Vignes et de Lagny sur Marne :

- Mission de maîtrise d'œuvre
- Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage développement Durable
- Mise en œuvre des procédures pour l'obtention des subventions auprès des différents organismes publics
- Lancement des travaux en juillet 2014. Achèvement prévu 1^{er} trimestre 2015.



Travaux de terrassement, août 2014

- Choix d'un gestionnaire
- Participation à la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, qui comprend aussi la mairie et la préfecture) qui définit une politique importante de sédentarisation des gens du voyage.



Aire d'accueil de Lagny-sur-Marne

Projet :

Création d'une nouvelle aire de 20 places (soit 10 emplacements) située à proximité des équipements et commerces.

Actions :

La communauté d'agglomération pris en charge la réalisation et la gestion de deux aires d'accueil sur les communes de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne :

- Mission de maîtrise d'œuvre
- Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage Développement Durable
- Mise en œuvre des procédures pour l'obtention des subventions auprès des différents organismes publics
- Lancement des travaux
- Choix d'un gestionnaire



3.5 Les actions pour le logement

La participation financière aux opérations de logement social

Marne et Gondoire participe financièrement à la réalisation d'opérations de logement social. Depuis 2012, cette action se fait dans le cadre d'un fonds d'intervention pour la réalisation du logement social.

Le règlement de ce fonds établit les critères précis, largement issus du PLH, pour la participation financière de Marne et Gondoire à la réalisation de logements locatifs sociaux. Sous réserve du respect de ces critères et en contrepartie notamment d'une association de l'agglomération au projet et de l'attribution d'un contingent réservataire, un montant de 2000 à 5000 € par logement peut ainsi être attribué par la commission habitat mise en place à cet effet. La délibération du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2013 précise que le calcul de la subvention se fait, pour le logement familial, sur le nombre de logements financés en PLAI et PLUS, hors PLS.

Opérations ayant bénéficié d'une participation de Marne et Gondoire :

Conches-sur-Gondoire - 8, rue Charles Baudelaire (2008) : versement d'une participation au projet d'acquisition amélioration d'un logement locatif social à hauteur de 50% des frais d'investissement de la commune, soit 32 500 euros.

Conches-sur-Gondoire - 50, rue de Tournan (2009) : versement d'une participation au projet d'acquisition amélioration de 8 logements locatifs sociaux à hauteur de 50% des frais d'investissement de la commune, soit 59 164 €.

Dampmart – opération multi-sites (2009) : versement d'une participation pour la réalisation de 58 logements locatifs sociaux : 326 600 €. En contrepartie l'agglomération devient réservataire de 12 logements.

Thorigny-sur-Marne - résidence intergénérationnelle (2013) : attribution d'une subvention pour un montant de 216 000 euros. En contrepartie, la communauté d'agglomération devient réservataire de 3 logements supplémentaires (14 logements au total).



Inauguration du foyer jeunes travailleurs réhabilité



Le soutien au foyer jeunes travailleurs de Lagny-sur-Marne

Construit en 1963, le foyer des jeunes travailleurs de Lagny-sur-Marne répondait à l'époque à la pénurie de logements et à l'exode rural. Cette structure permet aujourd'hui aux jeunes qui débutent dans la vie active d'avoir un lieu privilégié d'accueil et d'hébergement. Les années n'ayant pas épargné ce foyer du vieillissement, une profonde restructuration était nécessaire. Le chantier, très largement soutenu par Marne et Gondoire, a débuté en septembre 2009. Fin 2011, le foyer a fait intégralement peau neuve.

Le nombre de chambres est porté de 128 à 140 avec installation de sanitaires et de kitchenettes individuelles. Vingt de ces logements sont désormais réservés aux personnes à mobilité réduite et aux jeunes couples.

2011: participation de 50 000 euros

2012 : versement d'une participation de 20 000 euros

2013 : signature d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention de fonctionnement : 44 000 euros

Les garanties d'emprunt

En 2013, le conseil communautaire a pris une délibération afin de cadrer les conditions dans lesquelles l'agglomération était susceptible de garantir les emprunts. Sous réserve d'association de la communauté d'agglomération au projet, la garantie d'emprunt peut être accordée :

- Pour les programmes de réhabilitation
- Pour les programmes de construction neuve et/ou de démolition reconstruction : pour les opérations respectant la typologie de répartition définie par le PLH : moins de 25% de PLS, plus de 20% de PLAI (le respect de cette répartition n'est pas exigée pour les EHPAD et les résidences étudiantes) .

En contrepartie de la garantie des emprunts, l'agglomération devient réservataire de 20% des logements de l'opération.

Au titre de ses garanties d'emprunt, Marne et Gondoire a contribué à la réalisation de plus de 300 logements locatifs sociaux (à Chanteloup, Lagny, Dampmart, Thorigny et Montévrain) et à la réhabilitation des 539 logements d'Orlyparc à Lagny-sur-Marne.



La gestion du contingent réservataire

En contrepartie des garanties d'emprunt octroyées et des subventions accordées, la CAMG se voit réserver une partie des logements locatifs sociaux réalisés. La gestion de ces logements peut être rétrocédée aux communes, mobilisée directement par la CAMG pour mener à bien les opérations d'intérêt communautaire (ex : relogement des ménages de la résidence Gallieni à Thorigny) ou faire l'objet d'un travail partenarial entre l'agglomération et les services de la commune afin de proposer des candidats en commission d'attribution. Aujourd'hui, le contingent de la CAMG, directement géré ou délégué à la commune se compose d'une centaine de logements dont une quinzaine dans des opérations en cours de réalisation.

Le suivi des documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme et d'aménagement qui réglementent le territoire doivent être compatibles avec le Schéma de cohérence territoriale.

En effet, le SCoT identifie la vocation de chaque partie du territoire mais ce sont les communes, via leur PLU, qui les délimitent et les réglementent.

C'est pourquoi, Marne et Gondoire accompagne les communes dans la mise en cohérence de leur PLU. À ce titre, la CAMG a été associée aux démarches de mise à jour des documents d'urbanisme et a rappelé à cette occasion les objectifs du PLH.

La CAMG a notamment été associée aux révisions en cours des PLU du territoire et a émis des avis sur les PLU arrêtés de Dampmart, Montévrain, Lesches, Pomponne et Saint-Thibault-des-Vignes.

L'accompagnement des communes dans le suivi des ZAC d'État

Outre les ZAC sur lesquelles elle conduit les opérations, Marne et Gondoire accompagne aussi les communes dans le suivi des ZAC d'État conduites par l'Epamarne. Il s'agit notamment de celles à vocation habitat, comme la ZAC du Chêne Saint-Fiacre à Chanteloup-en-Brie, la ZAC Montévrain Val d'Europe à Montévrain et les ZAC du Centre-ville et du Sycomore à Bussy-Saint-Georges.

La CAMG propose :

- un accompagnement par les services de l'agglomération pour suivre la réalisation par l'aménageur des objectifs fixés tant par les documents de ZAC que par les différents documents d'urbanisme.
- une participation, aux côtés des communes, aux différents comités de pilotage
- la participation à la définition des aménagements accompagnant l'arrivée des nouveaux habitants et relevant des compétences communautaires (notamment en termes de déplacements).
- un subventionnement des logements locatifs aidés (PLAI et PLUS) rentrant dans les critères du règlement du fonds d'intervention.
- la garantie des emprunts nécessaires à la construction des logements locatifs aidés.

4.1 Un tissu économique dynamique	p. 62
• Les atouts du territoire	p. 62
• Une croissance du nombre d'établissements	p. 63
• L'emploi salarié en hausse	p. 64
4.2 L'aménagement et la gestion des ZAE	p. 65
• Les 22 zones d'activité	p. 66
• Les nouvelles zones d'activités	p. 68
• ZAE du Gué Langlois - Bussy-Saint-Martin.....	p. 68
• ZAE du Clos du Chêne - Chanteloup-en-Brie et Montévrain.....	p. 69
• ZAE de la Charbonnière - Montévrain.....	p. 70
• ZAE Léonard de Vinci - Bussy-Saint-Georges.....	p. 71
• ZAE Montévrain université.....	p. 71
• ZAE de Lamirault - Collégien.....	p. 72
• ZAE du Pré-au-Chêne - Jossigny.....	p. 73
• Des zones d'activité en extension	p. 74
• ZAE des Gassets (extension) - Chanteloup-en-Brie.....	p. 74
• ZAE des Portes de la Forêt - Collégien.....	p. 75
• ZAE des Vallières - Thorigny sur Marne.....	p. 75
• Un projet de requalification : ZI de Lagny et ZAE de la Courtilière	p. 76
4.3 La promotion et l'animation de la vie économique	p. 77
• Le suivi du tissu économique	p. 77
• Un guichet unique	p. 77
• Le soutien à la création d'entreprise	p. 77

4. Favoriser le développement économique

Le territoire de Marne et Gondoire regroupe 8 200 établissements et 32 000 emplois salariés. Ces indicateurs sont actuellement à la hausse. Ce dynamisme économique se constate sur les 20 zones d'activité ouvertes à la commercialisation qui enregistrent de nombreuses installations d'entreprises.

Marne et Gondoire a en charge la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité d'intérêt communautaire.

Depuis 2007, pas moins de 7 nouvelles zones ont été créées sur le territoire, 3 ont été étendues, 2 vont être rénovées et 2 sont en cours d'étude.

Aujourd'hui, la communauté d'agglomération est en mesure de mener l'aménagement de nouvelles zones elle-même par le biais de la SPL Marne et Gondoire Aménagement.

La CAMG est aussi maître d'ouvrage de la requalification de la zone industrielle et de la ZAE de la Courtilière à Lagny et Saint-Thibault-des-Vignes.

Marne et Gondoire mène aussi des actions pour soutenir les porteurs de projet et accompagner les entreprises du territoire.

4.1 Un tissu économique dynamique

Les atouts du territoire

- Le bassin d'emploi de Marne la Vallée et la proximité de Paris
- La desserte routière
- La qualité de l'environnement
- La multiplicité et diversité des activités sur l'ensemble du territoire :
 - PME/PMI des secteurs de l'industrie, du commerce de gros, des services ;
 - commerçants de proximité et artisans.





Une croissance du nombre d'établissements

Le territoire comptait 8 208 établissements, tous types confondus, au 1^{er} janvier 2014. De 2007 à 2014, toutes les communes enregistrent une croissance forte du nombre de leurs établissements. La hausse totale sur le territoire a été de 86 %, soit une augmentation nettement supérieure à la moyenne du département (+ 45 %).

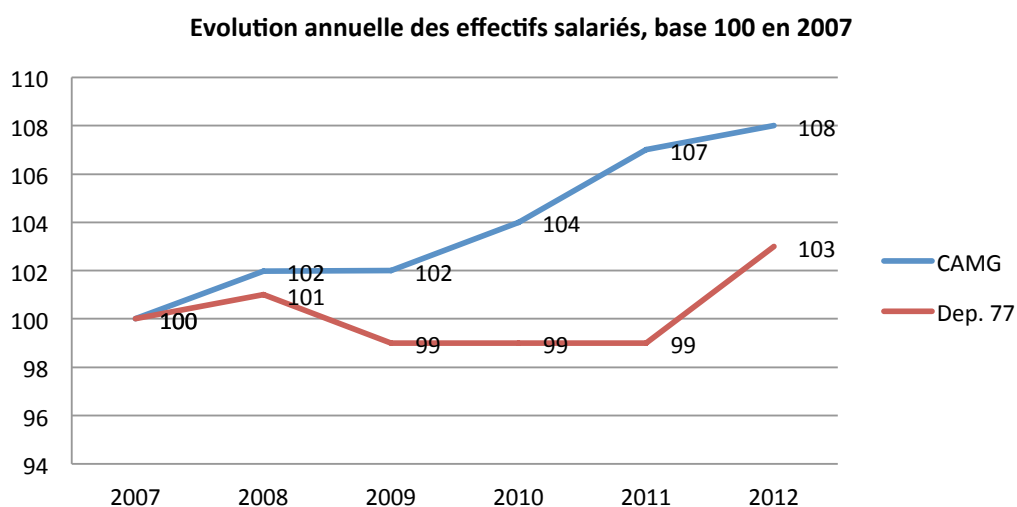
Nombre d'établissements au 1^{er} janvier 2014

Commune	2007	2014	Evolution
Bussy-St-Georges	770	1942	+ 152 %
Bussy-St-Martin	64	126	+ 97 %
Carnetin	29	64	+ 120 %
Chalifert	45	93	+ 106 %
Chanteloup-en-Brie	100	251	+ 151 %
Collégien	327	456	+ 40 %
Conches-sur-Gondoire	90	128	+ 42 %
Dampmart	125	217	+ 74 %
Gouvernes	93	154	+ 66 %
Guermantes	68	103	+ 51 %
Jablins	36	64	+ 78 %
Jossigny	80	121	+ 51 %
Lagny-sur-Marne	1 400	2 106	+ 50 %
Lesches	20	50	+ 150 %
Montévrain	221	778	+ 252 %
Pomponne	123	231	+ 88 %
St-Thibault-des-Vignes	450	661	+ 47 %
Thorigny-sur-Marne	366	663	+ 81 %
TOTAL	4 407	8 208	+ 86 %

Source : Insee- fichier Sirene

L'emploi salarié en hausse

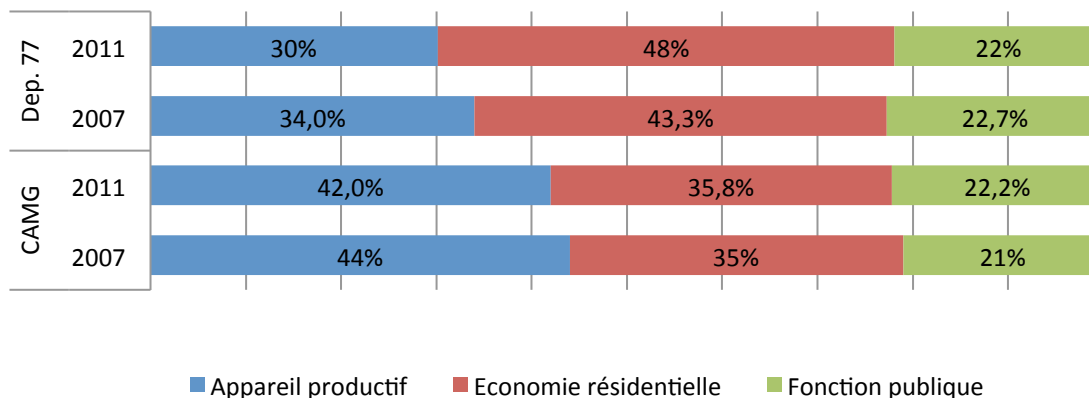
De 2007 à 2012, l'emploi salarié a progressé de 8 points en Marne et Gondoire, soit un taux supérieur à celui du département de la Seine-et-Marne dans son ensemble (+3 points).



Source : Insee- fichier CLAP

En décembre 2011, le territoire comptait 32 000 emplois salariés avec une part de 42 % dans le secteur productif (industrie, énergie, services aux entreprises et commerce de gros).

Structure de l'emploi salarié



Sur les 44 221 actifs ayant un emploi, 12 207 habitent et travaillent sur le territoire, soit 25 % d'entre eux.

4.2 L'aménagement et la gestion des ZAE

Cette compétence de Marne et Gondoire vise à participer au dynamisme économique régional et à tendre vers un équilibre habitants / actifs dans l'est francilien.

Marne et Gondoire compte 20 zones d'activités économiques d'ores et déjà ouvertes qui accueillent 1 000 entreprises et 18 200 emplois ainsi que 2 zones en projet (soit au total 700 hectares destinés aux entreprises).

7 de ces zones ont été ouvertes à la commercialisation depuis 2007 :

- Gué Langlois (Bussy-St-Martin)
- Clos du chêne (Chanteloup-en-Brie et Montévrain)
- Charbonnière (Montévrain)
- Léonard de Vinci (Bussy-St-Georges)
- Montévrain université (Montévrain)
- Lamirault (Collégien)
- Pré au Chêne (Jossigny)

3 zones ont été étendues :

- Les Gassets (Chanteloup-en-Brie)
- Les Portes de la Forêt (Collégien)
- Les Vallières (Thorigny-sur-Marne)

2 zones font l'objet d'une requalification :

La ZI de Lagny et la ZAE de la Courtillière à Saint-Thibault.

2 zones sont en cours d'étude :

- Clos-saint-Eloi (Chalifert)
- La Rucherie (Bussy-Saint-Georges)

L'ensemble des zones d'activité de Marne et Gondoire bénéficient de la mise en place d'une nouvelle signalétique afin d'optimiser leur desserte.

Les 22 zones d'activité

20 zones ouvertes et 2 zones en projet

ZAE des Vallières

Thorigny-sur-Marne (14 ha)
30 entreprises - 200 emplois

ZAE des Cerisiers

Thorigny-sur-Marne (3 ha)
20 entreprises - 80 emplois

Parc artisanal de Lagny

Lagny-sur-Marne (9,5 ha)
25 entreprises - 150 emplois

ZI et portuaire de Lagny

Lagny-sur-Marne (70 ha)
195 entreprises - 2050 emplois

ZAE de la Courtilière

Saint-Thibault-des-Vignes (53 ha)
25 commerces - 80 entreprises - 1550 emplois

ZAE de l'Esplanade

Saint-Thibault-des-Vignes
(27 ha) 116 entreprises
1700 emplois

ZI de Bussy / Torcy

Bussy-Saint-Martin (11,4 ha)
10 entreprises - 150 emplois

ZAE du Gué Langlois

Bussy-Saint-Martin (7,9 ha)
37 entreprises - 310 emplois

ZAE des Marchais

Bussy-Saint-Martin (2 ha)
10 entreprises - 200 emplois

Centre Commercial Bay 2

Collégien (24 ha)
120 commerces - 1500 emplois

ZAE des Portes de la**Forêt**

Collégien (49 ha)
115 entreprises - 1500 emplois

ZAE de Lamirault

Collégien (37 ha)
Commercialisation en cours
4 entreprises - 200 emplois

ZAE Léonard de Vinci

Bussy-St-Georges (40 ha)
commercialisation en cours
46 entreprises – 672 emplois

ZAE Gustave Eiffel

Bussy-St-Georges (114 ha)
89 entreprises – 3325 emplois

ZAE La Rucherie

Bussy-St-Georges (85 ha)
En cours d'étude

ZAE Sainte Geneviève

Jossigny (3,5 ha)
13 entreprises - 60 emplois

ZAE du Pré-au-Chêne

Jossigny (24 ha)
commercialisation en cours
Hôpital MLV- 2100 emplois

ZAE Montévrain Université

commercialisation en cours
8,8 ha – 6 entreprises
600 emplois

ZAE des Gassets

Chanteloup-en-Brie (7,6 ha)
60 entreprises - 300 emplois

ZAE du Clos du Chêne

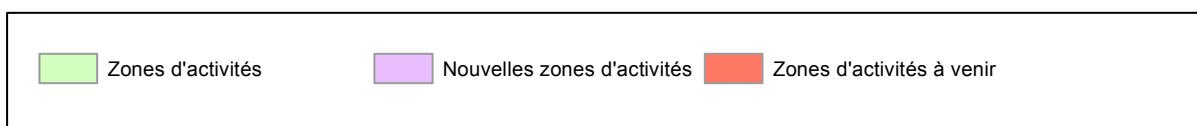
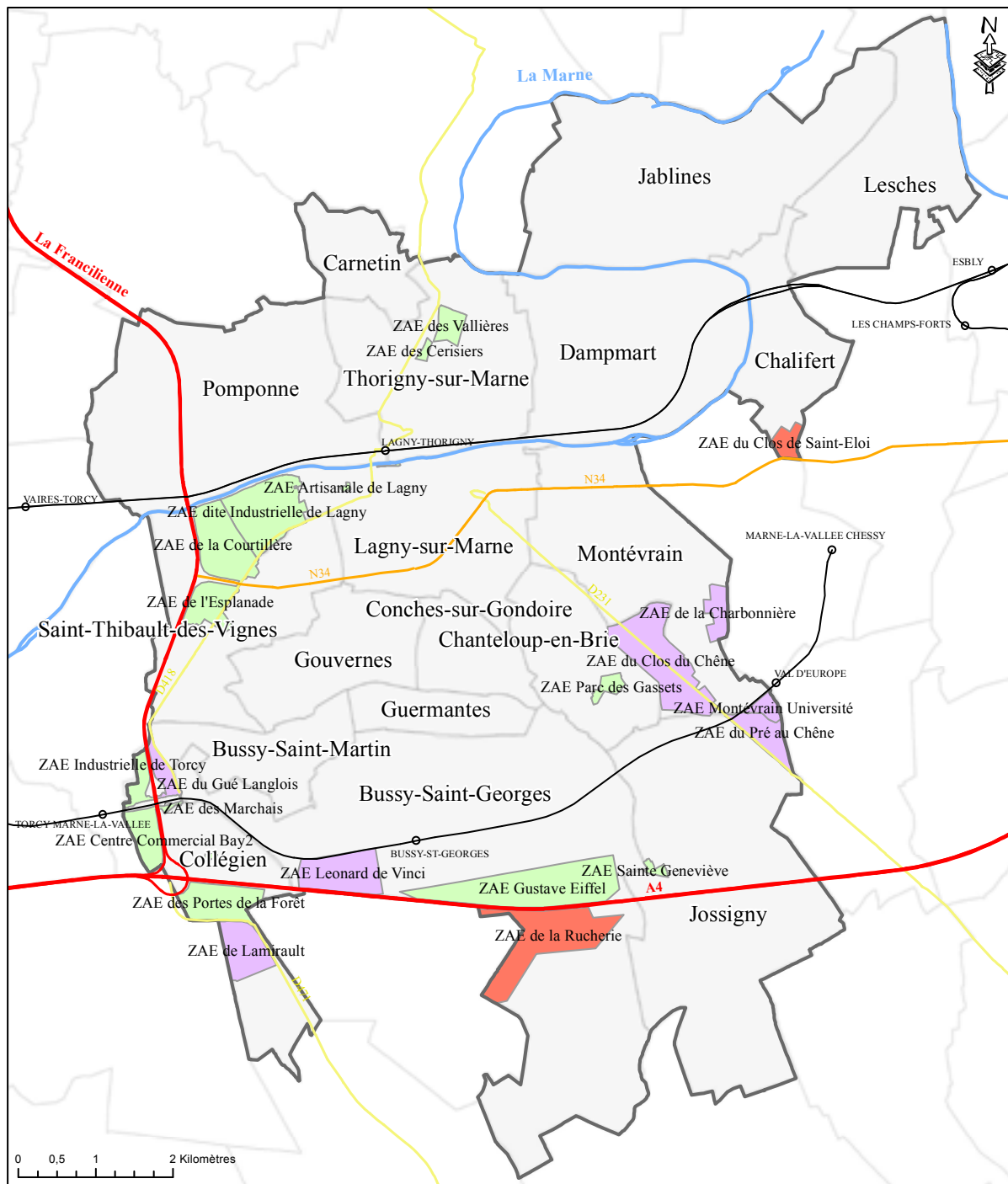
Chanteloup-en-Brie/Montévrain (75 ha)
Commercialisation en cours
77 commerces - 91 entreprises
-1500 emplois

ZAE de la Charbonnière

Montévrain (18 ha)
Commercialisation en cours
17 entreprises - 385 emplois

ZAE du Clos Saint-Éloi

Chalifert (12,5 ha)
Dossier de réalisation en cours



Les nouvelles zones d'activité

Sur les nouvelles ZAE, la CAMG a souhaité diversifier l'offre foncière afin de répondre au mieux aux besoins et projets des chefs d'entreprises. Des petites surfaces allant de 1 000 m² à 4 000 m², ainsi que des terrains de plus grande envergure (de 5 000 m² à 3 hectares) ont permis l'implantation d'activités de production, de commerces et de services. Les nouvelles ZAE s'inscrivent dans une démarche de qualité, leur assurant une bonne fonctionnalité et une intégration harmonieuse dans leur environnement. 7 de ces zones ont été ouvertes à la commercialisation depuis 2007.

ZAE du Gué Langlois (2008)



Bussy-Saint-Martin (7,9 ha)

ZAC du Gué Langlois aménagée par EpaMarne. Dossier de création : 2005

Implantation de 37 entreprises – 310 emplois

Secteurs : PME/PMI dans les secteurs de l'industrie et des services

Commercialisation des terrains achevée

Des entreprises de l'imprimerie, du développement durable ou encore du bâtiment y sont installées. Dans le cadre d'une charte de développement durable, ce pôle a été aménagé selon des critères architecturaux et paysagers pour l'harmoniser avec les espaces naturels et agricoles situés à proximité immédiate.

Entreprises : Azaprim, RécréAction, Alto, Cibetanche, Axmann, Villa Parc, Scamac, Schur wamac...

ZAE du Clos du Chêne (2007)



Chanteloup–en-Brie et Montévrain (75 ha)

ZAC Montévrain - Val d'Europe , ZAC du Chêne St-Fiacre, ZAC Clos Rose Aménagées par EpaMarne. Dossiers de création : 1997, 2003, 2003

77 commerces, 91 entreprises – 1 500 emplois

Secteurs : PME/PMI dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce de gros, commerce de détail

Bilan commercialisation : 237 350 m² de terrains vendus

Des industries de pointe et un pôle commercial

Arvato services Healthcare France, plateforme logistique haute technologie pour la pharmacie s'est implantée sur 20 000 m². Eurofarad, fabricant de composants électroniques de haute technologie a déménagé du centre ville de Lagny-sur-Marne en 2010 pour pouvoir assurer son développement. Cette entreprise emploie plus de 500 personnes.



Le pôle commercial Clos du Chêne

1^{ère} tranche réalisée en 2007 complétée par une 2^e tranche en 2013 : au total, 77 enseignes de commerces et restaurants et l'implantation d'un hypermarché Leclerc.

Le pôle automobile

Implantation de concessionnaires : Peugeot, Mercedes, Volvo et Renault.

ZAE de la Charbonnière (2008)



Montévrain (18 ha)

ZAC de la Charbonnière aménagée par EpaMarne. Dossier de création : 1995

17 entreprises - 385 emplois

Secteurs : PME/PMI dans les secteurs de l'industrie, des services, du commerce de gros.

Bilan commercialisation : 127 000 m²

Bic écriture 2000 : une usine ultramoderne

Depuis 2000, la zone accueille l'une des quatre principales usines de l'activité papeterie de Bic dans le monde. Stylos et pièces détachées sont produits sur 28 000 m². D'autres entreprises majeures y sont implantées telles qu'Exapaq (logistique), Audiopole ou les laboratoires pharmaceutiques Boiron.



La gestion des ZAE

Marne et Gondoire assure l'entretien de l'ensemble des zones d'activité du territoire : voiries publiques, espaces verts implantés sur le domaine public (arbres, haies, pelouses...) éclairage public.

Les opérations effectuées très régulièrement : balayage mécanisé de la voirie tous les mois, ramassage des feuilles, tonte 10 à 14 fois par an, élagage des arbres, taille des haies, salage.

ZAE Léonard de Vinci (2008)

Bussy-Saint-Georges (40 ha)

ZAC Léonard de Vinci développée par EpaMarne. Dossier de création : 2005

46 entreprises - 672 emplois

Secteurs : PME/PMI dans les secteurs de l'industrie, des services, du commerce de gros, pôle commercial

Bilan commercialisation : 270 000 m²

Implantations : Makita, La Poste, MDM, BBL, Magafor...



Cette zone est l'une des plus importantes de Marne et Gondoire en termes d'emplois et de superficie avec une trentaine d'entreprises, dont plusieurs majeures. 2 parc PME - PMI viennent compléter l'offre.

ZAE Montévrain université (2011)

Montévrain (8,8 ha)

ZAC Université Montévrain développée par EpaMarne. Dossier de création : 2005

6 entreprises - 600 emplois

Secteurs : services et commerces

Bilan commercialisation : 19 400 m² – 20 000 m² de bureaux

Principales implantations : Canon, Océ France, EDF, CIC



Logement, commerce et activité

Une opération mixte de logements et bureaux est en cours dans cette zone où se développe l'éco-quartier de Montévrain. Le programme Neos comprend 200 logements, 10 000 m² de bureaux et 1500 m² de commerces et services en rez-de-chaussée. Les travaux de la première tranche s'achèveront au 2^e trimestre 2015.

ZAE de Lamirault (2012)



Collégien (37 ha)

ZAC de Lamirault aménagée par EpaMarne. Dossier de création : 2005

Implantation de 4 entreprises – 200 emplois

Secteurs : PME/PMI dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce de gros

Bilan commercialisation : 103 000 m² de terrains vendus

Cette zone d'activité de 37 hectares en cours d'aménagement au sud de Collégien propose des lots de 2 000 m² à 4 hectares pour les entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce de gros et des services (la vente des parcelles aux entreprises a commencé).

Cette zone étant située en lisière de la ferme de Lamirault et de la forêt de Ferrières, elle dispose d'une insertion paysagère soignée : traitement paysager de l'allée de Lamirault et des franges de la ZAE dans un type forestier, assainissement des eaux pluviales à la parcelle.

Des entreprises industrielles qui s'agrandissent en Marne et Gondoire

En mai 2014, la société Aereco a pris place dans ses nouveaux locaux sur la ZAE. Les 18 000 m² de surface de plancher du nouveau bâtiment accueillent les bureaux, l'usine et le laboratoire de recherche jusqu'ici situés sur 3 sites dans la ZAE des Portes de la Forêt. Spécialisée dans la ventilation, Aereco connaît un fort développement international s'appuyant sur l'innovation. 150 salariés travaillent sur le nouveau site.

Fin 2012, la société Microcertec (pièces en céramique pour la défense et l'aérospatiale) avait également déménagé de la ZAE des Portes de la Forêt à celle de Lamirault afin de pouvoir s'agrandir tout en restant sur Marne et Gondoire.

ZAE du Pré-au-Chêne (2012)



Jossigny (24 ha)

ZAC du Pré-au-Chêne développée par EpaMarne. Dossier de création : 2005

Implantation de l'hôpital de Marne-la-Vallée – 2100 emplois

Secteurs : PME/PMI dans le secteur des services, hôpital

Bilan commercialisation : 120 000 m² de terrains vendus

Su 38 000 m², des bureaux de petite taille à la location

Carré Haussmann a choisi Jossigny pour l'implantation de son concept original à destination des PME et des professions libérales. Ce centre d'affaire proposera des bureaux de petite taille en location, diversifiant ainsi l'offre immobilière du territoire. Le programme comprend un ensemble de 4 immeubles formant un carré. Des noues centrales arborées ainsi que des végétations variant selon leur exposition et les saisons viendront composer un jardin central. Cette opération tertiaire de 38 000 m² devrait regrouper 2 000 à 2 500 emplois à terme. La promesse de vente a été signée le 5 décembre 2013. Le démarrage des travaux est programmé pour début 2015.



Des zones d'activité en extension

ZAE des Gassets (2010)



Chanteloup-en-Brie Extension de 4 ha

Aménageur : EpaMarne

Implantation de 14 entreprises- 80 emplois

Secteurs : artisanat, PME/PMI dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce de gros, commerce de détail

Bilan commercialisation : 27 000 m² de terrains vendus soit 9 parcelles

Une zone attractive pour les petites entreprises

Cette zone d'activité est située à proximité du centre de Chanteloup-en-Brie. Ont emménagé au cours de l'année 2014 : la société Touroul-Chevalerie SAS (tapisserie et décoration) dans un site rassemblant les bureaux, l'atelier de confection, le show-room, et le siège de l'entreprise. Duarte, spécialiste de la construction, s'est également installé sur une parcelle de 4 000 m². De son côté, la société APS (distribution d'objets publicitaires) a finalisé son bâtiment de 500 m².

Commerce de proximité et pôle de santé en 2014

Un programme de 2 bâtiments comprenant plusieurs commerces de proximité, notamment commerce de bouche et pôle médical de 20 praticiens, vient d'être achevé. Ce médical et ces commerces ouvriront début 2015.



Une nouvelle signalétique sur l'ensemble des zones



La signalétique unifiée mise en place depuis 2011 facilite le repérage des ZAE et la navigation en leur sein, notamment grâce à une adresse individuelle pour chaque lot. Le système comprend un totem d'entrée, un panneau Relais d'information service, des plaques de rue et de numéros postaux. Un travail est mené avec les fournisseurs de cartes GPS.

Les zones équipées sont la ZAE des Portes de la Forêt à Collégien, les ZAE des Cerisiers et des Vallières à Thorigny-sur-Marne, la ZAE du Gué Langlois à Bussy-Saint-Martin, la ZAE de l'Esplanade à Saint-Thibault et la ZAE Sainte Geneviève à Jossigny. Au total, cela représente 245 entreprises.

Les prochaines zones prévues : ZAE industrielle de Lagny-sur-Marne et ZAE de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes (hors espace commercial), ZAE des Gassets à Chanteloup-en-Brie, ZAE du Clos du Chêne à Chanteloup - Montévrain et ZAE de la Charbonnière à Montévrain.

ZAE des Portes de la Forêt (2010)**Collégien - Extension de 3 ha**

Aménageur : EpaMarne

Implantation de 9 entreprises – 50 emplois

Secteurs : PME/PMI dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce de gros

Commercialisation achevée : 15 000 m² de terrains vendus

La zone d'activité des Portes de la forêt créée en 1982 sur 49 hectares, au sud de Collégien a vu son parc s'agrandir, depuis 2009, de 3 hectares. Dédiée aux activités économiques (hors commerce), 9 entreprises s'y sont implantées sur des parcelles de 1 500 à 4 000 m². En 2015, une dernière entreprise s'implantera sur un terrain de 2 100 m² en entrée de la zone.

ZAE des Vallières (2013)**Thorigny sur Marne - Extension de 7 ha**

Aménageur : Marne et Gondoire Aménagement

Secteurs : artisanat, PME/PMI dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce.

Commercialisation des terrains achevée

Une zone commerciale et des PME

La zone accueillera un nouvel Intermarché agrandi (en remplacement de l'actuel situé rue de Claye) une galerie commerciale des moyennes surfaces.

En complément, sur 1,2 ha, 7 lots sont dédiés aux PME/PMI. En 2014, déjà 6 entreprises artisanales ont débuté les travaux de leurs bâtiments et l'une d'elle a démarré son activité en septembre. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises locales ayant besoin de locaux plus grands dans le cadre de leur développement.

Une insertion paysagère soignée

L'insertion paysagère a été particulièrement travaillée avec un talus agrémenté de 750 arbres et conifères de grande taille, 750 de petites tailles et une centaine de baliveaux aux abords de la promenade de la Dhuis et du chemin bordant le site.

Un projet de requalification

ZI de Lagny et ZAE de la Courthillère

Afin d'assurer la pérennité et l'attractivité de ses deux plus anciennes zones d'activité économiques, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a décidé de requalifier la ZI de Lagny sur Marne et la ZAE de la Courthillère à Saint-Thibault des-Vignes (soit 130 ha) qui compte plus de 300 entreprises et 3 500 emplois.



Le projet de rénovation comprend :

- La remise en état du réseau d'assainissement
- Le réaménagement des voiries selon un plan de déplacement visant à assurer une desserte optimale pour tous les modes de transport
- La remise aux normes du réseau d'éclairage
- La mise en place d'une nouvelle signalétique
- La desserte en haut débit
- La mise en place d'un management environnemental



Les travaux déjà réalisés

- Rénovation du réseau d'assainissement en 2012
- Réfection de la berge Archimède dans la ZI de Lagny-sur-Marne fin 2011 : reconsolidation des berges, installation d'une plateforme de pompage qui améliore la sécurité incendie dans un rayon de 2 kilomètres, création d'une desserte pour le port public géré par Ports de Paris.

Réaménagement des espaces publics en 2015

L'avant-projet de travaux sur les espaces publics a été validé en 2014 (voiries, liaisons douces, mobilier urbain, réseau d'éclairage public, signalétique, desserte haut débit).

Les travaux débuteront en 2015 pour une période de 5 ans. Ce projet a reçu l'appui du Conseil régional et du Conseil général et s'inscrit dans une approche de développement et de gestion durable.

4.3 La promotion et l'animation du tissu économique

L'impulsion du dynamisme économique passe aussi par des actions en faveur des entreprises :

Le suivi du tissu économique

Le service économique a mis en place un observatoire des entreprises, de l'immobilier d'entreprise et publie un tableau de bord économique annuel.

un guichet unique

Le service économique de Marne et Gondoire constitue un guichet unique permettant de répondre et d'orienter les entreprises dans leurs démarches : projet de développement, recrutement, dispositifs d'aides, problème sur une ZAE... Ce service s'appuie sur des partenariats avec les acteurs locaux : Maison de l'Emploi Nord-Ouest Seine-et-Marne, Initiative Nord Seine-et-Marne, pôle de compétitivité Advancity, Seine-et-Marne Développement, le Département.

Le soutien à la création d'entreprise

Le conseil

Depuis 2009, Marne et Gondoire offre un soutien aux porteurs de projets et jeunes entreprises qui souhaitent lancer leur affaire. Une permanence leur permet de bénéficier de conseils personnalisés et gratuits de la part d'un professionnel. 130 personnes ont été reçues à ce jour et 25 entreprises ont ainsi été créés.

Le soutien financier

Marne et Gondoire a passé une convention avec la Plate-forme nord Seine-et-Marne initiative qui a permis d'accorder 49 prêts à taux zéro depuis 2006. Ces prêts s'adressent aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire qui bénéficient ainsi d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 € (prêt sans intérêt).

5.1 Le transport collectif, une priorité	p. 80
• Le Plan local des déplacements	p. 80
• Développer l'offre de transports : quelques exemples récents	p. 82
• La desserte de l'hôpital de Marne-la-Vallée.....	p. 82
• L'amélioration de la desserte scolaire du territoire.....	p. 83
• Création de la ligne 46 et courses supplémentaires sur 9 lignes.....	p. 84
5.2 La restructuration du pôle gare Lagny-Thorigny Pomponne	p. 86
• Problématiques principales du pôle	p. 86
• Les objectifs de la réhabilitation	p. 86
• Les opérations	p. 87
• Plus de simplicité et de sécurité pour les piétons.....	p. 87
• Des aménagements pour les cyclistes.....	p. 88
• Une gare routière nouvelle génération.....	p. 88
• Un stationnement réorganisé.....	p. 89
• Des secteurs commerçants plus accueillants.....	p. 90
53. L'aménagement de liaisons douces	p. 91
• Le schéma directeur des liaisons douces	p. 91
• Liaisons douces utilitaires : une mise en œuvre dès à présent	p. 94
• Sur la RD 35 à Gouvernes (rue Hermières).....	p. 94
• Sur la RD334 à Pomponne (rue du Gal Leclerc).....	p. 94
• Sur la Marne entre Dampmart et Chessy.....	p. 94
• Sur la RD418 à Bussy-St-Martin (route Thibault de Champagne).....	p. 95
<i>Une offre complémentaire pour l'avenir : la voiture électrique en auto-partage</i>	p. 95

5. Structurer les déplacements



Marne et Gondoire a en charge les transports collectifs intercommunaux et la déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains d'Île de France.

Dans ce cadre, la CAMG concentre son action sur :

- le développement du réseau de bus,
- l'accessibilité aux nœuds de transports collectifs : restructuration du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne, gestion des parcs de stationnement,
- la mise en place d'un réseau de liaisons douces (pistes piétons, cycles et équestres) fonctionnelles et de loisirs.

5.1 Le transport collectif : une priorité

Le Plan local des déplacements

La CAMG est membre du Syndicat intercommunal de transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et des communes environnantes (SIT), lequel a en charge la gestion du réseau de bus Pep's, exploité par le transporteur AMV Transdev.

Le SIT comprend la CAMG, le SAN Val d'Europe et la communauté de communes de la Brie Boisée.

En 2008, un Plan local des déplacements (PLD), déclinaison locale du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) a été approuvé à l'échelle du SIT. Le PLD s'articule autour de 4 objectifs :

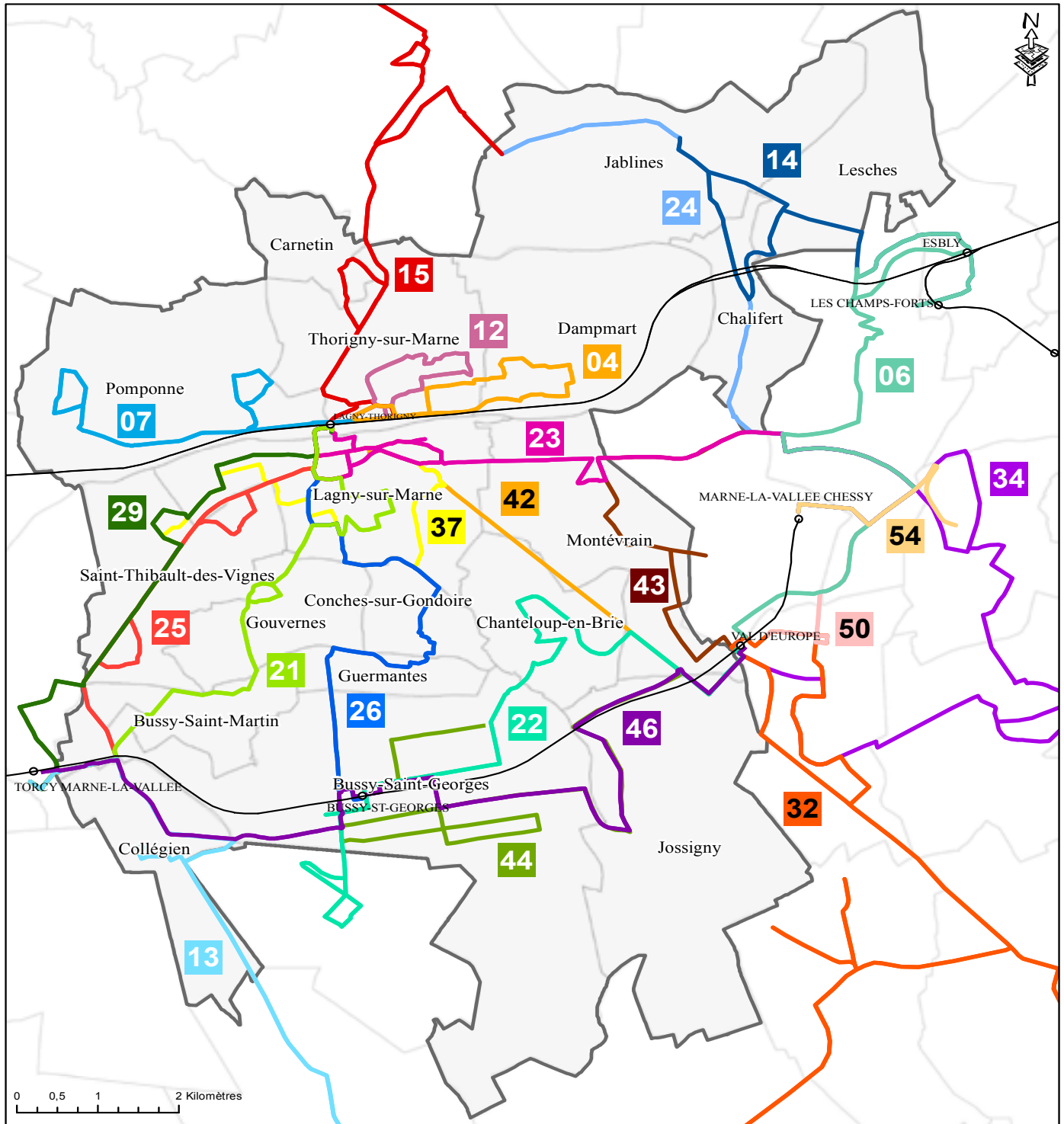
- ▶ Faire des transports publics une véritable priorité
- ▶ Développer l'usage des modes alternatifs à la voiture
- ▶ Adapter la voirie aux usages voulus et limiter les nuisances
- ▶ Assurer la cohérence entre les projets d'urbanisme et le PLD.

Le PLD a ainsi établi un réseau de bus objectif hiérarchisant les différentes lignes selon leurs vocations :

- les lignes principales correspondent aux itinéraires présentant des volumes de flux massifs : elles assurent des liaisons directes entre les principaux pôles (emplois, habitats, commerces...), empruntent des axes de voiries structurants qui doivent faire l'objet d'aménagements en faveur des bus et ont une offre forte et cadencée.

- les lignes complémentaires correspondent à des niveaux de flux plus faibles ou à des besoins spécifiques (scolaires...) : elles permettent le rabattement vers au moins une gare, sont maillées avec les lignes principales, et ont une offre moins forte que les lignes principales.





Le réseau de bus Pep's au 1^{er} janvier 2014

Développer l'offre de transports : quelques exemples récents

La desserte de l'hôpital de Marne-la-Vallée



L'ouverture de l'hôpital de Jossigny fin 2012 a conduit à développer l'offre de transport vers cet établissement.

La ligne 42 est devenue directe le long de la RD418 afin d'améliorer le temps de trajet entre Lagny-sur-Marne et le centre hospitalier. Désormais, le trajet en bus est de seulement 16 minutes entre la gare Lagny-Thorigny SNCF et l'hôpital et de 19 minutes de la gare de Lagny au RER de Val d'Europe. Cela permet aussi de desservir le centre commercial du Clos du Chêne ainsi que les entreprises qui se sont installées le long de la RD 418.

- La ligne 22 qui avait auparavant pour terminus l'arrêt Orée du Bois à Chanteloup-en-Brie se prolonge désormais jusqu'à la gare Val d'Europe RER en passant par le centre hospitalier. Cette ligne permet de desservir les 689 logements construits sur la ZAC du Chêne Saint-Fiacre à Chanteloup-en-Brie. Plus fréquente en semaine, la ligne 22 est désormais aussi en service le week-end.

- Le parcours de la ligne 44 a été modifié jusqu'au Val d'Europe afin de desservir l'hôpital et la fréquence des courses a été augmentée.



L'amélioration de la desserte scolaire du territoire



La desserte du lycée Van Dongen

La rapide et importante urbanisation du territoire implique un ajustement constant de la desserte en transports scolaires des différentes communes de Marne et Gondoire.

Au 6 janvier 2014, 6 nouvelles courses seront créées et plusieurs bus standards remplacés par des bus articulés afin de répondre à la surcharge constatées sur de nombreuses lignes de desserte scolaire (collège des 4 Arpents et Lycée Van Dongen à Lagny-sur-Marne...).

Par ailleurs, à chaque rentrée, un bilan est réalisé afin d'optimiser le type de matériel roulant et les horaires des bus sur les 7 établissements du territoire de la CAMG et les 4 établissements de sectorisation implantés dans les communes voisines.



Création de la ligne 46 et courses supplémentaires sur 9 lignes

En janvier 2014, le réseau de bus Pep's s'est renforcé sur le territoire de Marne et Gondoire.

- **Création de la ligne 46 Torcy RER - Collégien - Bussy-Saint-Georges - Val d'Europe RER** : cette ligne représente un lien Est-Ouest et une liaison directe vers l'hôpital de Jossigny pour Marne et Gondoire. Par ailleurs, cette ligne assure la desserte de nombreux pôles commerciaux et d'emplois : le centre commercial Bay 2 à Collégien, la ZAE Léonard de Vinci et la ZAE Gustave Eiffel à Bussy-Saint-Georges (3 800 emplois). À terme, cette ligne desservira aussi l'écoquartier du Sycomore à Bussy Saint Georges.

- **Ligne 43 Val d'Europe RER - Montévrain - Chessy - Chessy Gares** : 38 courses sont créées sur cette ligne qui assure la desserte de la ZAE de la Charbonnière et les entreprises de Montévrain Val d'Europe qui comptent plus de 1000 salariés.

- **Ligne 25 Lagny SNCF - St Thibault des Vignes - Torcy RER** : 15 courses directes en semaine sont créées, ce qui permet de relier en seulement 19 minutes la ligne P SNCF au RER A.

- **Renforcement d'offre sur 6 lignes : 4, 7, 12, 15, 21, 24**. Sur ces 8 lignes, l'amplitude horaire est augmentée, avec la création d'une offre en début de soirée, afin de répondre aux nouveaux rythmes de vie.

- **Restructuration des horaires et renforcement de la ligne 44 Val d'Europe RER - Serris - Jossigny - Bussy-Saint-Georges**

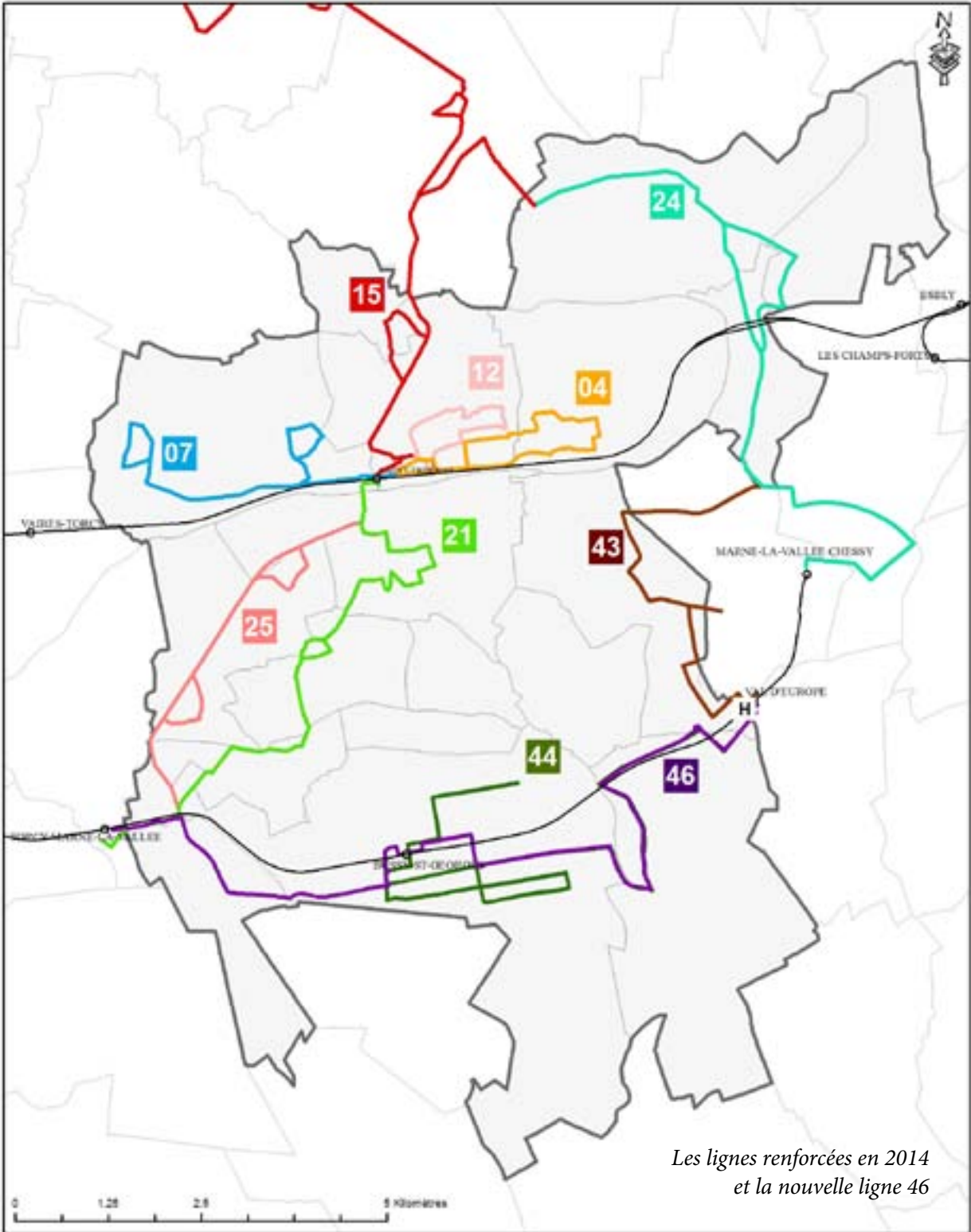
L'offre de la ligne 44 est augmentée de plusieurs courses permettant une fréquence d'un bus toutes les 15 minutes en heure de pointe, améliorant ainsi la desserte de la zone d'activité du Parc Gustave Eiffel à Bussy-Saint-Georges.

Installation de nouveaux arrêts de bus



Afin d'accompagner le développement du réseau de bus, Marne et Gondoire réalise des points d'arrêts sur les lignes 25 et 46.

L'arrêt Cèdre, situé avenue de Marne et Gondoire à Bussy-St-Martin, représente un nœud de correspondance du réseau (lignes 13, 21 25, 29, 46). Cet arrêt permettra une liaison directe vers l'est du territoire (et en particulier vers le centre hospitalier de Marne-la-Vallée). Trois nouveaux arrêts sont également en cours d'aménagement sur la ligne 25 à St-Thibault et Lagny afin de mieux desservir les zones d'activité et l'EHPAD Eleusis. Mise en service prévue en octobre 2014.



5.2 La restructuration du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne



En 2000, à l'initiative du Syndicat intercommunal de transports et dans le cadre du Plan des déplacements urbains d'Île-de-France, ce pôle d'échanges capital pour le secteur a été désigné comme devant faire l'objet d'une modernisation des équipements et d'un réaménagement des espaces publics. C'est dans ce cadre que Marne et Gondoire a piloté l'opération en tant que maître d'ouvrage, de mars 2009 à septembre 2011.

Problématiques principales du pôle

- flux importants de véhicules, formant des bouchons aux heures de pointe au niveau du Pont en X ;
- accessibilité (aménagement non appropriés pour les personnes à mobilité réduite) ;
- stationnement difficile et anarchique ;
- liaisons nord-sud pour les circulations douces périlleuses (piétons, vélos) ;
- présence faible voire inexistante du végétal dans le quartier de la gare et le long des voies ferrées.

Les objectifs de la réhabilitation

- ▶ Améliorer le confort et la sécurité des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite ;
- ▶ favoriser le rabattement des 2 roues ;
- ▶ améliorer l'accessibilité des bus (arrêts, site propre et nouvelle gare routière) ;
- ▶ offrir de multiples conditions de stationnement (courte durée, longue durée) ;
- ▶ requalifier les espaces environnants.

Les opérations

Plus de simplicité et de sécurité pour les piétons

- Élargissement des trottoirs, abaissement des bordures pour les personnes à mobilité réduite ;
- cheminement sécurisé entre la gare SNCF, la gare routière et le parc relais Gare ;



- aménagement de 4 parvis de part et d'autre des voies : 2 au niveau de la passerelle de la gare SNCF et 2 au niveau du souterrain ;

- traversées piétonnes sécurisées avec en particulier un déplacement sur les carrefours alentours des passages piétons dangereux (auparavant situés sur le pont en X) ;

- installation par le Conseil général de feux tricolores (21 feux véhicules et 16 feux piétons) ;

• construction (sous maîtrise d'ouvrage de RFF et de la SNCF) d'un passage souterrain sous les voies ferrées au niveau du carrefour Cornilliot - Poincaré et du parc relais Gare. Cet équipement offre un accès aux quais plus proches pour les habitants de l'est de Thorigny et de Dampmart et pour les usagers des lignes de bus Pep's 4, 12 et 15 dont les arrêts ont été transférés en septembre 2010 carrefour Cornilliot - Poincaré juste à l'entrée du souterrain.





Des aménagements pour les cyclistes

- Aménagements pour le double-sens cyclable (rue de la Marne et rue de la Gare à Pomponne)
- piste cyclable bidirectionnelle rue Raymond Poincaré ;
- Installation d'arceaux et abris-vélos (4 sites : nord et sud passerelle SCNF, nord et sud souterrain).



Une gare routière nouvelle génération



La nouvelle gare routière (construite sur le site de l'ancienne) a été inaugurée en mai 2010. Cet équipement a été conçu pour faciliter et sécuriser les déplacements des usagers avec un unique quai central donnant accès à l'ensemble des lignes : les piétons n'ont plus à traverser devant les bus et la dépose voyageurs s'effectue au plus près de la gare SNCF. Sa configuration simplifie l'accostage des bus, facilitant les montées et descentes des usagers. La gare routière donne également un accès direct au parc relais Gare.

Conçue pour l'avenir

Les études faites dans le cadre du Plan Local des Déplacements (PLD) prévoient une hausse significative de la fréquentation des transports en commun. La gare routière a été dimensionnée pour pouvoir supporter la hausse du cadencement sur les différentes lignes de bus.

Un stationnement réorganisé

Afin de favoriser le rabattement des automobilistes vers les transports en commun et de faciliter l'accès au commerce de proximité, la CAMG a réorganisé le stationnement au pôle gare :

- Aménagement de 2 déposes-minute de part et d'autre de la passerelle SNCF ;
- Réhabilitation des 5 parkings et réorganisation du stationnement avec 3 parcs relais (283 places), 2 parcs courte durée (55 places) et 110 places sur voirie ;
- délégation de service public à la société Saemes pour assurer l'exploitation et l'entretien de ces parkings.



Les parcs de stationnement de Montévrain et Bussy-Saint-Georges

la CAMG a en charge la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

En 2013, à la suite de l'intégration de Montévrain, le parc relais Val d'Europe a été déclaré d'intérêt communautaire. Ce parc compte 633 places voitures et 35 places motos pour les usagers du RER A, ainsi qu'un espace cycles d'accès gratuit. Marne et Gondoire a repris en 2013 la délégation de service public avec la Saemes en lieu et place de la commune de Montévrain. De même, le parc relais de la gare de Bussy-Saint-Georges va être rétrocédé à la communauté d'agglomération dans le cadre de l'intégration de la commune à la CAMG. Ce parc relais de 420 places est exploité par Vinci park sous forme d'affermage pour une durée de 8 ans.



Des secteurs commerçants plus accueillants

Les commerces situés de part et d'autre de la voie ferrée bénéficient d'un environnement nettement amélioré. La circulation des piétons y est plus facile grâce aux trottoirs élargis et dotés de potelets anti-stationnement. Des places de livraison ont également été ajoutées au plus près des commerces. Les personnes venant faire leurs courses en voiture peuvent se garer sur les deux parkings alentours (Bizeau et Marne) entièrement refaits et affectés au stationnement de courte durée. L'opération a été conduite en lien avec les commerçants réunis au sein de l'association Alliance Thorigny-Pomponne.

La commission d'indemnisation amiable des commerçants

Pour aider les professionnels situés sur le périmètre du chantier et impactés sur leur chiffre d'affaire, Marne et Gondoire a créé le 1^{er} février 2010 une commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial. Présidée par le vice-président du tribunal administratif de Melun, la commission comprenait des représentants de la CAMG, des communes de Pomponne et Thorigny, de la chambre de commerce et de l'industrie et de la chambre des métiers et de l'artisanat. Sur 9 dossiers déposés, 8 ont donné lieu au versement d'une indemnisation.



En chiffres

- 76 emplacements vélos et 6 abris
- 240 points lumineux installés
- 165 arbres plantés
- Plus de 360 potelets posés
- 2,7 kilomètres de canalisation d'eaux usées posées
- 1,5 kilomètres de canalisation d'eau pluviale
- 150 nouvelles boîtes de branchements riverains

5.3 L'aménagement de liaisons douces

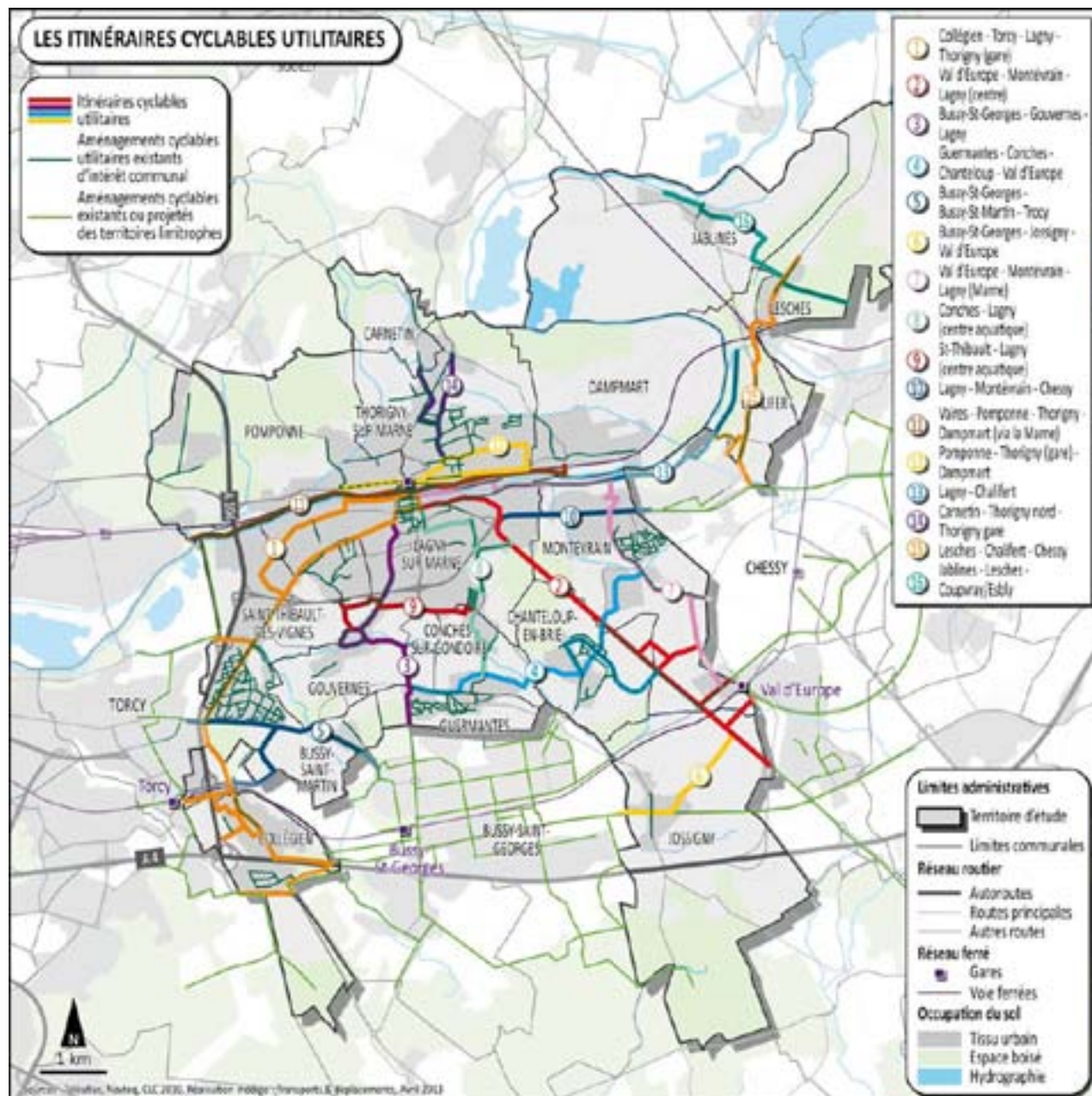
Les modes doux ou actifs regroupent les déplacements piétons, cycles et équestres. Les liaisons utilitaires (du domicile vers le lieu de travail, les établissements scolaires, les centres-villes etc.) sont abordées dans cette partie. Les liaisons douces à usage de loisirs sont abordées dans la partie Environnement - La Valorisation des paysages (p.114).

Le schéma directeur des liaisons douces

Lancé en 2012, le schéma directeur des liaisons douces vise à définir un réseau maillé et hiérarchisé d'itinéraires cyclables et permet ainsi de conforter les déplacements de loisirs existants et de promouvoir les déplacements utilitaires. De nombreux aménagements existent déjà (pistes cyclables, voies vertes...) mais sont majoritairement à vocation de loisirs et ne forment pas un réseau continu. Le schéma directeur des liaisons douces a identifié ces différentes dents creuses afin de proposer plusieurs itinéraires à l'échelle de l'agglomération. Les itinéraires retenus répondent à plusieurs critères :

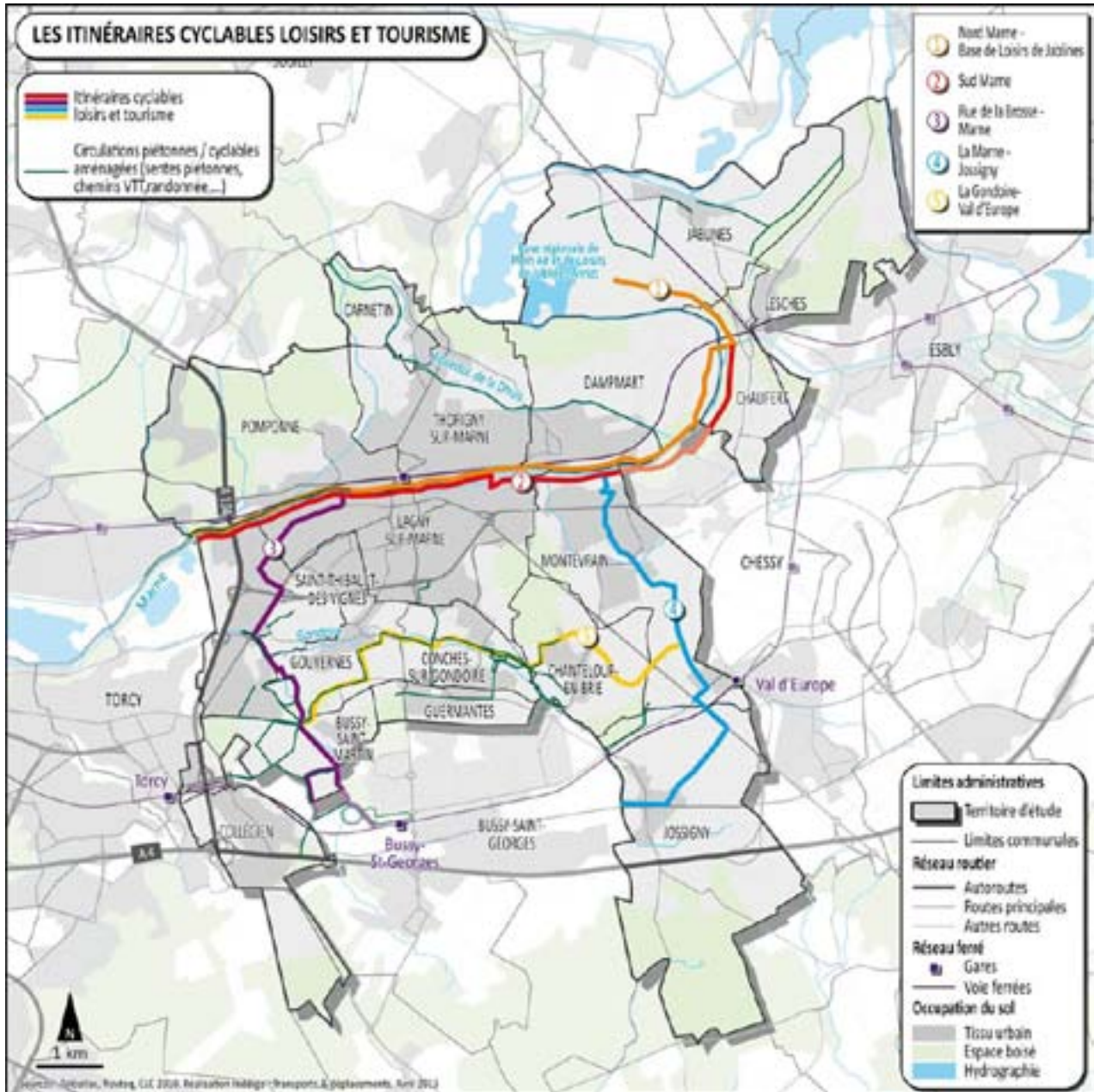
- Ils permettent de relier au-moins deux communes
- Ils desservent des pôles générateurs intercommunaux
- En fonction de la vocation de la desserte, des critères de distance différents ont été retenus (un maximum de 3 km en rabattement vers une gare, 5 km en rabattement vers une zone d'emplois, équipements, établissements scolaires et maximum 8 km pour un déplacement de loisirs).

La communauté d'agglomération s'engage d'ores et déjà dans la réalisation des premiers tronçons.



Nouvelle commune de Marne et Gondoire, Bussy-Saint-Georges va être intégrée prochainement au schéma directeur des liaisons douces.

des liaisons douces



Liaisons douces utilitaires : une mise en œuvre dès à présent

Marne et Gondoire a d'abord mis l'accent sur le réseau de liaisons douces loisirs dans le cadre de sa politique de mise en valeur de l'environnement (les aménagements des vallées de la Brosse et de la Gondoire ainsi que ceux des bords de Marne sont détaillés en page 114 et suivantes). La CAMG met maintenant en œuvre plusieurs opérations de liaisons douces fonctionnelles.

Liaison douce RD 334 à Pomponne (rue Du Gal Leclerc)

Dans la continuité des aménagements réalisés par la CAMG sur le pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne, la requalification de la rue du Gal Leclerc a été réalisée en 2014. Cet axe supporte aujourd'hui un trafic très dense (10 400 véhicules par jour) nécessitant une sécurisation des modes doux. L'aménagement comporte piste cyclable bidirectionnelle, cheminement piétons, éclairage, traitement paysager et mobilier urbain.



Piste cyclable RD 35 à Gouvernes (rue Hermières)

Fin 2013, une piste cyclable unidirectionnelle de 600 mètres a été réalisée le long de la RD 35 à Gouvernes afin de renforcer la sécurité des cyclistes. La CAMG a en charge l'entretien de cette piste aménagée par le Conseil général.

Une passerelle réservée aux modes doux entre Chessy et Dampmart

Lien entre les 2 rives de la Marne, la passerelle établit la jonction entre Chessy et Dampmart. La passerelle réservée aux modes doux permettra de rejoindre au nord l'aqueduc de la Dhuis ainsi que les bords de Marne qui vont être réhabilités par la CAMG. Au sud, la passerelle débouchera sur la promenade, longeant la rivière en direction de Lagny d'un côté et de la base de loisirs de l'autre.





Liaison douce RD 418 à Bussy-Saint-Martin (route Thibault de Champagne)

L'itinéraire entre les gares Torcy RER et Lagny-Thorigny SNCF est un axe prioritaire du schéma directeur des liaisons douces. Les premiers aménagements de cet itinéraire ont été réalisés par la CAMG au cours du 1^{er} semestre 2014 : une piste bidirectionnelle et un cheminement piéton, longeant la RD418, permettent désormais de relier Rentilly, la zone d'activité du Gué Langlois, Saint Thibault-des-Vignes et Torcy en toute sécurité.



Une offre complémentaire nouvelle : la voiture électrique en auto-partage

Le développement de la mobilité électrique procure une offre complémentaire aux transports en commun. C'est pourquoi, Marne et Gondoire déploie des plateformes d'éco-mobilité. Trois premières stations ont été installées à l'été 2014 devant le centre hospitalier de Jossigny et les stations RER de Montévrain et Bussy-Saint-Georges. Une quarantaine de bornes de recharge seront implantées sur Marne et Gondoire en 2015 et 2016.



En plus de bornes de recharge, un système d'autopartage (système de location sur réservation d'un véhicule électrique) est proposé pour la première fois en France dans un environnement périurbain. Un usager du RER peut par exemple emprunter une voiture électrique sur une des gares afin de se rendre ensuite à un rendez-vous professionnel. Ces plate-formes sont installées sur des nœuds du réseau de transport en commun et sites stratégiques (gare, bâtiments et services publics, zones d'activités économiques, etc.).

Cette opération fait partie du programme Véhicule du futur développé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) au titre des Investissements d'avenir de l'Etat.

En lien avec Epa Marne, les communautés d'agglomération de Marne et Gondoire et du Val Maubuée et le SAN Val d'Europe ont reçu un avis favorable à leur candidature en septembre 2013 pour développer ce projet sur leurs territoires. L'engagement de Marne et Gondoire dans ce projet a été confirmé par une délibération du conseil communautaire le 16 décembre 2013.

6.1 Les dispositifs de protection	p. 98
• Le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)	p. 99
• Objectifs	p. 99
• Diagnostic.....	p. 99
• Périmètre.....	p. 100
• Programme d'actions.....	p. 102
• Les autres dispositifs de protection	p. 104
• Périmètre régionaux d'intervention foncière (PRIF).....	p. 104
• Natura 2000.....	p. 105
• Espaces naturels sensibles (ENS).....	p. 106
• Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).....	p. 106
• Sites inscrits.....	p. 107
• Site classé.....	p. 107
6.2 le maintien d'une agriculture viable	p. 108
• L'agriculture en Marne et Gondoire	p. 109
• Une large surface agricole.....	p. 109
• La perte de foncier ces 20 dernières années.....	p. 109
• Un parcellaire agricole varié.....	p. 110
• Une majorité d'agriculteurs non propriétaires de leurs terres.....	p. 110
• L'action de Marne et Gondoire	p. 111
• Assurer la disponibilité à long terme des espaces cultivables.....	p. 111
• Soutenir et valoriser les exploitations agricoles.....	p. 112
• Promouvoir les circuits courts et le lien avec les habitants.....	p. 113
6.3 La valorisation des paysages	p. 114
• Les vallées de la Brosse et de la Gondoire	p. 114
• La valorisation de la vallée de la Brosse.....	p. 118
• La valorisation de la vallée de la Gondoire.....	p. 120
• Le marais du refuge	p. 121
• La réhabilitation des bords de Marne	p. 122
• À Pomponne.....	p. 122
• À Thorigny-sur-Marne et Dampmart.....	p. 122
• Le quai du Pré long à Lagny-sur-Marne.....	p. 123
• L'aménagement des chemins ruraux d'intérêt communautaires	p. 124
• La gestion des espaces naturels	p. 125
• Une gestion différenciée.....	p. 125
• Une gestion écologique.....	p. 125
• En savoir plus	p. 126
6.4 L'assainissement	p. 127
• Une composante essentielle de la protection de l'environnement	p. 127
• Le programme d'investissement	p. 128
• Bassin versant de la Brosse.....	p. 128
• Bassin versant de la Gondoire.....	p. 129
• Bassin versant de la Marne.....	p. 130
• La mise en place d'un zonage des eaux pluviales	p. 131
• Le Service public de l'assainissement non collectif	p. 132
• Le suivi de la qualité des cours d'eau	p. 133

6. Valoriser l'environnement



Les espaces naturels ou agricoles, qui couvrent 60 % du territoire, représentent une grande richesse que Marne et Gondoire valorise au profit des habitants. En effet, la mémoire du paysage est fondamentale car elle témoigne de nos traditions et de nos modes de vie.

Cette valorisation nécessite en premier lieu de pérenniser les espaces. Car, sous la poussée de l'urbanisation, ce sont 1800 hectares d'espaces agricoles et naturels qui ont disparus depuis les années 1970, soit 22 % du bassin de vie.

Marne et Gondoire a donc repris et initié des périmètres de protection, au premier rang desquels le PPEANP.

Ces périmètres permettent également d'améliorer le fonctionnement des exploitations agricoles et des écosystèmes.

C'est sur cette base que la communauté d'agglomération développe des actions de soutien aux agriculteurs et d'aménagement de liaisons douces.

Réduisant la pollution des rivières, l'assainissement est également une composante essentielle de ces actions qui s'inscrivent dans un projet de développement durable.

6.1 Les dispositifs de protection

Quelques années après la création de l'Opération d'intérêt national sur le territoire de Bussy-Saint-Georges (1985), déjà les élus avaient démontré leur volonté de préserver les espaces naturels de qualité avec la création du site classé de Brosse et Gondoire.

Dès sa création, Marne et Gondoire s'est attachée à préserver ses espaces naturels et agricoles. Un partenariat avec la Région a ensuite donné naissance en 2002 au PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière) Brosse et Gondoire qui permet de conserver et valoriser les espaces d'intérêt régional du territoire.

En 2006, c'est la création d'un Espace Naturel Sensible à Pomponne qu'a sollicité le conseil communautaire pour protéger et valoriser le bois de Châalis et le parc forestier du château. Le périmètre sera institué par le Conseil général le 30 mars 2009.

Marne et Gondoire a par ailleurs repris en gestion l'ensemble des dispositifs de protection déjà mis en place sur leurs périmètres, par les communes avant leur adhésion.

En 2012, la mise en place du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains a consolidé cette action, offrant enfin une protection pérenne de ces espaces. Le périmètre a été étendu à Jablines et Montévrain en mars 2014. Il est également prévu de l'étendre à Bussy-Saint-Georges.





Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

Le PPEANP a été initié par une convention tripartite entre la CAMG, l'Agence des espaces verts d'Île-de-France (Conseil régional) et le Conseil général en mars 2010 et institué en décembre 2012.

Les objectifs

- ▶ renforcer et pérenniser l'agriculture : assurer la continuité de l'espace, avoir des parcelles de taille suffisante pour une agriculture économiquement viable, faciliter les déplacements agricoles, renforcer les structures économiques et de commercialisation, diversifier les productions...
- ▶ mettre en valeur les sites naturels et forestiers ;
- ▶ renforcer la protection des espaces naturels. Le PPEANP vient ainsi compléter les dispositifs existants (Espaces Naturels Sensibles, Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière, sites Natura 2000...) ;
- ▶ assurer la pérennité, voire recréer des grandes continuités écologiques, corridors écologiques ; améliorer l'interface urbain/rural.
- ▶ Développer un programme d'actions pour valoriser les espaces et améliorer le fonctionnement agricole.

Le diagnostic

C'est à partir d'entretiens (agriculteurs, acteurs locaux) et d'analyses de terrain et bibliographiques réalisés de juillet 2010 à janvier 2011 qu'ont été dégagées pour chaque type d'espace (agricole, forestiers et naturels) leurs fonctionnalités économique, sociale et environnementale. Ceci a permis de définir si la fonctionnalité de l'espace est pérenne, fragilisée ou menacée. Ont également été dégagés les enjeux pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité de ces espaces.

Un espace dont la fonctionnalité est menacée ne signifie pas pour autant qu'il faut l'abandonner mais plutôt qu'il faudra développer une action appropriée pour le restaurer.

Le diagnostic validé début 2011 a permis de confirmer l'opportunité de la mise en place d'un tel outil sur le territoire. Un diagnostic complémentaire a été effectué en 2012 pour Jablines et Montévrain, communes qui ont adhéré à Marne et Gondoire après la mise en place du périmètre initial.

Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains



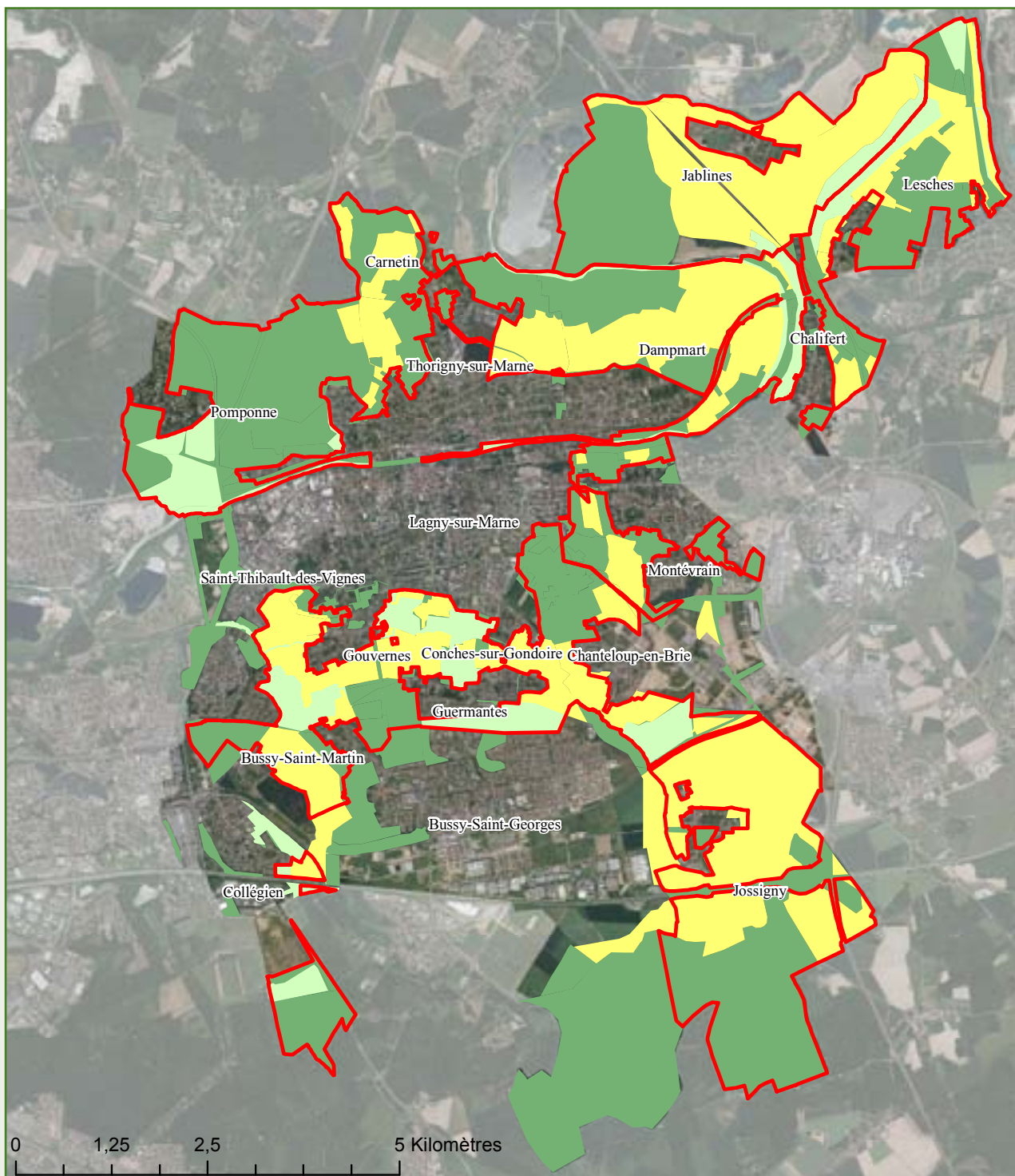
Le périmètre


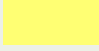

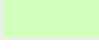
Le périmètre fait l'objet d'un plan de délimitation ainsi que d'une notice exposant l'état initial des espaces concernés et les motifs du choix du périmètre, notamment les bénéfices attendus de son institution sur l'agriculture, la forêt et l'environnement. Le périmètre a été institué par délibération du Conseil général le 21 décembre 2012 (après accord des communes) et étendu à Jablines et Montévrain le 14 mars 2014.

Aujourd'hui, le périmètre du PPEANP représente 4 638 hectares, soit 53 % de la surface de Marne et Gondoire.

Toute modification ayant pour effet de retirer un ou plusieurs terrains du périmètre doit faire l'objet d'un décret.

Afin de prendre en compte les espaces de Bussy-Saint-Georges, qui a rejoint Marne et Gondoire le 1^{er} janvier 2014, une nouvelle étude d'extension va être lancée.



-  PPEANP
-  Espaces agricoles
-  Espaces forestiers
-  Espaces naturels

Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

Le programme d'actions

Le programme d'actions comprend petites et grandes actions réparties en 34 fiches actions pour mettre en valeur les espaces du PPEANP.

4 orientations ont été définies :

- valorisation des paysages
- fonctionnalité écologique du territoire
- gestion durable des forêts
- agriculture viable et diversifiée

Le programme d'actions est le fruit d'une réflexion collective entre partenaires institutionnels et associatifs, chambre d'agriculture, agriculteurs, exploitants forestiers, agents techniques municipaux, répartis en huit groupes de travail en 2013. Ce programme a été validé en conseil communautaire le 16 décembre 2013 et approuvé par le Conseil général le 14 mars 2014. Il fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage.



Les parties-prenantes

Le PPEANP et son programme d'action sont le fruit d'une convergence de volontés et d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par le périmètre ou pouvant apporter leur expertise. La région, le département, EpaMarne, la Direction Départementale des territoires, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne et les associations locales font notamment partie du comité de pilotage.

La concertation

La première réunion publique a eu lieu le 5 avril 2011 et présentait le projet de PPEANP et ses objectifs.

L'exposition «Un cœur qui bat au sein d'un poumon vert» comportait un espace entier consacré à l'étude du PPEANP. Les résultats cartographiés du diagnostic y étaient présentés. Cette exposition a eu lieu salle de la Gourdine à Lagny-sur-Marne du 5 mai au 25 juin 2011 et a ensuite été présentée en mairie de chaque commune.

L'enquête publique pour l'institution du périmètre a eu lieu du 21 juin au 21 juillet 2012 et celle pour l'extension du périmètre à Jablines et Montévrain du 4 octobre au 4 novembre 2013 (après une réunion publique le 1^{er} octobre).

Depuis le début du projet (2010) 4 réunions spécifiques avec l'ensemble des agriculteurs ont été organisées. La profession agricole a par ailleurs été associée plus étroitement lors de la finalisation du programme d'actions avec deux réunions techniques dédiées les 26 septembre et 21 novembre 2013. Le premier comité de suivi du programme d'actions s'est tenu le 30 juin 2014.



Autres dispositifs de protection

Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

Portés par l'Agence des Espaces Verts d'Île de France (AEV)

L'objectif est le maintien de l'agriculture périurbaine et la préservation d'espaces d'intérêt naturel majeur.

Le PRIF est un secteur classé naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'AEV puis par le Conseil Régional d'Île-de-France. Au sein de ce périmètre, l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels et agricoles.

Ils concernent des secteurs forestiers, agricoles ou importants pour la biodiversité et la fonctionnalité des territoires de la ceinture verte et répondent à des problématiques telles que l'ouverture des sites au public, le maintien de l'agriculture périurbaine ou la préservation d'espaces d'intérêt naturel majeur.

4 PRIF antérieurs à la CAMG

- PRIF de Ferrières (créé en 1972, 3083 ha) : Jossigny, Collégien
- PRIF des Vallières (créé en 1976, 276 ha, extension en 2013 sur 610ha) : Thorigny, Dampmart, Carnetin
- PRIF de Pomponne (créé en 1993, étendu en 2001, 398 ha) : Pomponne
- PRIF de la Dhuis (créé en 1997, 37 ha) : Carnetin, Dampmart, Thorigny

1 PRIF initié par la CAMG

- PRIF Brosse et Gondoire (créé en 2003, extension en 2012, 1309 ha) : Collégien, Bussy-Saint-Martin, Saint-Thibault-des-Vignes, Lagny, Gouvernes, Conches, Guermantes, Bussy-Saint-Georges, Jossigny, Chanteloup, Montévrain.

Ce PRIF qui couvre une grande partie du territoire a été insitué en 2002 par la Région. Ce PRIF représente aujourd'hui un vaste territoire qui s'étend sur les espaces ouverts bordant les vallées. Ce dispositif n'a pas de valeur réglementaire, mais permet de conduire une veille foncière afin de conserver et valoriser les espaces d'intérêt régional.

Le PRIF s'inscrit aussi dans la logique de coupures vertes prévues lors de la création de la ville nouvelle et doit concrétiser l'objectif initial de relier la Marne à la forêt de Ferrières. Il correspond également au secteur III de la ville nouvelle et cristallise ainsi de nombreux enjeux à la fois historiques, géographiques, urbanistiques, paysagers, environnementaux et agricoles.



Natura 2000

Porté par le réseau Natura 2000 et l'Union européenne

L'objectif du réseau est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

La mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 est assurée par le travail d'un animateur sur le site dont la mission est d'informer et sensibiliser les socio-professionnels.

Les programmes ou projets de travaux/ouvrages soumis à autorisation ou approbation administrative dans ou à proximité d'un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation.

2 espaces Natura 2000 en Marne et Gondoire :

- Bois de Vaires-sur-Marne : Pomponne

Il s'agit d'une ZSC (zone spéciale de conservation) désignée au titre de la faune et la flore d'intérêt européen, d'une superficie totale de 96,63 ha, le DOCOB a été approuvé par le préfet le 3 mars 2009, l'animation du site est assurée par l'AEV

- Boucles de la marne : Carnetin, Dampmart, Jablines, Lesches, Thorigny-Sur-Marne

Il s'agit d'une ZPS (zone de protection spéciale) au titre des oiseaux sauvages d'intérêt européen, d'une superficie totale de 2 641 ha, le DOCOB a été approuvé par le préfet le 17 novembre 2010, l'animation du site est assurée par l'AEV.

Autres dispositifs de protection

Espaces naturels sensibles (ENS)

Portés par le Conseil général

Les actions visent l'acquisition, l'aménagement ou la gestion de ces espaces. Les objectifs sont la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, la sauvegarde des habitats naturels, la création d'itinéraire de promenade et de randonnée.

5 ENS en Marne et Gondoire :

- Vallée de la Marne, 28 ha (Dampmart) 1998
- Coteaux St Jacques, 26 ha (Chalifert) 2001
- Marais du refuge 80 ha (Chalifert, Lesches) 2001
- Bords de Marne-ru Bicheret, 68 ha (Montévrain) 2007
- Bois de Pomponne et de Chaalis, 230 ha (Pomponne) 2009

La CAMG est titulaire du droit de préemption ENS sur les périmètres :

- des Coteaux Saint-Jacques (5 parcelles)
- de la Vallée de la Marne (totalité)

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Porté par le Préfet de département

Fixer des mesures de conservation pour préserver des biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées. Des actions susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux peuvent alors être interdites.

1 APPB en Marne et Gondoire : marais de Lesches (Lesches, Chalifert, Jablines)





Site classé

Ministère chargé de l'environnement

Les travaux y sont soumis à autorisation spéciale du Ministre chargé de l'environnement, après avis de la Commission départementale des sites.

1 site classé en Marne et Gondoire :

Le site classé des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire a été classé par arrêté du 14/09/1990 : Bussy-Saint-Martin, Bussy-Saint-Georges, Collégien, Gouvernes, Saint Thibault-des-Vignes

Sites inscrits

Portés par le ministère chargé de l'environnement

Les travaux y sont soumis à l'examen de l'architecte des bâtiments de France qui dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir pour lesquels l'avis est conforme.

5 sites inscrits en Marne et Gondoire

- Château et parc de Rentilly (arrêté du 04/05/1944) : Bussy-Saint-Martin
- Ferme du Génitoy (arrêté du 25/09/1944) : Bussy-Saint-Georges
- Château de Pomponne, parc et dépendances (arrêté du 05/07/1943) : Pomponne
- Abords du château de Guermantes et vallée de la Gondoire (arrêté du 20/07/1972) : Bussy-Saint-Martin, Bussy-Saint-Georges, Conches sur Gondoire, Gouvernes, Saint Thibault-des-Vignes
- Château et parc de Ferrières, la Faisanderie, la ferme du parc, l'allée plantée du Génitoy (arrêté du 12/04/1944) : Bussy-Saint-Georges

6.2 Le maintien d'une agriculture viable

Le territoire de Marne et Gondoire compte 46 exploitants dont 30 sièges d'exploitation.

La situation de l'agriculture dans le cadre de l'urbanisation de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée est particulièrement complexe. La confrontation entre l'urbanisation et l'activité agricole dans la consommation de l'espace a peu à peu déstabilisé le fonctionnement économique des exploitations.

Marne et Gondoire met l'agriculture au cœur de son projet de territoire. La CAMG travaille en partenariat avec la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, la SAFER*, l'Agence des espaces verts d'Île-de-France (dépendant du Conseil régional), le Conseil général et les exploitants pour pérenniser l'activité agricole sur le territoire.

Cette action s'articule autour de 2 axes :

- préservation de la vocation agricole des parcelles via une protection réglementaire (PPEANP) et une politique foncière afin de favoriser une vision à long terme des exploitants et pérenniser économiquement leur activité.
- promotion de l'agriculture de proximité et renforcement du lien entre agriculteurs et habitants.

** Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) permettent à tout porteur de projet viable de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général.*



L'agriculture en Marne et Gondoire

Une large surface agricole

Les parcelles mises en culture représentent plus de 2 000 ha, soit un quart du territoire. La surface agricole utile (SAU) se concentre notamment sur deux secteurs :

- la plaine de Jossigny (523 ha)
- le plateau de Dampmart situé sur les communes de Dampmart et de Thorigny (366 ha)
- la boucle de Jablines (355 ha)

La vallée de la Brosse met quant à elle en valeur une surface agricole de 130 hectares.

La perte de foncier ces 20 dernières années

En 2010, 43 % des exploitants de Marne et Gondoire déclaraient avoir connu des pertes de foncier représentant environ 900 ha de surface agricole perdue.

Ces pertes de foncier ont atteint pour certains exploitants près de 80% de leur SAU initiale. Au cours de cette période, la moyenne des mouvements fonciers s'établit à environ 23% de perte.

Un parcellaire agricole varié

Le parcellaire agricole n'est pas de même caractéristique selon les communes de Marne et Gondoire.

Ainsi, Jossigny et Jablines disposent de grands îlots bien regroupés alors que les communes de Pomponne, Chalifert, Dampmart et Conches dispose d'un parcellaire à vocation agricole de petite taille. C'est également le cas pour Thorigny, Carnetin et Gouvernes.

Sur Chalifert, Dampmart et Conches, les îlots de culture sont également particulièrement morcelés. Cette situation rend l'exploitation des parcelles plus délicate ainsi que leur accès.



Une majorité d'agriculteurs non-proprétaires de leurs terres

Sur le territoire de Marne et Gondoire, environ 12 % des surfaces sont exploitées en propriété, 60 % en bail rural, et 18% en précaire (contre 1 % au niveau départemental). *Source : étude sur l'agriculture en Marne et Gondoire (CAMG - 2010)*

La situation précaire des agriculteurs se manifeste particulièrement au sud du territoire.



L'action de Marne et Gondoire



Assurer la disponibilité à long terme des espaces cultivables

En plus de la mise en place de dispositifs de protection, Marne et Gondoire travaille de concert avec la SAFER* depuis 2003 dans le cadre d'une convention de surveillance et d'intervention foncière.

Ce dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles, se traduisant par la transmission par la SAFER des informations relatives aux projets de vente portant sur ces espaces à la Communauté d'agglomération. Les informations transmises sont issues des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) adressées à la SAFER dans le cadre du droit de préemption dont cette dernière est titulaire sur les espaces agricoles et naturels. Ensuite, la SAFER peut intervenir par exercice de son droit de préemption à la demande de la Collectivité.

Ce droit de préemption est lié à l'installation ou le maintien des agriculteurs, l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations, la lutte contre la spéculation foncière, la réalisation des projets de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement.

Les communes ayant le plus bénéficié de ce dispositif sont Dampmart, Chalifert et Carnetin. Ceci s'explique par les risques de mitage existant sur ces territoires. Sur demande de Marne et Gondoire, la SAFER peut mettre en place une procédure d'intermédiation locative. Ce dispositif assure à Marne et Gondoire une objectivité dans l'attribution des parcelles aux agriculteurs dont la collectivité est propriétaire. Marne et Gondoire peut également solliciter la SAFER pour la recherche de porteur de projet lorsque les parcelles concernées permettent d'envisager une création ex-nihilo d'une nouvelle exploitation agricole.

Soutenir et valoriser les exploitations agricoles

Circulations agricoles et accès aux parcelles

Afin d'assurer les conditions de circulations agricoles optimales, il est essentiel pour Marne et Gondoire de continuer son action de sensibilisation des usagers de la route à la présence d'engins agricoles. 19 panneaux ont été posés depuis 2009 sur l'ensemble du territoire.

L'accès aux parcelles est souvent contraint par des dépôts sauvages et/ou des installations illégales. C'est notamment la raison pour laquelle Marne et Gondoire a mis en place, sur les chemins ruraux communautaires des barrières pour contrôler l'accès. 81 barrières ont été implantées sur le territoire et les clés d'accès ont été remis aux propriétaires desservis. Cette procédure sécurise l'outil de travail des agriculteurs en limitant l'accès.



Le bâti agricole, l'agriculture comme élément du patrimoine

Riche d'un patrimoine architectural agricole, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de mettre celui-ci à l'honneur en lui consacrant une exposition en 2011, dans le cadre des journées du patrimoine. Sous l'impulsion d'Odile Dresse, cinq photographes ont fait partager leur regard sur les fermes de Marne et Gondoire et de ses environs. Alors que les terres agricoles parfois disparaissent, rattrapées par des nécessités économiques, les bâtiments perdurent et endossent un rôle de passeurs d'histoire, témoignant du passé agricole de la région.

Jachères fleuries : intégrer les espaces agricoles au paysage

Depuis 2007, l'opération Jachères fleuries a lieu chaque année en avril et mai. En lien avec les agriculteurs, elle consiste à ensemer les terres en jachères avec des semis de fleurs pour un embellissement du paysage en été.

Ces plantations permettent d'améliorer l'équilibre écologique en zone de grandes cultures et servent de lieux de refuge et d'alimentation pour la faune (insectes, gibier, pollinisateurs). En 2013, 9 hectares de parcelles agricoles ont été fleuries entre Chanteloup-en-Brie, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Jablines, Thorigny et Jossigny. Ces semences sont aussi fournies aux services communaux pour une floraison naturelle des villes.



Promouvoir les circuits courts et le lien avec les habitants



Fermes de Marne et Gondoire

Avec le dispositif « Fermes de Marne et Gondoire », la communauté d'agglomération soutient la vente directe des producteurs locaux en les aidant à être mieux connus des habitants.

La CAMG a mis en place une communication auprès des habitants et signale l'accès aux lieux de vente : la ferme de Saint-Thibault, la ferme de Courberonne (Jossigny), la ferme de la Marche (Dampmart) et la cueillette du Plessis (Chanteloup).

Les paniers salariés

Tous les 15 jours depuis novembre 2013, les salariés travaillant sur la ZAE du Gué Langlois peuvent passer commande d'un panier mixte (fruits et légumes) à 14 € auprès de la Ferme de Courberonne et de la Cueillette du Plessis. En cas de succès, le dispositif pourra être étendu.

L'objectif est de créer un lien entre les salariés du territoire et les agriculteurs.



Portes ouvertes des fermes

Les agriculteurs de Marne et Gondoire ouvrent régulièrement leurs portes au public. Plus que de simples visites. Il s'agit à chaque fois de découvrir les savoirs-faire de l'agriculture, dans le cadre :

- des journées découverte chaque année en mai (première en 2007 puis en 2011, 2012, 2013, 2014)
- de la semaine du goût chaque année en octobre
- dans le cadre des ateliers pédagogiques du moulin Russon auprès des scolaires

La malle pédagogique Cours de ferme

Le 25 septembre 2014, Marne et Gondoire présentait la malle pédagogique *Cours de ferme* destinée aux écoles primaire du territoire. 5 malles sont à disposition des écoles gratuitement. Elles comprennent des outils ludiques et variés pour mieux connaître les activités agricoles et découvrir le territoire en classe ou en temps périscolaire. Cette malle est le fruit d'un travail mené avec les enseignants, ludothécaires, animateurs, associations et agriculteurs du territoire.



6.3 La valorisation des paysages

Les vallées de la Brosse et de la Gondoire

Le ru de la Gondoire, qui prend sa source sur le plateau briard dans la commune de Jossigny, est un affluent de rive gauche de la Marne. Le bassin versant de la Gondoire comporte deux sous-bassins versants : celui de la Brosse, affluent de la Gondoire, et celui de la Gondoire elle-même. Tout comme la Brosse, la Gondoire a conservé un cours naturel sur toute sa longueur.

Sur le périmètre de ces vallées, les cultures sont étendues, les forêts prononcées et les éléments patrimoniaux nombreux (châteaux, églises et parcs notamment).

La nécessité de préserver ces espaces s'est imposée dès les années 1970. Dès 1972, les abords du château de Guermantes et vallée de la Gondoire constituaient déjà un site inscrit.

Les vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire sont aujourd'hui des sites classés par arrêté du 14 septembre 1990. Ces sites présentent du fait de leur caractère rural, rustique et authentique- un intérêt environnemental et paysager évident.

Le projet de revalorisation de la vallée de la Gondoire a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en février 2007.

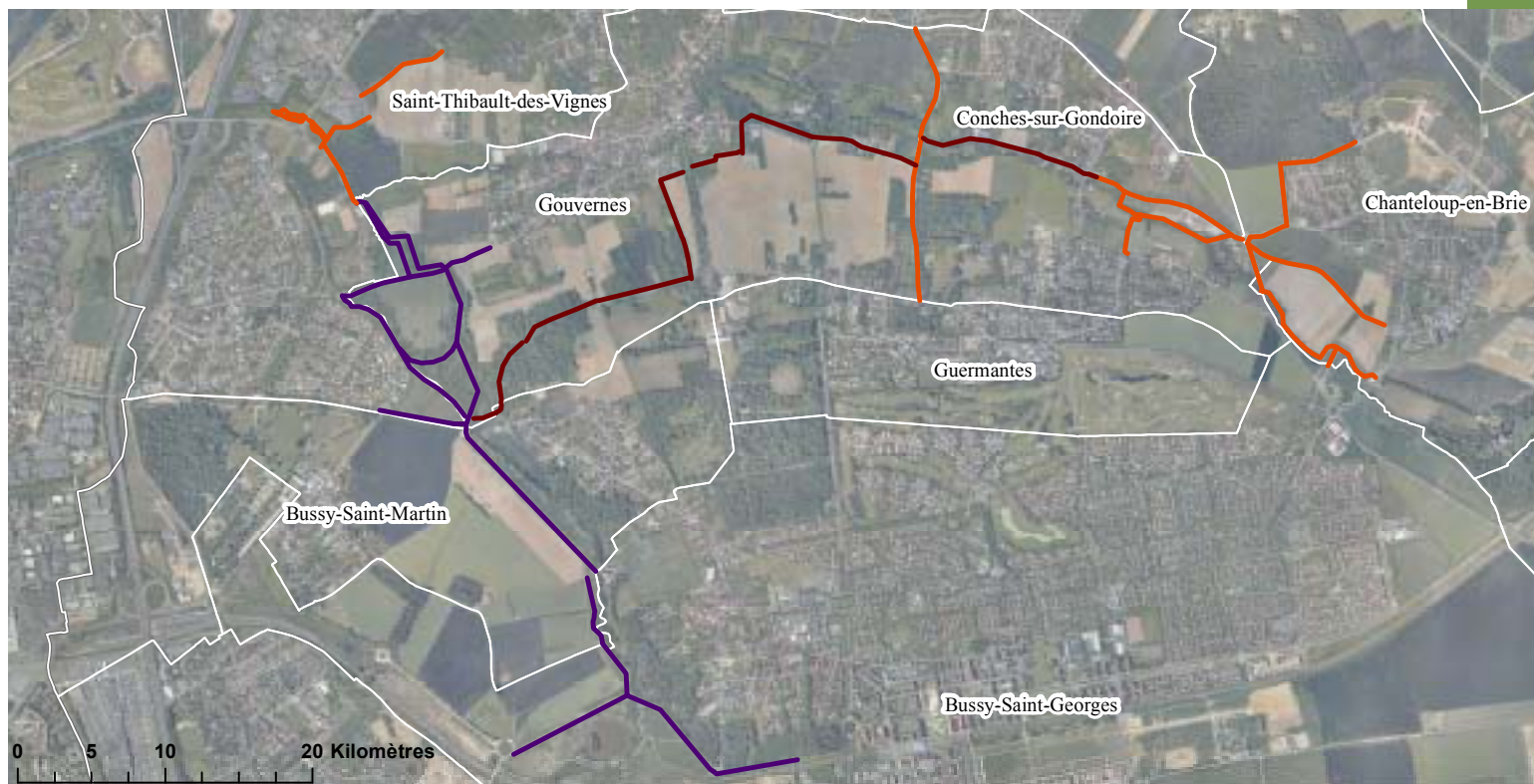




Les 3 objectifs de la revalorisation :

- ▶ Renforcer l'équilibre écologique du cours d'eau et de son environnement
- ▶ Favoriser la promenade par la création de pistes pédestres, cyclables, équestres
- ▶ Révéler les paysages et richesses patrimoniales du site

Réseau de liaisons douces des vallées de la Brosse et de la Gondoire



— Vallée de la Brosse

— Vallée de la Gondoire (tranche réalisée de 2007 à 2009)

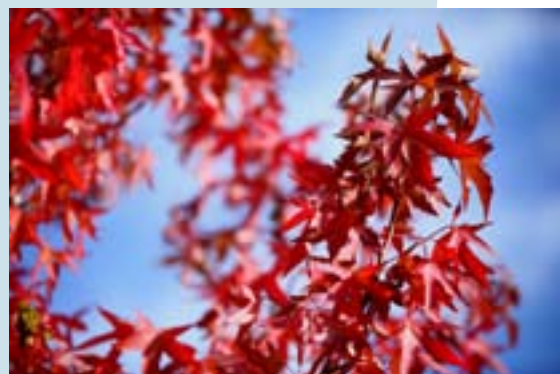
— Vallée de la Gondoire (tranche réalisée en 2012 - 2013)



Une mise en valeur hydro-écologique

Les opérations effectuées sur les rus visent à diversifier les conditions biologiques du milieu et faciliter l'accès au public, sans hypothéquer la physionomie naturelle et sauvage des berges.

- remodelage de berges (pour accroître les zones de contacts terre/eau prisées par la flore et la faune...), aménagement doux de méandres (pour servir de placettes naturelles coquettes idéales comme haltes champêtres),
- ouverture du cordon boisé riverain (pour mettre en lumière les milieux aquatiques et dégager des points de vue),
- dégagement des encombres majeurs, création de mouilles ou de vasques à même le lit vif (pour favoriser la conquête piscicole),
- micro-épis (blocs de roches déposés au fond du lit) pour sculpter des cavités et abris sous berge en utilisant l'énergie même de l'eau,
- confortation de cascadelles et de zones de cailloutis (favorables notamment à la rare bergeronnette des ruisseaux)
- création de mares et de micro-zones humides.





Développer un réseau de liaisons douces



Les circulations douces de la Brosse et de la Gondoire constituent un maillage de promenades de 21 km. Celui-ci est intégré au réseau de Marne-la-Vallée qui s'organise autour d'un axe est-ouest reliant Noisy-le-Grand à Chessy via le bord de la Marne d'un côté et la vallée de la Gondoire plus au sud (en passant par la base de loisirs et de plein air de Torcy), ainsi que deux axes nord-sud reliant les bords de la Marne et la forêt de Ferrières.

Le réseau de pistes pédestres, cyclables et cavalières de la Brosse et de la Gondoire s'organise en 2 niveaux :

- des circulations reliant les grandes zones naturelles et patrimoniales (le long de la vallée)
- des liaisons secondaires pour relier ce réseau aux bourgs et villes alentours (sur les coteaux).

Mettre en lumière le patrimoine naturel et bâti

Les vallées de la Brosse et de la Gondoire sont un concentré de richesses patrimoniales : château de Guermantes, église de Bussy-Saint-Martin, Domaine de Rentyilly, moulin Russon, parc des Cèdres. Les aménagements ont renforcé leur accès et les ont mis en valeur. Il s'agit également de redonner vie à tout le petit patrimoine de cette ancienne vallée agricole. Ces ponts maçonnés, lavoirs, fontaines, moulins, anciens gués, abreuvoirs, puits, sources captées, que les aménagements s'attachent, par la position des cheminements sur un paysage végétal, par la réalisation de judicieuses éclaircies, à rendre plus perceptibles.



La valorisation de la vallée de la Brosse

La revalorisation de ce site a eu lieu de février 2003 à septembre 2004 sur les communes de Bussy-Saint-Martin, Bussy-Saint-Georges, Collégien, Gouvernes et Saint-Thibault-des-Vignes. Cette opération a, en outre, englobé la rénovation d'un bâtiment patrimonial, le moulin Russon.



Les aménagements de la Brosse

- 10 km de chemins piétonniers ou piétons et cycles
- 6 km de pistes cavalières
- 2,5 km de chemins d'exploitation réhabilités
- 11 passerelles posées
- réhabilitation du moulin Russon
- traitement de l'étang de la Loy à Gouvernes
- 12.5 hectares de plans d'eau
- 14 mares naturelles
- 15 zones d'expansion maîtrisée de crues
- 900 arbres en mottes d'essences indigènes forestières plantés
- 15 000 m² de vergers
- 2 000 plants de vigne plantés
- 420 m de cours d'eau remis à ciel ouvert



La réintroduction de vignes

Autrefois, les vignes étaient nombreuses dans notre secteur. Marne et Gondoire a dès lors soutenu la plantation de plants de chardonnay et pinot noir sur les coteaux de la Brosse à Bussy-Saint-Georges. Depuis 2004 l'association qui exploite cette vigne produit entre 500 et 600 bouteilles de vin distribué localement lors d'événements comme notamment le marché rural de Carnetin. Ce savoir-faire est présenté aux curieux et aux scolaires. Marne et Gondoire continue de soutenir cette initiative afin que la ville nouvelle garde ses racines.





À Gouvernes, le fonctionnement écologique de l'étang de la Loy restauré



En 2003, Marne et Gondoire a procédé au curage de l'étang et à l'aménagement de liaisons douces sur ce site de 8 hectares. En 2012 et 2013, la communauté d'agglomération a procédé au confortement de la berge et la remise en état des anciennes vannes.

En effet, les berges étaient érodées et l'étang n'était pas en état d'absorber de très fortes crues, ce qui présentait des risques pour les habitations voisines, à Saint-Thibault-des-Vignes. La reprise des vannes martelières de l'ancien ouvrage de déversement, permettant une vidange de l'Etang, si nécessaire. Une pêcherie a été installée afin de recueillir les poissons lors de cette opération.

Une rehausse du barrage, de plus d'un mètre, assurant la sécurisation du barrage et de l'Etang. Ce dernier pourra ainsi supporter de très fortes pluies (occurrence millénale).

L'ensemble des aménagements permettent à une flore et une faune aquatiques de coloniser progressivement ce vallon humide. Ainsi, les îlots centraux de l'étang abritent plusieurs espèces d'oiseaux tels que le grèbe huppé et le héron cendré, le bruant des roseaux et le foulque macroule ou encore la Rousserolle. Dans le cadre de la première phase d'aménagement, un observatoire ornithologique avait été installé. Ce dernier ayant été incendié en juillet 2011, la communauté d'agglomération réfléchit actuellement à son remplacement.

La valorisation de la vallée de la Gondoire

La première étape de la revalorisation a eu lieu de 2007 à 2009 avec la création de pistes et d'aménagements paysagers à Chanteloup-en-Brie et Conches-sur-Gondoire.

La 2^e étape a débuté en novembre 2012 et a concerné les communes de Conches-sur-Gondoire, Gouvernes et Bussy-Saint-Martin.

Ce réseau a ensuite été connecté à celui de la vallée de la Brosse. La jonction se fait entre les étangs de la Loy et de la Broce. Ces travaux ont été achevés en septembre 2013. Désormais, les habitants peuvent ainsi aller de Chanteloup à St-Thibault à pied ou à vélo sans emprunter la départementale.

Ce projet s'est poursuivi en 2014 avec la réhabilitation d'un étang et d'une zone humide à Conches-sur-Gondoire et des travaux de mise en sécurité de boisements de la ripisylve de la Gondoire à Conches-sur-Gondoire et Chanteloup-en-Brie.



Les aménagements de La Gondoire

- 11 kilomètres de circulations (dont 2 km de voies équestres en parallèle de la voie piétons cycles)
- Aménagement paysager au château de Deuil
- Création d'une zone humide et réhabilitation d'un étang à Conches-sur-Gondoire
- Rénovation de la rue du châtelet à Conches-sur-Gondoire et du chemin Neuf à Gouvernes



Le parc des Cèdres

Couvrant 14 hectares à Conches-sur-Gondoire, ce parc ancien a été réhabilité et ouvert au public par Marne et Gondoire en 2004. D'importants travaux paysagers y ont été effectués : plantations, reprofilage des berges, réintroduction d'espèces comme des pins noirs, des charmes, des érables et frênes.



Le marais du refuge

Site Natura 2000, le marais du refuge est également un Espace naturel sensible institué en avril 2011 et fait partie du PPEANP. Il est enfin l'objet d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Ce marais est naturellement drainé par le ru du Rapinet lors des périodes de crue de la Marne.

Cependant, cette zone située à cheval entre Chalifert, Lesches, Jablines, Précys-sur-Marne et Trilbardou ne fonctionne plus écologiquement depuis au moins 20 ans. L'enfrichement progressif menace les habitats humides.

En décembre 2012, le syndicat intercommunal de valorisation du marais allant être dissout, Marne et Gondoire a repris la maîtrise d'ouvrage du réaménagement en déclarant d'intérêt communautaire le marais et le ru sur les communes de Lesches, Chalifert et Jablines. L'objectif est maintenant d'aboutir à un fonctionnement durable de cet écosystème.



La réhabilitation des bords de Marne

Pomponne

Objectifs :

- ▶ créer un espace de promenade sécurisé pour ce site très fréquenté.
- ▶ favoriser la biodiversité par la plantation de plantes héliophytes et la création d'habitat favorable à la faune piscicole.

Les aménagements :

- Protection de berges en génie végétal sur 830 mètres et en génie civil sur 160 mètres
- 3 km de voie pédestre/cyclable
- 4 ouvrages de franchissement de cours d'eau
- Pose de mobilier

2011 : confortement supplémentaire pour sécuriser 300 m de berges



Thorigny et Dampmart

Suite à la réhabilitation des Bords de Marne sur la commune de Pomponne, Marne et Gondoire souhaite poursuivre cet aménagement sur les communes de Thorigny-sur-Marne et de Dampmart sur un linéaire de 4 km.

Objectifs :

- ▶ Reconstituer la continuité écologique des berges de Marne (par la création notamment d'habitat aquatique diversifié et fonctionnel) tout en améliorant les connexions avec les continuités riveraines ou proches
- ▶ Sécuriser et valoriser les berges du chemin rural en fonction des contraintes du site
- ▶ Mettre en place une circulation bidirectionnelle piétonne et vélos tout terrain sur l'ensemble du linéaire afin de permettre la jonction avec les liaisons douces des communes voisines se trouvant en bord de Marne, ainsi qu'avec la boucle de la Dhuis plus au nord.

Planning :

- Marché de maîtrise d'œuvre notifié en novembre 2013
- Avant-projet : mi-février 2014

Le quai du Pré long à Lagny-sur-Marne



Le quai du Pré long aujourd'hui

Contexte

Les bords de Marne ont été identifiés comme un itinéraire de loisirs prioritaires au schéma directeur des liaisons douces afin de valoriser l'important patrimoine naturel et paysager qu'offre le fleuve.

Le quai du Pré long, d'une longueur de 800 mètres, situé sur la commune de Lagny-sur-Marne, est aujourd'hui très dégradé. La CAMG accompagne la commune dans sa remise en état.

Projet

De par sa compétence en terme de voirie communautaire et plus particulièrement au titre des itinéraires de promenade continus pour les piétons et les cyclistes sur les bords de Marne et Gondoire apporte un soutien financier pour :

- la réhabilitation de la face supérieure du mur de soutènement de berge
- la réalisation d'un cheminement le long de la marne

Ce réaménagement permettra la réalisation d'une zone 30 avec contre sens cyclable ainsi que d'une promenade en bord de fleuve, ponctuée de balcons donnant sur la Marne. L'aménagement des terrasses coté Marne se décline en :

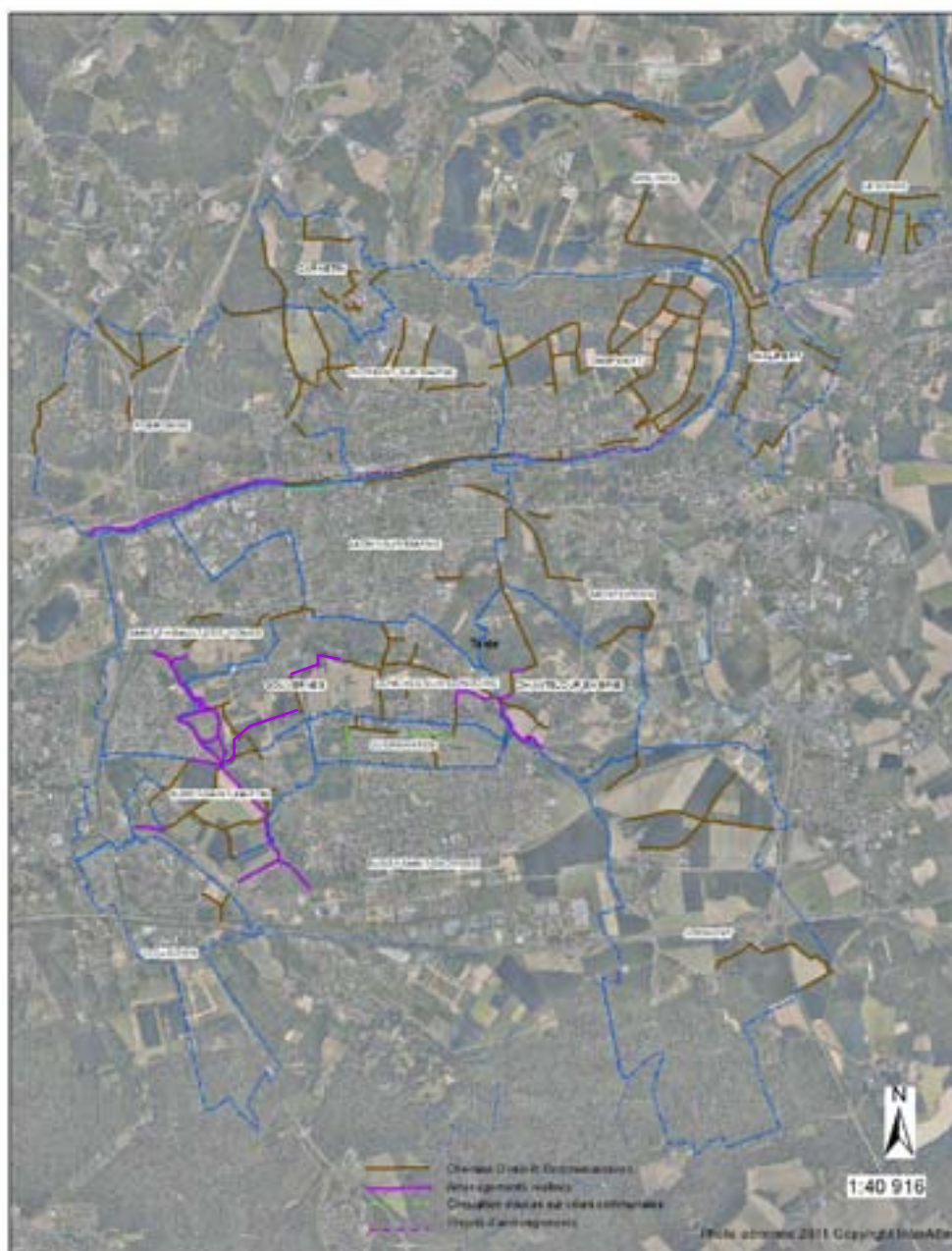
- 2 terrasses de dimensions 12 m sur 3 m, implantées à des carrefours ;
- 5 terrasses de dimensions 7 m sur 3 m, implantées le long de la Marne.



L'aménagement des chemins ruraux d'intérêt communautaire

Au titre de sa compétence voirie, Marne et Gondoire réhabilite et entretient les chemins ruraux déclarés d'intérêt communautaire, c'est à dire les chemins assurant la desserte des bois et terres agricoles ou destinés à accueillir des liaisons douces. Ce réseau représente un linéaire de 86 km.

En outre, la communauté d'agglomération sécurise les accès des chemins ruraux. Ainsi, 93 contrôles d'accès (dont 81 barrières) sont installées sur le territoire. Leur type varie en fonction des usages ; accès agricoles, pédestre, etc.



La gestion des espaces naturels

Marne et Gondoire aménage et entretient les sites naturels et paysagers d'intérêt communautaire. Ces sites comprennent, en outre, les parcs historiques tels que le Domaine de Rentilly et le parc des Cèdres, mais également les vallées de la Brosse et de la Gondoire, les bords de Marne, les Chemins ruraux d'intérêt communautaire, les bassins de rétention... La superficie représente plus de 200 hectares.

Une gestion différenciée

La gestion différenciée consiste à intervenir plus ou moins régulièrement sur un espace selon sa vocation, sa localisation ou son degré de fréquentation. Pour les cheminements se situant au sein des Vallées de la Brosse, de la Gondoire et les chemins ruraux, une bande d'un mètre de chaque côté du chemin est entretenu plus régulièrement. Tandis, que pour les espaces

plus éloignés, la nature peut s'exprimer plus, librement. Ces zones ne sont fauchées qu'une fois par an. De même, dans la Vallée de la Brosse, une fauche avec exportation est réalisée par un agriculteur. Ce dernier nourrit son bétail avec les produits de coupe. Au sein des parcs historiques, les espaces ouverts au public sont entretenus plus régulièrement.



Une gestion écologique

La communauté d'agglomération n'utilise aucun produit phytosanitaire sur les espaces naturels qu'elle entretient. Cette politique a été renforcée en novembre 2013 par l'approbation de la charte de développement durable du Conseil général.

Afin de combattre maladie, ou ravageur, la CAMG a recours à la lutte biologique. Cette technique consiste à utiliser des organismes naturels antagonistes. Par exemple, des larves de chrysope sont placées dans les tilleuls et érables sous forme de bandelettes afin de limiter l'invasion des pucerons.

De plus, deux prairies fleuries ainsi qu'un hôtel à insectes constituent des zones de nourriture et d'abri pour les insectes.





En savoir plus

Espaces naturels gérés par Marne et Gondoire

Vallées d'espaces naturels

- Vallée de la Brosse : 48 ha
- Vallée de la Gondoire : 19.4 ha

- Bords de Marne : 2.6 ha

Parcs :

- Domaine de Rentilly : 48 hectares
- Parc des Cèdres : 6.2 ha dont 5 ha de boisement

- Parc des Frênes : 17.6 ha dont 6 ha de boisement
- Parc du Mont Evrin : 11.6 ha
- Bois du Loselet : 6.2 ha

Chemin Ruraux : 18.2 ha sur 86 kilomètres

Bassins de rétention d'eau pluviale :
19.5 ha (superficie des abords)

Principales opérations sur les chemins ruraux ces dernières années

Bussy-Saint-Martin	Modernisation de la rue de l'étang et du chemin de la Croix blanche (2014)
Carnetin	Réfection du chemin de l'Entonnoir (2009)
Chalifert	Réhabilitations du chemin des Lubies et du chemin des Galunettes (2013)
Conches-sur-Gondoire	Réfection de la ruelle Maillard (2013)
Dampmart	Réhabilitation du chemin des Tartreux (2010 et 2013)
Gouvernes	Réfection de la ruelle Saint-Martin (2010) et chemin neuf (2011)
Gouvernes, St-Thibault, Lagny	Réfection des chemins des Clos Saint Pères et Tête Noire et mise en place de zone 30 (2010)
Guermantes	Reprofilage du chemin des Epinettes (2013)
Lagny-sur-Marne	Reprise de l'enrobé du chemin de la Tête noire (2009)
Pomponne	Réfection du chemin du Ru d'Armoins (2010) et du chemin d'Arquins (2013)
Saint-Thibault-des-Vignes	Réfection du revêtement du chemin des Pierris (2010)
Thorigny-sur-Marne	Reprise du déversoir de la Dhuis et busage du Rud'Armoins (2010)

6.4 L'assainissement

Une composante de la protection de l'environnement

La directive européenne du 23 octobre 2000 fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. L'application de cette directive nécessite des programmes d'investissement importants sur chaque bassin hydrographique.

De même, l'assainissement fait partie de la politique de préservation de l'environnement conduite par Marne et Gondoire, puisqu'il s'agit de collecter et dépolluer les eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel.

Dans cette optique, les communes de Marne et Gondoire ont délégué leur compétence assainissement à la communauté d'agglomération, qui a en charge :

- la collecte des eaux usées auprès de chaque bâtiment desservi,
- l'entretien de tous les réseaux d'assainissement communautaires,
- le service public d'assainissement non collectif,
- la collecte des eaux pluviales, leur traitement et leur évacuation vers le milieu naturel,
- les investissements nécessaires à la mise en conformité de tous les réseaux d'assainissement.

L'entretien et la gestion des réseaux sont assurés via une délégation de service public (Véolia Eau et, pour Montévrain, la SAUR).

Le programme d'investissement

Marne et Gondoire procède à des investissements majeurs pour améliorer les réseaux d'assainissement sur son territoire. Après une première phase d'études les premiers travaux ont été lancés en 2006. Depuis lors, ce sont au total 29 millions d'euros qui ont été affectés à ces travaux de réhabilitation. Depuis 2008, les opérations sont menées dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement.

Bassin versant de la Brosse



6,3 millions d'euros d'investissement pour la mise en conformité des réseaux situés sur le bassin versant de la Brosse depuis 2006.

2006-2007	Domaine de Rentilly et Collégien	3,3 millions d'euros
2008	Bussy-St-Martin	370 000 euros
2009	Collégien	660 000 euros
2012	Bussy-Saint-Martin, St-Thibault	1,3 million d'euros
2013-2014	Bussy-St-Martin	642 000 euros



Bassin versant de la Gondoire

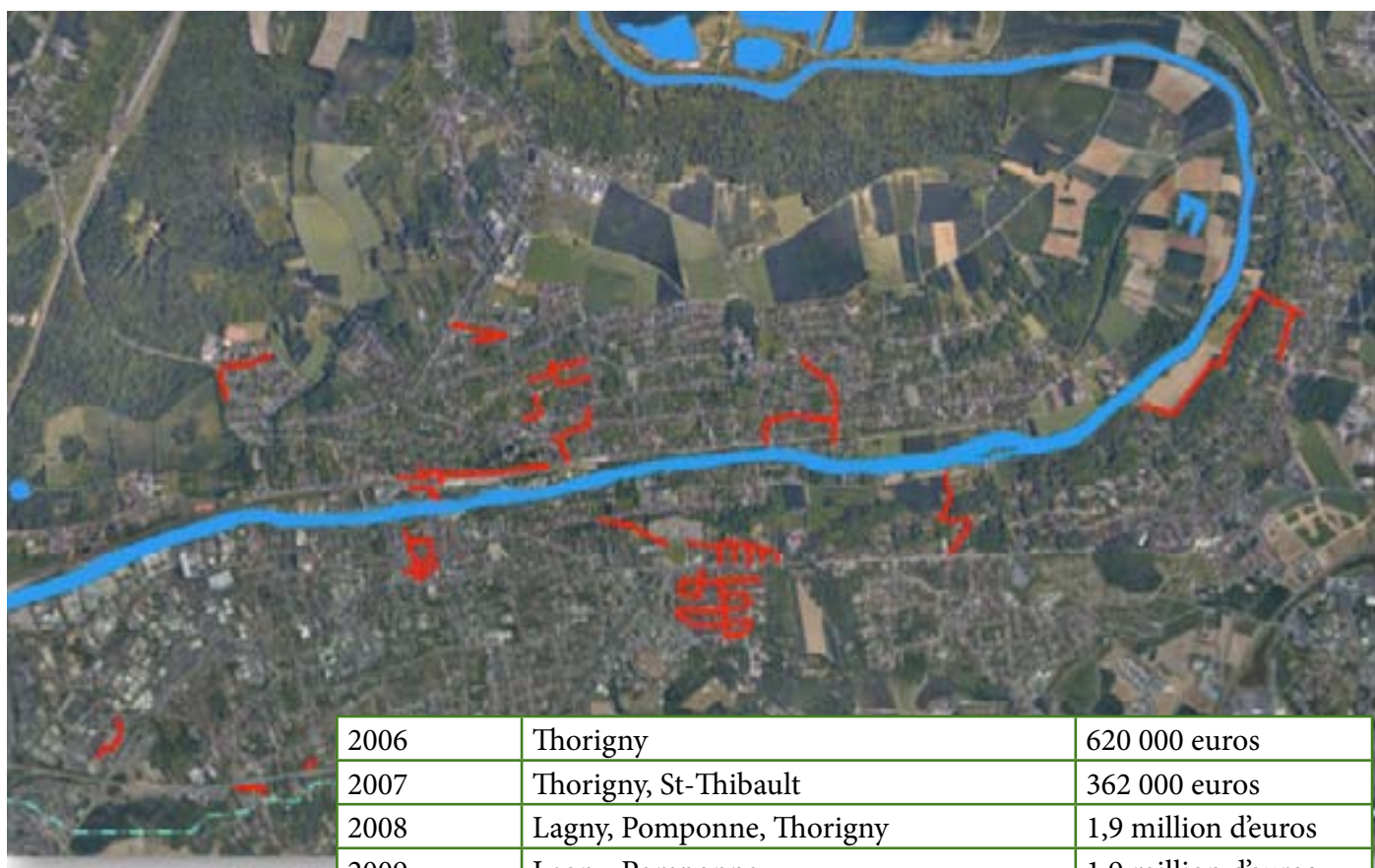
6,6 millions d'euros d'investissement pour la mise en conformité des réseaux situés sur le bassin versant de la Gondoire depuis 2008.



2008	Jossigny, Guermantes et Chanteloup, Conches	1,5 million d'euros
2009	Jossigny, Gouvernes, Conches	732 000 euros
2010	Jossigny, Conches	1 million d'euros
2011	Jossigny, Conches, Gouvernes	1,9 million d'euros
2012	Jossigny, Conches	132 000 euros
2013	Jossigny, Guermantes, Conches	1,3 million d'euros

Bassin versant de la Marne

16,7 millions d'euros investis pour la mise en conformité des réseaux situés sur le bassin versant de la Marne depuis 2006.



2006	Thorigny	620 000 euros
2007	Thorigny, St-Thibault	362 000 euros
2008	Lagny, Pomponne, Thorigny	1,9 million d'euros
2009	Lagny, Pomponne	1,9 million d'euros
2010	Lagny, Dampmart, Chalifert, Thorigny	2,1 millions d'euros
2011	Lagny, Dampmart, Chalifert, St-Thibault, Thorigny	3,3 millions d'euros
2012	Lagny, Dampmart, Chalifert, Thorigny	2,4 millions d'euros
2013 - 2014	Lagny, Dampmart, Chalifert, Thorigny, Montévrain, St-Thibault	4,1 millions d'euros

Les plans de zonage

Les plans de zonage constituent une véritable étude d'opportunité et de faisabilité permettant de définir les modes d'assainissement à retenir (collectif ou non collectif notamment). La réalisation de ces plans a permis à Marne et Gondoire de constituer des schémas directeurs d'assainissement par commune.

La mise en place d'un zonage des eaux pluviales



Objectifs

- ▶ Répondre à la réglementation (CCTG)
- ▶ Traiter la problématique de la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la CAMG.
- ▶ Délimiter les zones où l'infiltration des eaux de ruissellement peut être encouragée voire obligatoire et les zones où un débit de fuite spécifique doit être instauré.
- ▶ Disposer d'une base réglementaire spécifique à l'intercommunalité pour la gestion des eaux pluviales (en plus du règlement d'assainissement).

Calendrier

- Septembre 2013 : lancement de l'étude
- Juin - juillet 2014 : délibération de la CAMG et des communes pour approuver le projet de zonage
- Septembre 2014 : lancement de l'enquête publique
- Décembre 2014 : approbation du zonage par délibération
- Dès 2015 : intégration du zonage aux documents d'urbanisme des communes.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Le service public de l'assainissement non collectif

Les lois sur l'eau de 1992 et 2006 imposent aux communes d'organiser le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Les communes de Marne et Gondoire ont confié cette compétence à la Communauté d'agglomération en créant son SPANC en 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2012, afin d'adapter les prestations rendues aux usagers à la réglementation en vigueur, les compétences du SPANC de la CAMG comprennent :

- l'état des lieux et l'inventaire physique des dispositifs d'assainissement non collectif existants,
- le contrôle de conformité des systèmes d'assainissement non collectif existants,
- le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves, modifiées ou réhabilitées
- le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes,
- le contrôle de la mise hors service des installations



Le suivi de la qualité des cours d'eau

Depuis 2007, Marne et Gondoire conduit un programme d'observation de la qualité des cours d'eau et étangs, sur l'ensemble de son territoire.

Ces mesures sont faites sur les communes de Bussy-St-Georges, Bussy-St-Martin, Chanteloup, Collégien, Conches, Gouvernes, Jossigny, Saint-Thibault- des-Vignes, Pomponne, Ferrières et Montévrain.

Le suivi de la qualité des cours d'eau permet donc :

- d'apprécier sur le long terme l'état de santé du patrimoine que constituent les cours d'eau du territoire de la CAMG
- d'identifier les altérations éventuelles et en suivre les évolutions
- de vérifier l'efficacité des politiques de lutte contre la pollution, avec notamment la mise en œuvre du programme pluriannuel d'assainissement, et orienter la programmation des investissements en particulier en matière d'assainissement
- de constituer une base de données de référence



Des décanteurs pour dépolluer les eaux

Afin de dépolluer les eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel, Marne et Gondoire a, à partir de 2009, installé 5 décanteurs lamellaires sur le territoire.

- 2 à Chanteloup et Conches en 2009 (avant leur rejet dans la Gondoire)
- 2 à Saint-Thibault en 2012 (sur 2 exutoires de l'étang de la Loy)
- 1 à Jossigny (avant leur rejet dans le ru Sainte-Genève)

Les décanteurs sont des citernes équipées d'un système de filtrage des eaux.



7.1 Le parc culturel de Rentilly	p. 136
• La réhabilitation du domaine	p. 137
• La diffusion culturelle	p. 138
7.2 Le centre aquatique de Marne et Gondoire	p. 140
• Les publics	p. 140
• Les équipements	p. 140
• La gestion déléguée à l'UCPA	p. 141
7.3 Le moulin Russon	p. 142
• Un moulin en fonctionnement	p. 142
• ...et équipé pour les visites	p. 143
• La fréquentation	p. 143
• Les ateliers thématiques	p. 143
7.4 La halte-fluviale	p. 144
• L'embarcadère	p. 145
• Le ponton de plaisance	p. 145
7.5 Musique en Marne et Gondoire	p. 146
• Les objectifs	p. 147
• Le conservatoire intercommunal	p. 148
• Une pédagogie commune.....	p. 148
• Pratiques actuelles de la musique et élargissement de l'offre d'enseignement.....	p. 149
• Les antennes, lieux de production et de diffusion musicale.....	p. 149
• L'équipement et la rénovation des antennes.....	p. 150
• Le développement musical	p. 151
• La musique à l'école.....	p. 151
• Le festival Les Ritournelles.....	p. 151
7.6 Bibliothèques en Marne et Gondoire	p. 152
7.7 Le tourisme	p. 153
• Les objectifs de la politique touristique	p. 154
• Les publics	p. 154
• Un fonctionnement collégial	p. 154
• Quelques actions menées avec les communes	p. 155

7. Des équipements et services publics intercommunaux pour tous les habitants



Construire un projet de territoire, c'est aussi déployer des équipements publics au service de tous les habitants, et en particulier auprès des enfants et des scolaires que ce soit dans les domaines culturels, sportifs ou de la découverte de l'environnement. C'est ainsi que sont nés :

- le parc culturel de Rentilly ;
- le centre aquatique de Marne et Gondoire ;
- le moulin Russon ;
- la halte fluviale sur la Marne.

Construire un projet de territoire c'est également proposer des services de qualité permettant de rendre la culture accessible à tous. C'est le sens du projet de Musique en Marne et Gondoire et de la mise en réseau de nos bibliothèques.

Construire un projet de territoire c'est enfin le faire connaître et que chaque habitant puisse complètement se l'approprier. C'est l'objectif de notre office du tourisme.

7.1 Le Parc culturel de Rentilly

Au cœur de la nature, des chemins vers la culture

Propriété de la famille Menier depuis la fin du 19^e siècle, le domaine est acheté par l'Epamarne dans les années 1980 afin de pouvoir le rendre urbanisable.

Suite à une mobilisation d'élus et d'associations locales, les premiers permis de construire seront annulés dans les années 1990.

La communauté d'agglomération décide alors de racheter ce domaine de 50 hectares laissé à l'abandon et durement touché par les intempéries de 1999 afin de le réhabiliter entièrement, de l'ouvrir au public, et d'en faire ainsi un lieu dédié aux découvertes et pratiques artistiques et culturelles.

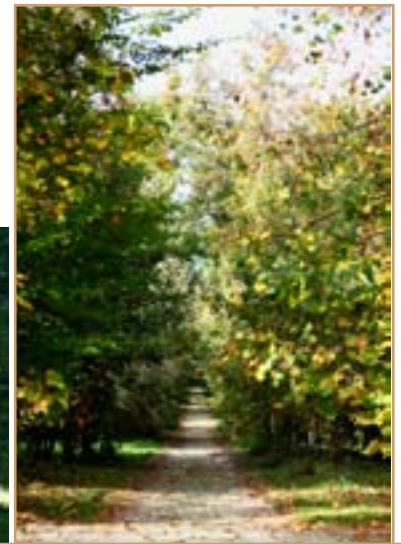


La réhabilitation du domaine

Forêt



Après la tempête de 1999



Reconstitution de la forêt aux trois-quarts dévastée par la tempête de 1999, sur 15 hectares. Les allées historiques du 17^e siècle sont reconstituées (2005)



Parc à l'anglaise

L'urbanisation du parc avait débuté



Perspective à la française



Réorganisation de la perspective à la française sur 16 hectares autour de 3 bassins réhabilités après la démolition des bâtiments en béton qui s'étaient «enracinés» dans le parc (2007)

Réaménagement du Parc à l'anglaise sur 17 hectares avec ses allées redessinées et son ouverture sur la Vallée de la Brosse et la butte des Glases (2003)

Des équipements et services publics intercommunaux pour tous les habitants



La diffusion culturelle

7 jours sur 7, le Parc culturel offre ses espaces extérieurs et un patrimoine bâti rénové pour la promenade et la découverte : expositions, spectacles, ateliers, conférences et ressources documentaires s'adressent aussi bien aux adultes qu'au jeune public. Le Parc culturel est aussi le point de départ d'une diffusion artistique sur tout le territoire avec des événements dans les écoles et des festivals qui se déroulent chaque année dans les communes.



Les résidences d'artiste

Depuis 2007, 6 artistes plasticiens, 3 écrivains, 1 compagnie musicale et une compagnie de danse ont été accueillis en résidence au Parc de Rentilly. Chacune de ces résidences s'accompagne d'un travail de sensibilisation, d'exposition ou de représentations auprès du public de Marne et Gondoire et notamment des interventions en milieux scolaires, qui constituent un objectif majeur de la politique du Parc Culturel.



Le centre de ressources documentaires dans l'ancienne orangerie met à la disposition du public et des promeneurs près de 10 000 ouvrages dédiés à l'art, aux jardins, et à l'environnement et comprend un espace pour les enfants.



La salle d'exposition et les bains turcs accueillent 2 fois par an des expositions permettant de découvrir l'art contemporain.



La salle de spectacle d'une centaine de places permettant notamment d'offrir au public des concerts, représentations et ateliers, notamment pour le jeune public le mercredi après-midi.



La réhabilitation du château en centre d'art contemporain



poli. Le château accueillera le public dans les anciennes fondations du 16^e siècle et sera composée de 2 vastes plateaux d'exposition ainsi que d'une terrasse panoramique. Les travaux ont début en mars 2013 et seront achevés en 2014.

Avec le FRAC Île-de-France et le ministère de la Culture, Marne et Gondoire réhabilite le château de Rentilly pour en faire un centre d'art contemporain.

Le projet retenu à l'issue d'un concours est celui de l'équipe Xavier Veilhan (artiste plasticien), Bona - Lemerrier (architectes) qui propose une immersion paysagère du château dans le parc avec la mise en place d'un habillage en métal inox

7.2 Le centre aquatique

Pour l'apprentissage, le sport et les loisirs

Le centre aquatique de Marne et Gondoire a ouvert ses portes en 2008 sur le site de l'ancienne piscine de Lagny. Œuvre de l'architecte Marc Mimram, la conception architecturale du centre aquatique répond aux critères de haute qualité environnementale et permet une diffusion optimale de la lumière naturelle. L'architecture offre une large vue sur l'extérieur pour profiter de l'environnement naturel et de la forêt bordant le centre. L'été, un solarium et un bassin extérieur rapprochent encore un peu plus les usagers de la nature.



Les publics

- le grand public pour les activités proposées par l'UCPA et les loisirs (150 200 entrées en 2012)
- les scolaires pour l'apprentissage (44 000 entrées en 2012)
- les clubs pour la pratique sportive (37 000 entrées en 2012)



Les équipements

- un bassin de 25 mètres ;
- un bassin ludique avec jets massant ;
- une pataugeoire avec jeux d'eau et toboggan ;
- une rivière ;
- un bassin extérieur chauffé ;
- une fosse de plongée de 20 mètres.



La gestion délégué à l'UCPA

La gestion et l'animation du centre aquatique sont assurées par l'UCPA. La convention de délégation de service public a été renouvelée avec ce prestataire pour les 8 prochaines années à compter du 1^{er} septembre 2013. Le projet éducatif présenté par l'UCPA lui a permis de l'emporter à l'issue d'une mise en concurrence débutée en septembre 2012.



Le centre propose de nombreuses activités : découverte du milieu aquatique pour les petits, apprentissage de la natation pour enfants et adultes, gymnastique aquatique, plongée pour débutants et confirmés...

Tout au long de l'année des animations rythment la vie du centre : virades de l'espoir, nuit de l'eau, soirées cinéma, soins par des ostéopathes, jeux de Pâques...



Une fosse de plongée de 20 mètres

En septembre 2013, Marne et Gondoire a doté le centre d'une fosse de plongée de 20 mètres, la huitième de cette profondeur au niveau national, et la première dans tout l'est de la France.

Cet équipement est destiné aussi bien aux licenciés qu'au grand public sous l'encadrement de moniteurs diplômés d'État. Les plongeurs professionnels (pompiers, police) ont aussi des créneaux réservés. Tout comme l'ensemble du centre aquatique, la fosse est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Depuis 2008, l'UCPA est affiliée à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins (FFESSM). Un accord national entre les deux organismes permet à l'UCPA de délivrer des brevets fédéraux de plongée reconnus en France comme à l'étranger.



7.3 Le moulin Russon

Témoin des traditions et tourné vers l'avenir



Dans le cadre de la valorisation de la vallée de la Brosse, Marne et Gondoire a réalisé un équipement unique en Seine-et-Marne : un moulin à eau ouvert au public. Ce lieu de mémoire du patrimoine industriel est aussi un formidable outil d'éducation au développement durable.

Situé au cœur de la vallée de la Brosse, à Bussy-Saint-Georges, cet ouvrage du 17^e siècle a été acquis puis restauré par Marne et Gondoire à partir de 2002 pour être ouvert au public en 2004.

Le moulin Russon est animé sous convention entre l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire et l'association Les Environn'hôtes.



Un moulin en fonctionnement

Le moulin a retrouvé ses caractéristiques industrielles du 19^e siècle par la remise en état de son mécanisme hydraulique, et de sa roue à augets de 5,50 m de diamètre et par la réinstallation de deux paires de meules (1,40 m de diamètre).

Deux membres de l'équipe possèdent un diplôme de meunier et le moulin est équipé pour produire de la farine. Les visiteurs peuvent ainsi acheter un sachet lors de leur visite.

...et équipé pour les visites



En 2011, une scénographie complète a été ajoutée à l'extérieur et à l'intérieur du moulin décrivant de manière didactique le fonctionnement du moulin. Le 2^e étage propose une ouverture aux problématiques de nutrition dans le monde.

Un nouvel outil d'aide à la visite est proposé aux visiteurs depuis 2013 : la visite audio-guidée du moulin sur lecteur audio numérique. Cette visite dure 35 minutes.

La fréquentation



Le moulin accueille entre 14 000 et 15 000 personnes par an dont 67 % d'enfants (essentiellement dans le cadre scolaire mais aussi lors d'ateliers thématiques).

9430 enfants et 4620 adultes accueillis en 2012.

Les scolaires de Marne et Gondoire sont accueillis gratuitement en visite ou en atelier. L'entrée individuelle est également gratuite.

les groupes de randonneurs sont de plus en plus intéressés par le moulin Russon de même que les centres de loisirs.

Les ateliers thématiques

Tout au long de l'année, le moulin Russon propose des ateliers pour les enfants, en particulier des ateliers de fabrication de farine ou de pain.

En 2013, le moulin Russon a diversifié ses activités avec des ateliers proposés pour les adultes :

- 7 ateliers autour de l'écologie au quotidien avec l'association Alliance Terre Vie (Chanteloup-en-Brie)
- Un stage de 5 ateliers d'aquarelle naturaliste avec une représentante du muséum d'histoire naturelle de Paris)
- Visites nocturnes et soirées dans la vallée de la Brosse.
- Randonnée contée



7.4 La halte-fluviale

Se réapproprier la Marne

Inaugurée en 2006, la halte-fluviale est installée à Lagny-sur-Marne de part et d'autre du Pont Maunoury. La halte-fluviale comprend un ponton d'amarrage pour la plaisance (349 bateaux ont accosté en 2011) et un embarcadère pour profiter en été de 20 croisières thématiques ou d'animations à quai sur péniches.

l'embarcadère

L'embarcadère est réservé aux bateaux à passagers. Il doit également subir quelques travaux cet hiver (reprise de l'habillage et des lumières).

De cet équipement sont parties 39 croisières organisées par l'OTMG de juin à septembre : des balades fluviales d'une durée d'une heure et demi en moyenne pour une cible familiale le mercredi et grand public le dimanche. 2 000 personnes sont montées à bord cette année.

Pour répondre à une demande du public, toutes les croisières sont thématiques : Meunier et le chocolat, la Marne au travers des souvenirs des habitants, la musique... L'office de tourisme affrète selon les besoins la péniche Damami ou les bateaux de partenaires extérieurs (Nayptune, Marne Croisière ou Canauxrama).

Par ailleurs en juillet et août, en partenariat avec « l'Oasis » de la Ville de Lagny-sur-Marne, l'office de tourisme propose des soirées animées à quai. Les soirées programmées en 2013 ont rassemblé au total 700 personnes.

L'embarcadère va prochainement faire l'objet de travaux de rénovation et de modification de l'éclairage.





Le ponton de plaisance

Cet équipement est accessible d'avril à octobre. 263 bateaux ont été accueillis en 2013. Les plaisanciers (32 % de Français et 28 % de Hollandais) restent en moyenne 1,5 nuit à Lagny-sur-Marne. Le stationnement est gratuit, un guide d'accueil est remis à chaque plaisancier. Un forfait eau / électricité est facturé à la demande (6 €/jour). Un accès wi-fi est également disponible depuis 2012.



7.5 Musique en Marne et Gondoire

Une école des musiques



Fin 2008, Marne et Gondoire a engagé une réflexion sur le moyen de susciter, encourager, développer rassembler et faire découvrir des pratiques musicales et artistiques au sein de notre territoire.

C'est cette réflexion qui a donné naissance à Musique en Marne et Gondoire qui s'articule autour de 2 axes :

- L'enseignement musical avec le regroupement des écoles de musique du territoire au sein d'un conservatoire intercommunal.
- Le développement musical pour accroître la diffusion musicale sur le territoire et aller vers le public.

Musique en Marne et Gondoire a été lancé de manière effective à la rentrée 2011/2012



Les objectifs

- ▶ Faciliter l'accès à la musique ;
- ▶ Permettre un rayonnement artistique et pédagogique sur l'ensemble des communes du territoire ;
- ▶ Proposer une ouverture vers les différents publics : petite enfance, écoles, adolescents, seniors, etc.
- ▶ Permettre un élargissement de l'offre publique par la mise en place de nouveaux dispositifs ;
- ▶ Créer des liens entre usagers des antennes, musiciens amateurs, musiciens professionnels, structures culturelles et scolaires du territoire.
- ▶ Sensibiliser aux démarches de création et de productions artistiques et intégrer les nouvelles pratiques et esthétique.



Le conservatoire intercommunal



Le conservatoire accueille 2 400 élèves et 138 enseignants

Il comprend 6 antennes :

- Bussy-St-Georges (886 élèves)
- Lagny-sur-Marne (620 élèves)
- Thorigny / Pomponne (245 élèves)
- Collégien (270 élèves)
- Saint-Thibault-des-Vignes (200 élèves)
- Conches / Chanteloup (180 élèves)

Une pédagogie commune

Dès la rentrée 2011/ 2012 l'enseignement a été regroupé sous forme de parcours offrant une approche globale de l'enseignement et adaptés aux âges et niveaux des élèves : éveil musical pour les plus petits, formation complète (pour enfant, adolescent ou adulte), parcours ado., parcours adulte.

Les participants peuvent aussi s'inscrire uniquement à des pratiques collectives et intégrer des formations orchestrales.

L'organisation des antennes elle-même a été repensée au service de la pédagogie. Chaque antenne comprend 5 pôles : projets artistiques, découverte et sensibilisation, musique et culture, création et musiques improvisées, répertoire du patrimoine musical.

Pratiques actuelles de la musique et élargissement de l'offre d'enseignement.



Le conservatoire intercommunal propose déjà plus de 50 disciplines différentes. L'une de ses missions est de proposer une offre d'enseignement la plus large possible.

À la rentrée 2011, une classe de percussions a été ouverte, ainsi qu'une classe de clavecin à la rentrée 2013. Plus généralement, l'accent a été mis sur le développement de l'enseignement des cuivres, des percussions et des cordes.

L'éveil musical est désormais proposé en partenariat avec les centres de loisirs de Conches, Chanteloup et Thorigny. L'enseignement des musiques actuelles a été développé notamment au sein des antennes de Conches-Chanteloup, Thorigny et Saint-Thibault (guitare électrique, basse, batterie, ateliers musiques actuelles, et musique assistée par ordinateur notamment).

Les antennes, lieux de production et de diffusion musicale



Chaque antenne programme une saison annuelle de manifestations (concerts et spectacles d'élèves, scènes ouvertes...). Le conservatoire réalise ainsi plus de deux cents manifestations par an sur le territoire dans les antennes, dans les salles de spectacles ou encore lors des festivals.

Le Conservatoire participe également à l'animation musicale du territoire grâce à l'ensemble Tutti Quanti constitué de musiciens amateurs. Cet ensemble est notamment sollicité pour de nombreuses animations communales et intercommunales.

L'équipement et la rénovation des antennes

Marne et Gondoire investit pour rénover les locaux et l'équipement en matériel technique, informatique et musical des antennes.

L'auditorium de l'antenne de Lagny est équipé depuis début 2013 d'un système son et lumière professionnel performant permettant à la fois son utilisation de manière autonome par les enseignants lors des différentes pratiques collectives.

Depuis Janvier 2012, chaque antenne a au moins une salle équipée pour la pratique des musiques actuelles (sono, amplis, batterie, etc...)

Une opération est en cours pour l'antenne de Conches / Chanteloup : la ferme du pavillon située sur la commune de Chanteloup (ferme regroupant plusieurs équipements communaux, dont notamment le centre de loisirs) va être réhabilitée afin de réaliser une nouvelle antenne du conservatoire de Marne et Gondoire. Cette antenne comprendra des salles de cours, un auditorium permettant les pratique d'ensemble et les représentations des élèves, ainsi qu'un studio insonorisé pour les musiques amplifiées, le tout sur une surface d'environ 300 m². Le bâtiment devrait être prêt pour la rentrée 2015.



L'orchestre à l'école

Cet orchestre est le fruit d'une initiative du Conservatoire intercommunal en partenariat avec le collège Marcel Rivière et le soutien de l'association Orchestre à l'école. Il est le reflet de l'esprit de Musique en Marne et Gondoire mettant en avant la pédagogie de groupe via la pratique collective dès le début de l'apprentissage d'un instrument.

Les 26 élèves qui le composent en sont à leur deuxième année de pratique dans le cadre

d'une option à laquelle ils se sont inscrits à la rentrée 2012-2013.

Le cycle dure jusqu'à la fin de l'année de troisième, à raison de 2 heures par semaine, en

plus de l'heure d'éducation musicale. 5 enseignants du conservatoire assurent la formation en lien avec le professeur de musique du collège.

Les élèves se sont vu remettre leurs instruments (cuivres et percussions) en novembre 2012 avec l'aide d'un mécène. L'orchestre s'est produit lors de 7 manifestations en 2012/2013.



Le développement musical

Le développement musical du territoire est l'autre axe du dispositif Musique en Marne et Gondoire. Ce dispositif vise à favoriser l'accès à la musique pour tous, musiciens ou non. Il propose aux habitants de rencontrer des artistes et des répertoires, de découvrir et d'approfondir des démarches artistiques et de nouvelles façons de pratiquer de la musique. Il permet également le rayonnement de la musique dans toutes les villes de la communauté d'agglomération, y compris dans celles qui ne disposent pas d'antenne du conservatoire. Les actions du développement musical se déclinent en cinq axes : musique à l'école, musiques actuelles, musiques à découvrir, musique et handicap et Les Ritournelles, festival jeune public. Zoom sur 2 de ces axes.



La musique à l'école

Le développement musical coordonne les interventions dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire avec une équipe de 8 musiciens intervenants (titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire).

Les séances sont organisées en cycles courts ou bien en cycles longs. Les projets pédagogiques sont élaborés avec les enseignants de l'Éducation Nationale.

En 2013, 116 classes de 17 écoles dans 10 villes du territoire en ont bénéficié (Collégien, St-Thibault-des-Vignes, Chalifert, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne, Conches-sur-Gondoire, Pomponne, Chanteloup-en-Brie, Gouvernes, Montévrain).

Le festival Les Ritournelles

Depuis 2 ans, ce festival propose en mars-avril des concerts, spectacles et ateliers pour le jeune public à travers le territoire.

En 2013, cela a représenté 27 concerts nomades, 16 artistes invités, 10 villes, 41 classes, 1200 enfants

Le festival vise des publics variés : des concerts nomades ont été notamment organisés pour les tous petits (6 mois) et à l'hôpital de jour de Bussy-Saint-Martin et au SESSAD de Saint-Thibaut-des-Vignes.



En 2013 :

116 classes concernées par les interventions à l'école

1120 enfants concernés par 27 concerts nomades 41 classes dans 10 villes différentes

7 cycles d'ateliers thématiques

38 artistes invités

9 structures partenaires

7.6 Bibliothèques en Marne et Gondoire Encourager la lecture



En 2009, Marne et Gondoire a lancé le regroupement des catalogues des bibliothèques : un site internet unique présente les fonds des bibliothèques membres, la disponibilité de tous les documents et permet de réserver dans la bibliothèque où l'on est inscrit. À ce jour, les bibliothèques de Chalifert, Collégien, Gouvernes, Lagny, Montévrain, Pomponne, Rentilly, Saint-Thibault, Thorigny et Montévrain font partie du réseau, soit 10 bibliothèques sur 13.

<http://bibliotheques.marneetgondoire.fr>



Les bibliothèques en Marne et Gondoire c'est :

- plus de 160 000 livres
- plus de 28 000 CD
- près de 400 DVD
- près de 100 titres de revues et journaux différents

En 2014, le site web des bibliothèques en Marne et Gondoire c'est :

- plus de 42 000 visites soit en moyenne 120 visites par jour
- un coup de cœur mis en ligne chaque semaine depuis 2012
- 200 avis laissés sur le catalogue par les usagers et les bibliothécaires.



7.7 Le tourisme

Faire découvrir le territoire et ses richesses



Entre espaces boisés et vallées humides, entre faune et flore exceptionnelles, entre château du 18^e siècle, églises médiévales et fermes briardes : Marne et Gondoire est un concentré de richesses naturelles, historiques et patrimoniales à découvrir près de chez soi.

L'Office de Tourisme joue un rôle prépondérant dans l'accueil, l'information des publics et la promotion de ce patrimoine.

Il ajuste son activité en permanence pour valoriser le territoire de Marne et Gondoire et les réalisations de la communauté d'agglomération.

Installé à Lagny-sur-Marne en bord de Marne, l'Office de Tourisme est également un soutien auprès des professionnels du secteur.

Les objectifs de la politique touristique

- ▶ Mettre en valeur les richesses du territoire ainsi que les activités et événements proposés par les communes
- ▶ Promouvoir et faire vivre les aménagements réalisés par la CAMG
- ▶ Dynamiser la fréquentation du territoire et ainsi favoriser le développement économique.
- ▶ Accompagner les professionnels et partenaires du secteur pour renforcer la dynamique touristique et l'attractivité du territoire

Les publics

- **Les habitants.** Partant du principe que l'on peut être «touriste chez soi», l'office de tourisme valorise les activités loisirs et culture du territoire auprès de la population locale.
- **Les touristes.** Le centre ancien de Lagny et les bords de Marne agissent comme éléments moteurs, attirant en particulier de nombreux touristes y compris étrangers. Le rôle de l'Office de Tourisme est d'irriguer ces touristes vers les autres sites.
- **Les professionnels.** L'Office de Tourisme a un rôle de soutien et d'accompagnement des acteurs locaux du tourisme.

À noter : les documents de communication et le site web vont être prochainement traduits en langues étrangères.

Un fonctionnement collégial

Créé sous forme de régie autonome en 2005 en lieu et place de l'association que la communauté d'agglomération subventionnait depuis 2003, l'Office de Tourisme compte 9 agents en 2013.

Pour mettre en œuvre la politique touristique de Marne et Gondoire, une convention d'objectifs est approuvée chaque année en conseil communautaire.

Le conseil d'administration est composé d'un élu par commune et de 7 socio-professionnels représentatifs de l'activité touristique sur le territoire. Il est présidé par Jean-Luc Sanson depuis 2006.



L'accueil du public

Dans un espace situé en bord de Marne, l'équipe de l'Office de Tourisme assure 7 jours sur 7 un accueil trilingue du public et l'information sur les activités touristiques, les loisirs en Marne et Gondoire, les hébergements ou les restaurants. Depuis septembre 2013, on peut aussi y acheter des billets de spectacles pour les salles culturelles du territoire (Charles Vanel, le Moustier, la Courée).



Quelques actions menées avec les communes



Le Café nature

Le Café nature a ouvert ses portes à Chalifert en septembre 2013 à l'initiative de la mairie. En plus de proposer boissons et sandwiches à base de produits locaux, ce café se fait le relais de l'office en mettant à disposition une documentation touristique. La gérante participe à la sensibilisation aux atouts du territoire. En novembre 2013, le Café nature a obtenu la labellisation départementale Bistrot nature.



Bienvenue chez vous

Pour présenter le territoire aux nouveaux habitants, l'Office de Tourisme a imaginé des rencontres personnalisées dans les communes volontaires. En mars 2013, les habitants de Chalifert, Jablines et Lesches ont été accueillis au cabaret l'Ermitage.



La table d'orientation de Carnetin

La table d'orientation de Carnetin a été inaugurée lors des journées du patrimoine en septembre 2013. Cette table est située sur un terre-plein dominant la vallée de la Marne, offrant une vue panoramique sur le nord du territoire et notamment la forêt des Vallières et la base de loisirs de Jablines. Les textes et plans présentent Carnetin et la bataille de la Marne qui a eu lieu dans cette plaine en septembre 1914.

La conception de cet ensemble reprend la charte de signalétique de Marne et Gondoire. En effet, depuis 2006, des panneaux (dans les vallées de la Brosse et de la Gondoire, sur les bords de Marne à Pomponne et à Lagny et dans les parcs de Rentilly et des Cèdres) accompagnent les promeneurs dans leur découverte de l'environnement.



Les liens avec les professionnels du tourisme

Afin que les professionnels accueillant les visiteurs se fassent les relais de l'office de tourisme auprès de leur clientèle, l'office de tourisme a organisé en 2013 : une rencontre avec les hôteliers, une rencontre avec les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, un éducteur pour l'ensemble des hébergeurs (découverte du territoire) et des visites de terrain.

8.1 Le festival Printemps de paroles	p. 158
8.2 Le festival Frisson Baroque	p. 160
8.3 Le marathon de Marne et Gondoire	p. 162
8.4 Les événements touristiques	p. 164
• Les Journées européennes du patrimoine	p. 164
• La fête de la Marne	p. 164
• Les Journées européennes des métiers d'art	p. 164
• La Fête des moulins et du patrimoine de pays	p. 165
• Au vert dans le parc des Cèdres	p. 165
• Le Goût du terroir	p. 165



8. Offrir des moments de partage aux habitants



Marne et Gondoire mène des actions pour faire vivre le territoire et offrir des moments de partage aux habitants. Ces manifestations couvrent de nombreux domaines : culture, sport, patrimoine, nature, métiers d'art, agriculture... Ces événements sont tous gratuits et s'adressent à tous les publics, enfants comme adultes.

8.1 Le festival Printemps de paroles

Festival de toutes les expressions artistiques

Le festival Printemps de Paroles de Marne et Gondoire réunit désormais plus de 10 000 visiteurs à chaque édition pour une semaine entière de spectacles. Au total, 102 représentations ont été données lors de l'édition 2014. Une dynamique développée depuis 2004, année de lancement du festival.



Pour tous les publics

Si le concept de Printemps de Paroles est simple, il n'en est pas moins ambitieux : proposer un festival à vocation culturelle susceptible d'intéresser tous les publics. Pour cela, la CAMG s'appuie sur la qualité des spectacles, à la fois sensibles, drôles et artistiques et à la portée des enfants et des adultes.





La programmation : le travail d'une année

Théâtre, danse, conte, musique, art du cirque : le festival réunit 30 compagnies participantes en moyenne chaque année. Le responsable de programmation sillonne la France pour assister aux festivals d'été. La sélection commence à partir du mois de septembre. Elle est réalisée par les directeurs des espaces culturels de Marne et Gondoire. L'organisation est confiée au Parc culturel de Rentilly.



Aux quatre coins du territoire

Depuis 2009, aller vers la population en jouant des spectacles dans différentes communes du territoire la semaine précédant le week-end à Rentilly. Lors de l'édition 2014, 12 spectacles ont été joués à Jossigny, Carnetin, Chanteloup, Conches et Lagny. Le week-end, ce sont plus de 100 représentations qui ont eu lieu à Rentilly.



8.2 Le festival Frisson baroque

Un souffle artistique au milieu de l'hiver



C'est en janvier 2008 que le festival Frisson baroque a vu le jour au Parc culturel de Rentilly. A l'instar de son grand frère printanier PrinTemps de paroles, ce festival des arts baroques a lui aussi bien grandi puisque désormais, théorbe, clavecin et autre viole de gambe promènent leurs accords au fil des œuvres de Bach, Vivaldi ou bien encore Marin Marais sur l'ensemble de Marne et Gondoire. Le festival a réuni 1500 spectateurs lors de son édition 2013.

**Musique, théâtre, danse
pour tous les publics**

Si la musique baroque est largement mise à l'honneur, le théâtre et la danse baroques ne sont pas en reste avec la venue sur le territoire de grandes compagnies. Depuis quelques éditions, une attention toute particulière est portée aux spectacles pour le jeune public qui s'enthousiasme alors du récit des aventures de héros mythologiques, soutenus par les musiques de Lully, Monteverdi ou Rameau (notamment Proserpine en 2012 et Ulysse en 2013 par la compagnie Les Folies du temps).

À noter : Comme l'ensemble des événements artistiques et culturels du Parc culturel de Rentilly, les spectacles du festival Frisson baroque sont gratuits.



Les spectacles joués dans les communes lors des festivals :

	PrinTemps de paroles	Frisson baroque
Carnetin	2011 - 2014	
Chalifert	2011	2013
Chanteloup-en-Brie	2009 - 2010 - 2012 - 2014	2012 - 2014
Collégien	2009 - 2013	2010 - 2011 - 2012 - 2013 - 2014
Conches-sur-Gondoire	2010 - 2012 - 2014	2011 - 2012 - 2014
Dampmart	2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013	
Gouvernes	2011	
Jablins	2013	
Jossigny	2009 - 2011 - 2012 - 2014	2010 - 2013 - 2014
Lagny-sur-Marne	2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013 - 2014	2011 - 2012 - 2014
Lesches	2010 - 2012	
Montévrain	2013	
Pomponne	2010 - 2012	2010 - 2011 - 2013
Thorigny-sur-Marne	2009 - 2010 - 2011 - 2012	2011 - 2012 - 2013

8.3 Le marathon de Marne et Gondoire De l'effort, de l'animation et une grande fête

Initié en 2005, le marathon est organisé par Marne et Gondoire athlétisme et soutenu par la communauté d'agglomération.



Une boucle à travers toutes les communes du territoire

Inscrite au calendrier national des courses sur route, l'épreuve traverse l'ensemble du territoire. Ainsi, après avoir relié 13 communes pour sa première édition, le parcours, toujours long de 42,195 km relie ainsi aujourd'hui 18 communes.



Des animations au parc de Rentilly et dans les communes

Le marathon de Marne et Gondoire, ce sont aussi des courses enfants, un relais des élus et de nombreuses animations tout au long de la journée au parc de Rentilly (lieu de départ et d'arrivée de la course) et dans les communes traversées.



8.4 Les événements touristiques

Patrimoine, nature et agriculture

L'Office de Tourisme organise chaque année une dizaine d'événements thématiques. Afin d'en accroître la visibilité, ces manifestations sont organisées dans le cadre des grands rendez-vous à portée régionale ou nationale.

Les journées européennes du patrimoine

Ce rendez-vous du troisième week-end de septembre permet aux habitants de redécouvrir les sites et monuments dans le cadre de manifestations culturelles. Plus de 20 sites ouverts à la visite et 50 animations dans toutes les communes du territoire.



La fête de la Marne

Fin juin, cette fête rassemble les communes « mouillées » par la rivière. Les animations sur et autour de l'eau sont nombreuses à l'image des 14 balades fluviales.

Les journées européennes des métiers d'art

En avril, les artisans d'art et artistes ouvrent leurs portes au public. L'Office de Tourisme a par ailleurs édité un annuaire recensant ces professionnels passionnés.





La fête des moulins et du patrimoine de pays

En juin, cet événement met en valeur le patrimoine meulier au moulin Russon et au moulin de Belle-Assise à Jossigny. C'est aussi l'occasion de faire la lumière sur le patrimoine diffus des communes.

Au vert dans le parc des Cèdres

L'Office de tourisme investit cet espace vert situé à Conches-sur-Gondoire chaque année depuis trois ans pour la joie d'un public familial de plus en plus nombreux.



Le goût du terroir

Les professions liées à l'agriculture et au terroir sont des activités méconnues. Le marché de Carnetin a fêté sa 9^e édition en 2013. Vitrine du terroir local, cet événement permet de découvrir la richesse des produits locaux.

Les fermes ouvrent leurs portes à cette occasion, favorisant les rencontres entre les producteurs et les consommateurs.

